



RAPPORT ANNUEL  
SUR LA SUPERVISION BANCAIRE



EXERCICE 2015

بنك المغرب



RAPPORT ANNUEL  
SUR LA SUPERVISION BANCAIRE

EXERCICE 2015

بنك المغرب

# SOMMAIRE

MOT DU WALI .....	2
FAITS MARQUANTS .....	5
CHIFFRES-CLES.....	8
CHAPITRE I : PAYSAGE BANCAIRE MAROCAIN .....	11
CHAPITRE II : ACTIVITE ET RENTABILITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES....	23
CHAPITRE III : RISQUES BANCAIRES .....	63
CHAPITRE IV : NOUVELLES RÉFORMES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES .....	83
CHAPITRE V : SUPERVISION BANCAIRE ET SURVEILLANCE MACRO-PRUDENTIELLE .....	97
ANNEXES .....	119
TABLE DES MATIERES .....	145

## MOT DU WALI

Au cours de l'année 2015, l'économie mondiale a progressé à un rythme modéré, dans un environnement marqué essentiellement par la baisse des cours de pétrole et le maintien des politiques monétaires accommodantes des banques centrales des pays développés. Ces pays ont globalement enregistré une lente consolidation de leur activité pendant que les économies émergentes ont accusé un ralentissement.

Au niveau national, le Produit Intérieur Brut, à la faveur d'une campagne céréalière exceptionnelle, a progressé de 4,5%, contre 2,6% une année auparavant, traduisant une hausse de 12,8% de la valeur ajoutée agricole et une progression des secteurs non agricoles limitée à 3,5%.

Dans ce contexte, et en dépit de l'atténuation des déséquilibres macroéconomiques et de la détente de la liquidité bancaire et des taux d'intérêt, le crédit bancaire au secteur non financier a enregistré une décélération marquée, ne progressant que de 0,8%. Pour la première fois au cours des 15 dernières années, le financement bancaire aux entreprises s'est contracté de 2% pendant que les prêts aux ménages ont continué de croître à un rythme de 5,6%.

Une telle évolution, conjuguée à une nouvelle hausse du risque de crédit, a induit une baisse de 6,5% du résultat net dégagé par les banques, sur base sociale. Sur base consolidée, ce résultat s'est amélioré de 5,5% à la faveur de la bonne contribution des activités à l'étranger.

Sur le plan des équilibres prudeniels, le secteur bancaire est demeuré bien capitalisé dégageant un ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 de 11,8% et un ratio de solvabilité de 13,7%, déterminés selon les règles de Bâle III. Les banques se sont également conformées au nouveau ratio minimum de liquidité, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

A l'instar des années précédentes, Bank Al-Maghrib s'est montrée attentive aux effets de la conjoncture économique sur les bilans bancaires et a maintenu une surveillance rapprochée des risques de crédit et de concentration, tout en veillant à leur couverture par des provisions adéquates. Face aux difficultés rencontrées par certains grands groupes ayant accumulé un endettement important, elle a mis en place un dispositif exigeant des banques de se doter d'un système de collecte d'informations globalisées sur les dettes financières et des comptes consolidés de ces contreparties.

Par ailleurs, la montée du risque de cybercriminalité a amené Bank Al-Maghrib à examiner avec les banques les mesures de prévention qui s'imposent et à établir, dans ce cadre, une directive sur les tests d'intrusion devant être menés régulièrement par ces institutions sur leurs systèmes d'information.

Bank Al-Maghrib a également porté une attention particulière à la supervision des activités opérées par les banques à l'étranger. Elle a suivi les chantiers relatifs au déploiement des dispositifs de gestion des risques harmonisés, tout en renforçant l'échange d'informations avec ses homologues étrangers, à travers la conclusion de 2 nouvelles conventions de coopération en matière de contrôle bancaire. Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, la Banque a accueilli les collègues des superviseurs des groupes bancaires transfrontaliers pour faire le point sur la situation financière et prudentielle de ces groupes, leur stratégie et le pilotage de leurs risques. Deux missions de contrôle sur place auprès de filiales de ces banques ont été menées conjointement avec les autorités des pays d'accueil.

Sur le plan de la réglementation, les travaux ont principalement porté sur la préparation des textes d'application de la loi bancaire, publiée en janvier 2015. Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib a adopté la circulaire relative aux informations et documents nécessaires pour l'instruction de demandes d'agrément. Elle a également élaboré, après échanges avec la profession bancaire, les projets de circulaires relatives aux règles régissant les administrateurs indépendants et les prises de participation ainsi que ceux portant sur la protection de la clientèle des établissements de crédit.

La Banque s'est également attelée à l'élaboration des textes fixant les caractéristiques techniques des produits de la finance participative et a enclenché le processus de dépôt des demandes d'agrément par les opérateurs intéressés. Les normes devant encadrer l'exercice de cette activité, à travers des fenêtres, par des banques conventionnelles, ont été également étudiées et discutées avec la profession bancaire à l'effet de favoriser un développement équilibré et sain du marché. En outre, elle a œuvré, dans le cadre d'une approche concertée, à la mise en place des mesures d'accompagnement nécessaires pour favoriser cette nouvelle industrie financière, notamment au niveau des cadres fiscal et juridique et de l'instauration d'un marché de sukks souverains.

Sur le plan macro-prudentiel, la Banque a veillé à la consolidation du cadre analytique de la surveillance du système financier en coordination avec les autorités membres de la commission de coordination et de surveillance des risques systémiques. Ses efforts ont également porté sur la préparation d'instruments macro-prudentiels recommandés par le Comité de Bâle. Dans ce cadre, elle s'est penchée sur l'introduction, dans son corpus réglementaire, du coussin de fonds propres contra-cyclique pour atténuer, en cas de besoin, les risques émanant du cycle du crédit.

Dans le domaine de l'inclusion financière, la Banque a poursuivi, en partenariat avec le système bancaire, les efforts pour améliorer l'accès aux services financiers. C'est ainsi que le réseau bancaire s'est renforcé pour atteindre 6.139 agences et 6.529 guichets automatiques et que le taux de bancarisation de la population a été porté à 68%. Les bénéficiaires de micro-crédit ont dépassé, pour leur part, les 886.000 clients.

Poursuivant ses actions d'éducation financière, la Banque a organisé en mars 2015, sous l'égide de la Fondation marocaine créée à cet effet, la 4<sup>ème</sup> édition de la semaine de la Finance qui a bénéficié à près de 100.000 jeunes âgés de 8 à 17 ans et a étendu son champ d'intervention, avec les parties prenantes concernées, en faveur des TPE à travers des programmes de sensibilisation financière adaptés.

Dans le cadre des mesures d'accompagnement des TPME, le fonds de soutien financier, mis en place avec les banques, pour assurer le cofinancement des structures viables, mais connaissant des difficultés passagères en raison de la conjoncture, a bénéficié depuis son démarrage à 183 entreprises pour une enveloppe de 1,2 milliard de dirhams qui a permis de sauvegarder près de 24.000 emplois.

2015 a enfin enregistré l'intervention conjointe du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale qui ont procédé à une mission d'évaluation du système financier, après les précédentes missions conduites en 2002 puis en 2007. Cet exercice a démontré la solidité et la résilience du système bancaire à un ensemble de scénarii de stress tests et confirmé les progrès réalisés sur le plan de la supervision micro et macro-prudentielle, de la résolution de crise et de l'inclusion financière, tout en identifiant un certain nombre d'opportunités d'amélioration que la Banque et les autres pôles concernés s'attachent à concrétiser.

## FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015

- 22 janvier** : Publication au bulletin officiel de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.
- 25 janvier** : Participation de Bank Al-Maghrib à une visite d'études, organisée par la Banque Centrale de Bahreïn, au profit de 7 membres du Conseil Supérieur des Ouléma pour s'enquérir de l'expérience de ce pays en matière de finance islamique.
- 23 février** : Participation de Bank Al-Maghrib à une visite d'études, organisée par la Banque Centrale de Malaisie, sur la finance islamique.
- 5 mars** : Organisation par Bank Al-Maghrib de la 12<sup>ème</sup> réunion du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones.
- 11 mars** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Abou Dahbi, à la 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail sur la stabilité financière organisée par le Fonds Monétaire Arabe.
- 30 mars** : Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 1<sup>ère</sup> réunion du Collège des superviseurs du groupe Crédit Populaire du Maroc.
- 31 mars** : Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 1<sup>ère</sup> réunion du Collège des superviseurs du groupe BMCE Bank.
- 4 avril** : Lancement de la mission d'évaluation du système financier (FSAP) conduite conjointement par le FMI et la Banque Mondiale.
- 27 avril** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Casablanca, à un meeting organisé par l'association professionnelle des sociétés de bourse et l'association marocaine de la finance participative sur le thème « Benchmarking des indices Sharia compliant : quel modèle pour le Maroc ? ».
- 28 avril** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 21<sup>ème</sup> réunion plénière du GAFI pour la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord, tenue à Muscat.
- 7 mai** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 26<sup>ème</sup> réunion du Comité Arabe des Superviseurs issu du Fonds Monétaire Arabe, à Abou Dhabi.
- 9 mai** : Participation de Bank Al-Maghrib à une réunion de haut niveau sur les nouveautés en matière de supervision bancaire et de stabilité financière organisée, à Abou Dhabi, conjointement par le Fonds Monétaire Arabe, le Comité de Bâle et le Conseil de la Stabilité Financière.
- 13 mai** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 25<sup>ème</sup> réunion du Comité Arabe des Superviseurs issu du Fonds Monétaire Arabe, à Abou Dhabi.
- 27 mai** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Marseille, à un workshop sur la stabilité financière et la supervision bancaire en Euro-Méditerranée, organisé par la Banque de France, en collaboration avec la Banque Mondiale.
- 4 juin** : Tenue de la réunion semestrielle de Bank Al-Maghrib avec le Conseil du Groupement Professionnel des Banques du Maroc.
- 9 juin** : Participation de Bank Al-Maghrib à la réunion annuelle du collège de superviseurs du groupe Crédit Agricole organisée, à Paris, par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

- 9 juin** : Participation de Bank Al-Maghrib à la réunion annuelle du collège de superviseurs du groupe Société Générale organisée, à Paris, par l'ACPR.
- 10 juin** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Abou Dhabi, à la réunion du groupe de travail sur l'inclusion financière organisée par le Fonds Monétaire Arabe.
- 22 juin** : Tenue de la 7<sup>ème</sup> réunion du Comité de Stabilité Financière interne à Bank Al-Maghrib.
- 23 juin** : Tenue de la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques qui a remplacé la Commission de Coordination des Organes de Supervision du Secteur Financier.
- 1<sup>er</sup> septembre** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Maputo, au 7<sup>ème</sup> Forum mondial des politiques d'inclusion financière, organisé par l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI).
- 7 septembre** : Participation de Bank Al-Maghrib au 2<sup>ème</sup> atelier régional sur le mobile banking organisé par l'Union pour la Méditerranée, à Barcelone.
- 9 septembre** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Abou Dhabi, à la 2<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail sur la stabilité financière organisée par le Fonds Monétaire Arabe.
- 1<sup>er</sup> octobre** : Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 2<sup>ème</sup> réunion du collège des superviseurs du groupe Attijariwafa Bank.
- 26 octobre** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 8<sup>ème</sup> réunion du groupe consultatif régional pour la région MENA adossé au Conseil de la Stabilité Financière, tenue à Abou Dhabi.
- 28 octobre** : Réunion de Monsieur le Wali de Bank Al-Maghrib avec la Fédération Nationale des Associations de Micro-Crédit.
- 10 novembre** : Participation de Bank Al-Maghrib, à Amman, à la conférence de haut niveau sur l'inclusion financière et l'emploi dans la région MENA, co-organisée par la Banque Centrale de Jordanie, la coopération allemande GIZ et le Fond Monétaire Arabe.
- 19 novembre** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 13<sup>ème</sup> réunion du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones (GSBF), tenue à Abidjan.
- 22 novembre** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 22<sup>ème</sup> réunion plénière du GAFI pour la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord, tenue à Manama.
- 24 novembre** : Tenue de la réunion semestrielle de Bank Al-Maghrib avec le Conseil du Groupement Professionnel des Banques du Maroc.
- 18 décembre** : Tenue de la 8<sup>ème</sup> réunion du Comité de Stabilité Financière interne à Bank Al-Maghrib.
- 29 décembre** : Tenue de la 2<sup>ème</sup> réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques.

بنك المغرب

## CHIFFRES-CLES DU SYSTEME BANCAIRE

### 1 - Structure du système bancaire

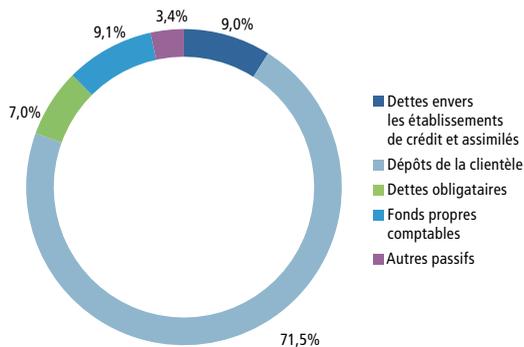
- **Nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés : 84**
  - Banques : 19
  - Sociétés de financement : 34
  - Banques offshore : 6
  - Associations de micro-crédit : 13
  - Etablissements de paiement (sociétés de transfert de fonds) : 10
  - Autres établissements : 2
- **Réseau :**
  - Au Maroc : 6.139 agences bancaires, soit un guichet pour 5.500 habitants  
6.529 guichets automatiques bancaires
  - A l'étranger : 41 filiales et 18 succursales disposant de près de 1.453 agences bancaires
- **Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés : 52.448**

### 2 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques

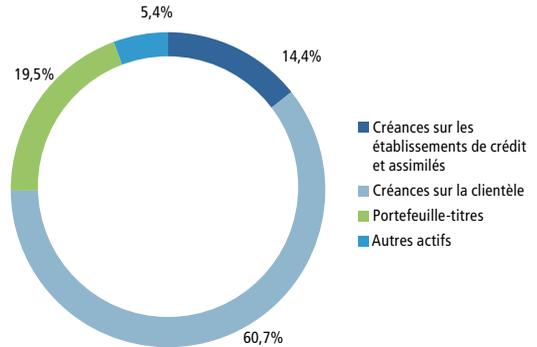
Montants en milliards de dirhams	2013	2014	2015
Total bilan	1.095	1.103	1.145
Crédits par décaissement (nets de provisions) <sup>(1)</sup>	726	734	750
Dépôts de la clientèle	722	770	819
Fonds propres (hors bénéfice de l'exercice)	94	98	104
Produit net bancaire	40,3	44,0	43,6
Résultat brut d'exploitation	21,5	23,8	23,7
Résultat net	9,9	10,0	9,4
Rendement moyen des emplois	5,19%	5,49%	4,82%
Coût moyen des ressources	1,98%	1,94%	1,59%
Coefficient moyen d'exploitation	47,7%	46,1%	49,1%
Rentabilité des actifs (ROA)	0,9%	0,9%	0,8%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	10,6%	10,2%	9,1%
Taux des créances en souffrance	5,9%	6,9%	7,4%
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions	64%	65%	68%

(1) Y compris les prêts aux sociétés de financement

### Structure des ressources des banques



### Structure des emplois des banques

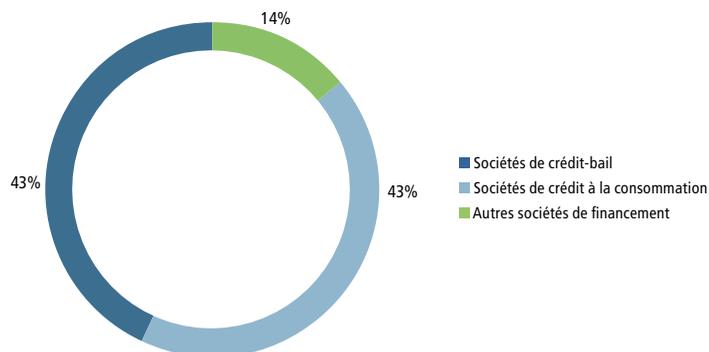


## 3 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des sociétés de financement

Montants en milliards de dirhams	2013 (*)	2014	2015
Total bilan	95	99	103
Crédits par décaissement (nets de provisions)	87	89	91
Produit net bancaire	5	5,3	5,3
Résultat brut d'exploitation	3,2	3,3	3,3
Résultat net	1,47	1,50	1,50
Taux des créances en souffrance	9,8%	10,3%	9,8%
Rentabilité des actifs (ROA)	1,5%	1,5%	1,5%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	15,5%	15,9%	15,0%

(\*) Chiffres de 2013 retraités

### Part de chaque catégorie de sociétés de financement dans le total-actif



## 4 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des associations de micro-crédit

Montants en milliards de dirhams	2013	2014	2015
Total bilan	5,7	6,5	6,9
Encours de crédits (brut)	4,9	5,5	5,9
Taux des créances en souffrance	4,3%	3,7%	3,8%
Résultat net	0,21	0,22	0,25

## 5 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques offshore

Montants en milliards de dirhams	2013	2014	2015
Total bilan	37,9	41,7	41,0
Encours de crédits (brut)	16,3	15,1	13,3
Dépôts de la clientèle	4,0	4,7	4,3
Résultat net	0,25	0,37	0,49

## 6 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des 9 groupes bancaires-<sup>1</sup> base consolidée

Montants en milliards de dirhams	2013 (*)	2014 (*)	2015
Total bilan	1.241	1.293	1.359
Crédits par décaissement à la clientèle (nets de provisions)	844	864	887
Dépôts de la clientèle	811	871	934
Capitaux propres -Part du groupe	104	110	116
Produit net bancaire	55	60	61
Résultat brut d'exploitation	28	31	30
Résultat net - Part du groupe	9,9	10,9	11,5
Coefficient moyen d'exploitation	49,7%	48,4%	50,7%
Rentabilité des actifs (ROA)	0,8%	0,8%	0,8%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	9,0%	9,5%	9,9%

(1) Les chiffres de 2013 et 2014 ont été mis à jour

<sup>1</sup> Attijariwafabank, BMCE, CPM, Société Générale, Crédit du Maroc, BMCI, CIH, CAM et Cdg Capital.

# CHAPITRE I

## PAYSAGE BANCAIRE MAROCAIN

بنك المغرب  
بنك المغرب

بنك المغرب

Les banques ont poursuivi, en 2015, leur politique de densification du réseau et d'inclusion financière tant à l'échelle nationale que régionale.

Parallèlement, le niveau de concentration s'est davantage renforcé en faveur des banques à capital privé majoritairement marocain.

## 1 - Structure du système bancaire et actionnariat

En 2015, la population des établissements de crédit agréés au Maroc s'est maintenue à 84 institutions. Par catégorie, le nombre d'institutions est également demeuré inchangé.

**Tableau n°1 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés**

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Banques</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>
Banques à capital majoritairement étranger	7	7	7	7	7
Banques à capital majoritairement public	5	5	5	5	5
<b>Sociétés de financement</b>	<b>35</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>34</b>	<b>34</b>
Sociétés de crédit à la consommation	18	18	17	16	16
Sociétés de crédit-bail	6	6	6	6	6
Sociétés de crédit immobilier	2	2	2	2	2
Sociétés de cautionnement	2	2	2	2	2
Sociétés d'affacturage	2	2	2	2	2
Sociétés de gestion de moyens de paiement	2	3	3	3	3
Autres sociétés	3	3	3	3	3
<b>Nombre total d'établissements de crédit</b>	<b>54</b>	<b>55</b>	<b>54</b>	<b>53</b>	<b>53</b>
<b>Banques offshore</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Associations de micro-crédit</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
<b>Etablissements de paiement (sociétés de transfert de fonds)</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>Autres établissements</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>86</b>	<b>84</b>	<b>84</b>	<b>84</b>

L'actionnariat du système bancaire comprend une part prépondérante de l'actionnariat privé constitué notamment de holdings de groupes privés marocains, de compagnies d'assurances, d'organismes de prévoyance sociale et de groupes bancaires étrangers.

Sept banques et huit sociétés de financement sont détenues majoritairement par des actionnaires étrangers d'origine française, espagnole, américaine et jordanienne.

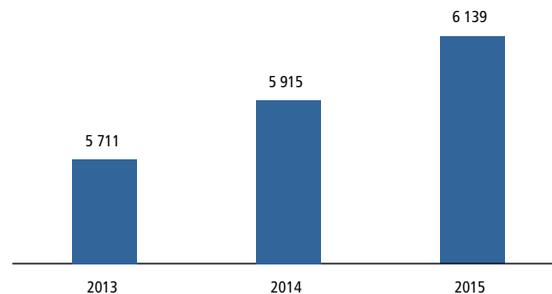
Douze établissements de crédit, dont six banques, étaient cotés en bourse à fin 2015, représentant plus de 39% de la capitalisation boursière.

A l'étranger, la population des filiales et succursales des banques marocaines s'est établie à 41 filiales et 18 succursales. Ces entités ont disposé de près de 1.453 agences, réparties à hauteur de 56% dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, 15% dans l'Afrique de l'Est et Australe, 15% dans l'Afrique du Nord, 7% dans l'Afrique Centrale et 7% en Europe. Elles disposent également de 50 bureaux de représentation, dont 84% sont installés en Europe.

## 2 - Evolution des indicateurs d'inclusion financière

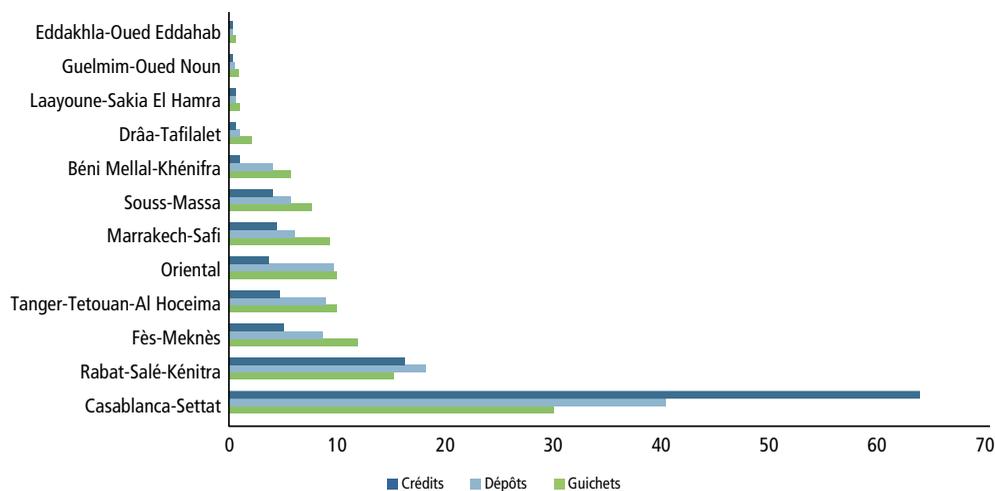
Au cours de 2015, les banques ont procédé à l'ouverture de 231 nouveaux guichets, contre 222 une année auparavant et en ont fermé 7 contre 18. Leur réseau s'est ainsi établi à 6.139 agences.

**Graphique n°1 : Evolution du réseau bancaire**



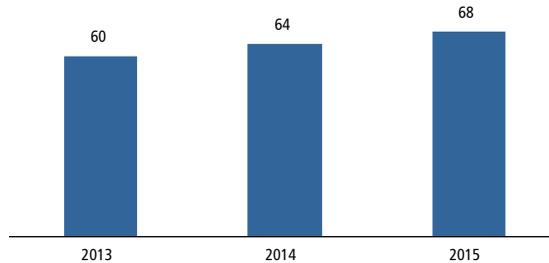
En conséquence, la densité bancaire, mesurée par le nombre d'habitants par guichet, s'est établie à 5.500. Celle appréhendée par le nombre de guichets pour 10.000 habitants ressort à près de 1,8 guichet, contre moins d'un guichet, il y a une dizaine d'années.

**Graphique n°2 : Part de chaque région dans le total réseau, dépôts et crédits (en %)**



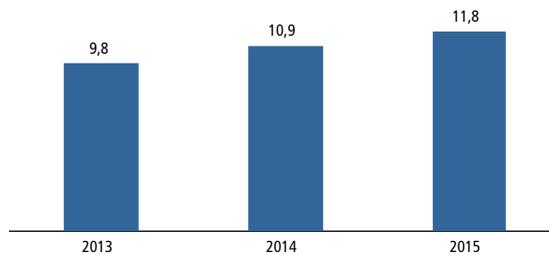
Sur la base du nouveau découpage territorial adopté au Maroc, il ressort qu'en 2015, la région de Casablanca-Settat a disposé de 29,4% des guichets, 40% des dépôts et 64% des crédits, suivie par la région de Rabat-Salé-Kenitra avec environ 15% des guichets, 17,4% des dépôts et 16% des crédits. La région de Fès-Meknès s'est placée en 3<sup>ème</sup> rang, avec 11,3% des guichets, 8% des dépôts et environ 5% des crédits.

**Graphique n°3 : Evolution du taux de bancarisation (en %)**



Le taux de bancarisation de la population<sup>2</sup> s'est renforcé cette année de 4 points à 68%. Parallèlement, le nombre de comptes ouverts sur les livres des banques s'est accru pour s'établir au total à 23 millions de comptes, soit plus de 1,7 million de comptes additionnels par rapport à 2014. La couverture territoriale des guichets continue de faire ressortir un niveau de bancarisation différencié entre les régions urbaines et rurales, ces dernières restant encore faiblement couvertes.

**Graphique n°4 : Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation (en millions)**



De son côté, le nombre de cartes émises par les banques a atteint 11,8 millions, soit près de 900 mille cartes supplémentaires par rapport à l'année précédente (+7,3%). En parallèle, l'élargissement du réseau des guichets automatiques bancaires s'est poursuivi avec l'installation de 295 nouvelles unités pour atteindre 6.529, soit 2 guichets pour 10.000 habitants.

<sup>2</sup> Rapport entre le nombre de comptes ouverts sur les livres des banques et la population totale

### Encadré n°1 : Principales actions prises en 2015 pour le développement de l'inclusion financière

Au cours de 2015, Bank Al-Maghrib a poursuivi ses actions visant à améliorer l'accès aux services bancaires et leur usage. A ce sujet, elle a organisé en mars, sous l'égide de la Fondation marocaine pour l'éducation financière et en collaboration avec ses partenaires, la 4<sup>ème</sup> édition de la semaine de la Finance pour les enfants et les jeunes. Des visites aux agences et au Musée de Bank Al-Maghrib, à Dar As-Sikkah, à la Bourse de Casablanca, aux agences bancaires et aux compagnies d'assurance, ont été organisées au profit de près de 100.000 élèves et lycéens âgés de 8 à 17 ans.

Parallèlement, elle a engagé une étude avec l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications pour la mise en place d'une nouvelle stratégie de développement des moyens de paiement électroniques à l'effet de mettre au point une plateforme nationale de paiements via téléphonie mobile, à faibles coûts, à l'usage d'un écosystème élargi constitué des commerçants, des ménages, des fournisseurs d'infrastructures et des prestataires de paiement agréés.

L'inclusion financière de la population est appelée à se renforcer en 2016, avec l'aboutissement des chantiers entamés en 2015, portant sur le cadre de mise en œuvre de la finance participative et de celui régissant l'introduction des établissements de paiement.

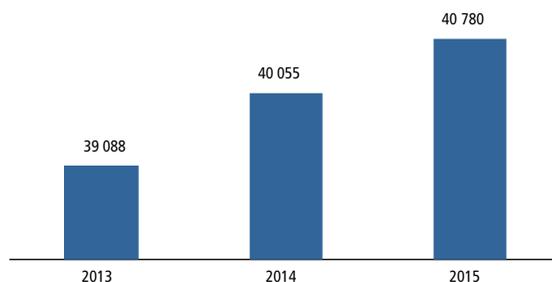
Pour accroître davantage les leviers d'inclusion financière, une réflexion plus globale sur une stratégie nationale, fédérant les acteurs publics et privés concernés et portée par un cadre de gouvernance ad-hoc, a été engagée.

Sur le plan interne, Bank Al-Maghrib a adapté son organisation pour accompagner ces nouveaux défis et a créé un nouveau département dédié à la mission de développement de l'inclusion financière et à la surveillance des systèmes et moyens de paiement.

## 3 - Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés

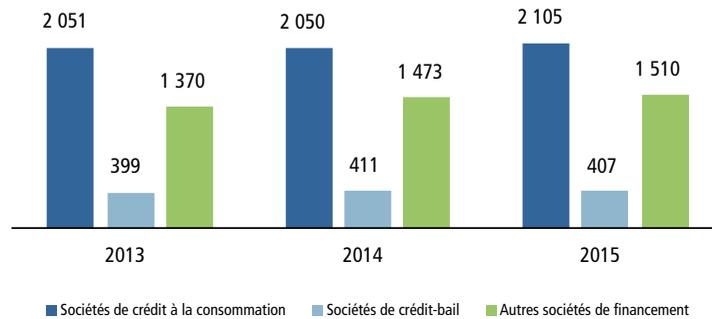
L'effectif des établissements de crédit et organismes assimilés s'est établi, à fin décembre 2015, à 52.448 agents, dont près de 78% sont employés par les banques, environ 8% par les sociétés de financement et 13% par les associations de micro-crédit.

Graphique n°5 : Evolution de l'effectif des banques



Les banques ont renforcé leur effectif de 725 collaborateurs, contre 967 en 2014 pour ressortir à 40.780 agents, dont près des quatre cinquièmes sont employés par les banques à capital privé.

**Graphique n°6 : Evolution de l'effectif des sociétés de financement**



L'effectif des sociétés de financement s'est établi, à fin décembre 2015, à 4.022 agents, soit 88 personnes supplémentaires par rapport à 2014, dont la majorité concerne les sociétés de crédit à la consommation et de gestion de moyens de paiement.

Près de 52% de l'effectif total est employé par les sociétés de crédit à la consommation, contre 10% pour les sociétés de crédit-bail, 20% pour les sociétés de gestion de moyens de paiement et 9% pour les sociétés de crédit immobilier.

Pour leur part, les associations de micro-crédit ont vu leur effectif progresser de 465 agents à 6.590 personnes à fin 2015.

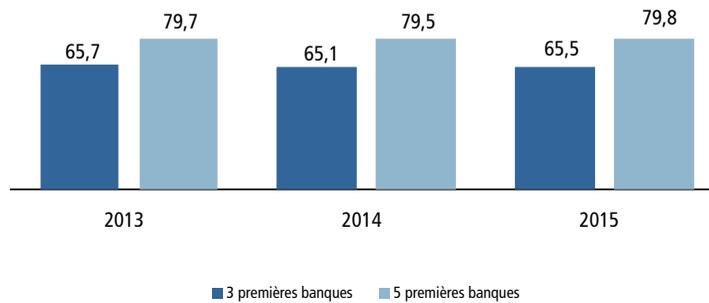
## 4 - Evolution de la concentration bancaire

Appréhendée à travers la proportion du total-actif, des dépôts collectés et des crédits distribués, la concentration du système bancaire s'est légèrement renforcée en 2015 en termes de total-actif et de dépôts et a baissé en ce qui concerne les crédits.

### 4.1- Concentration de l'activité des banques sur base sociale

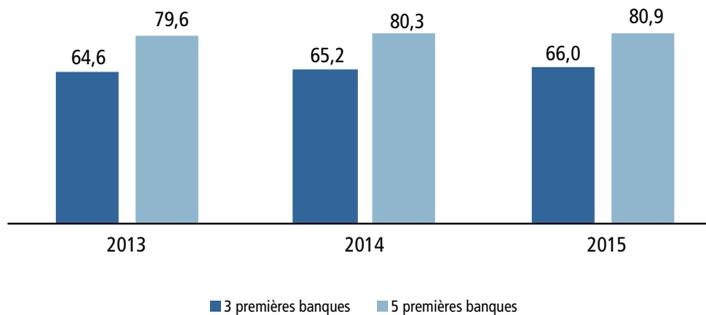
En termes de total-actif, la contribution des trois premières banques a connu une hausse de 0,4 point à 65,5% et celle des cinq premiers établissements est passée de 79,5% à 79,8%.

**Graphique n°7 : Concentration du total-actif (en %)**



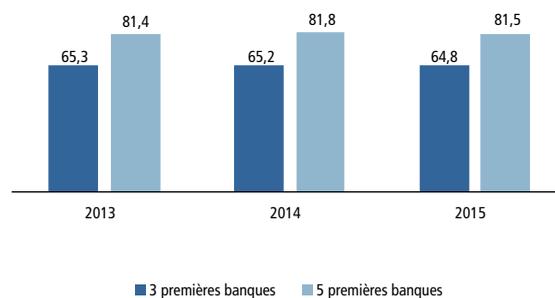
Concernant les dépôts, les parts des trois et cinq premières banques se sont hissées respectivement à 66% (+0,8 point) et à 80,9% (+0,6 point).

**Graphique n°8 : Concentration des dépôts (en %)**



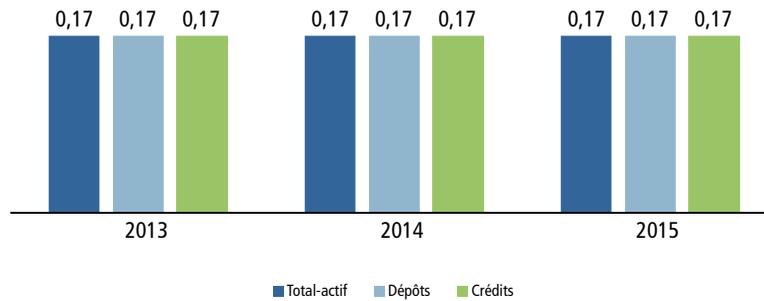
Pour ce qui est des crédits, les trois premières banques ont été à l'origine de 64,8% du total, en baisse de 0,4 point et les cinq premières ont vu leur poids reculer de 0,3 point à 81,5%.

**Graphique n°9 : Concentration des crédits (en %)**



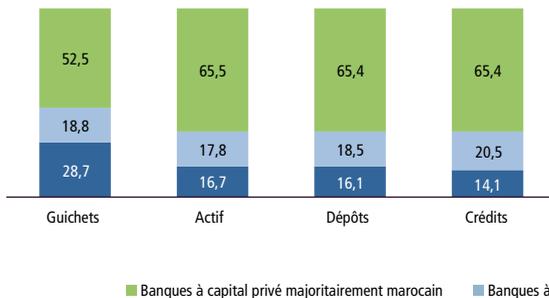
Comme le montre le graphique n°10, le niveau de concentration du total-actif, des dépôts et des crédits des banques, mesuré à travers l'indice Herfindahl-Hirshman, est demeuré identique aux dernières années, traduisant un marché bancaire à niveau de concentration modéré.

**Graphique n°10 : Concentration selon l'indice Herfindahl-Hirshman**

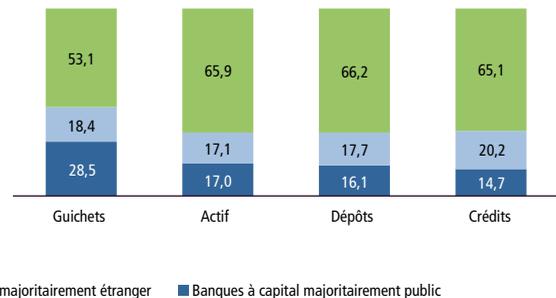


L'examen de la concentration en fonction du statut de l'actionariat montre que le poids des banques à capital privé majoritairement marocain a progressé à 53,1% des guichets (+0,6 point), à 65,9% des actifs (+0,4 point), à 66,2% des dépôts (+0,7 point) et a baissé à 65,1% des crédits (-0,3 point).

**Graphique n°11 : Concentration en fonction du statut de l'actionariat-2014 (en %)**



**Graphique n°12 : Concentration en fonction du statut de l'actionariat-2015 (en %)**

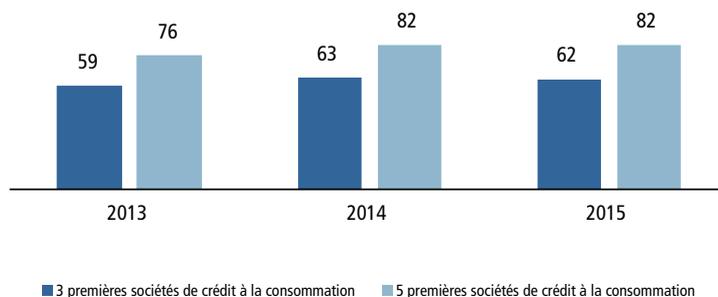


Les banques à capital majoritairement public ont vu leur part augmenter de 0,3 point à 17% en termes d'actif, de 0,6 point à 14,7% en termes de crédits. Leur part en termes de dépôts a stagné à 16,1% et celle concernant les guichets a baissé de 0,2 point à 28,5%.

S'agissant des banques à capital majoritairement étranger, leur poids a baissé tant au niveau des guichets à 18,4% (-0,4%), du total-actif à 17,1% (-0,7%), des dépôts à 17,7% (-0,8%), qu'au niveau des crédits à 20,2% (-0,3%).

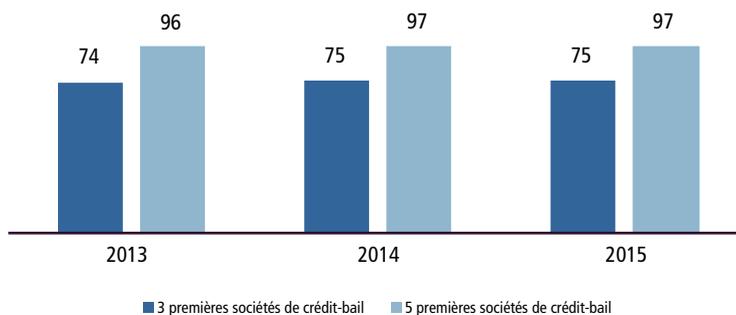
## 4.2- Concentration de l'activité des sociétés de financement

Le secteur des sociétés de financement est resté caractérisé par le poids prépondérant des sociétés adossées aux banques.

**Graphique n°13 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)**

Les trois plus grandes sociétés de crédit à la consommation ont disposé de 62% du total bilan du secteur, contre 63% une année auparavant et les cinq plus grandes ont concentré 82%, au même niveau qu'en 2014.

Près de 98% de l'activité du secteur est exercé par 10 sociétés adossées à des institutions financières.

**Graphique n°14 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)**

Pour les sociétés de crédit-bail, les parts des trois et cinq premières sociétés en termes de total bilan ont représenté, respectivement 75% et 97%, aux mêmes niveaux que l'année précédente.

### 4.3- Concentration de l'activité des banques sur base consolidée

Mesuré sur base consolidée, le niveau de la concentration de l'activité de crédit n'a pas connu de changement significatif, la part des 3 premières banques s'étant maintenue à 65% et celle des cinq premières ayant baissé d'un point à 81%.

Tableau n°2 : Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée en %

	Crédits à l'équipement et de trésorerie aux entreprises			Crédits immobiliers			Crédits à la consommation			Total des crédits		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
<b>Les 3 premiers groupes bancaires</b>	64	64	63	64	65	65	65	63	63	65	65	65
<b>Les 5 premiers groupes bancaires</b>	82	83	83	82	81	81	82	81	80	81	82	81

L'examen de la concentration par type d'opérations de crédit montre que pour les crédits de trésorerie et à l'équipement, la part des trois premiers groupes bancaires s'est réduite d'un point à 63% et celles des cinq premiers groupes est restée inchangée (83%). S'agissant des crédits immobiliers, les trois et cinq premiers groupes ont été à l'origine respectivement de 65% et 81%, en stagnation par rapport à 2014. Pour ce qui est des crédits à la consommation, le poids des cinq premiers groupes a reculé d'un point à 80%, contre une stabilité à 63% pour les trois premiers groupes bancaires.

بنك المغرب

## CHAPITRE II

### ACTIVITE ET RENTABILITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

بنك المغرب  
بنك المغرب

بنك المغرب

En 2015, la décélération de l'activité du crédit, la baisse des taux d'intérêt et le niveau encore élevé du coût du risque ont induit une baisse du résultat net des banques sur base sociale. Sur base consolidée, cette évolution sur le marché domestique a été compensée par la bonne contribution de l'activité réalisée à l'international.

## 1 - Activité et rentabilité des banques sur base sociale

L'examen de l'activité des banques est effectué sur la base des bilans retraçant leur activité au Maroc<sup>3</sup>.

Le volume d'activité des banques a marqué globalement une hausse. Du côté des ressources, la progression des dépôts et le renforcement des fonds propres ont été les principaux éléments ayant induit cette évolution. Du côté des emplois, cette évolution est reflétée au niveau des créances sur les établissements de crédit et, dans une moindre mesure, au niveau des crédits à la clientèle.

### 1.1 - L'activité bancaire s'est redressée à la faveur de la collecte des dépôts

Le volume d'activité bancaire, appréhendé par le total bilan, s'est élevé à 1.145 milliards de dirhams à fin décembre 2015, en hausse de 3,8%, après 0,7% en 2014 et 5,2% en 2013. Sur ce total, la part des opérations réalisées avec les non-résidents en devises demeure limitée à 3% pour les emplois et à 2% pour les ressources. Rapporté au PIB à prix courants, le total-actif des banques a représenté 117%.

#### 1.1.1 - L'évolution des emplois bancaires a couvert les opérations avec les établissements de crédit et dans une moindre mesure les crédits à la clientèle

La progression des emplois bancaires recouvre des évolutions différenciées. Les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont augmenté de manière sensible. Cette hausse a été atténuée par la décélération des crédits à la clientèle et la baisse du portefeuille-titres.

<sup>3</sup> L'activité bancaire exercée à l'étranger à travers leurs succursales et agences demeure faible.

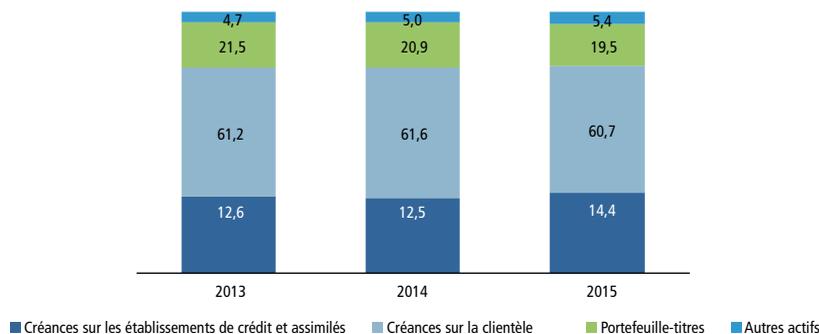
**Tableau n°3 : Evolution des emplois des banques (activité Maroc)**

(En millions de dirhams)

	2013	2014	2015	Variation 2014/2015 (en %)
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>138 021</b>	<b>137 446</b>	<b>164 774</b>	<b>19,9</b>
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>670 451</b>	<b>680 010</b>	<b>695 345</b>	<b>2,3</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>235 061</b>	<b>230 569</b>	<b>223 732</b>	<b>-3,0</b>
dont Bons du Trésor	136 676	116 826	118 552	1,5
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>22 372</b>	<b>24 455</b>	<b>27 242</b>	<b>11,4</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>29 207</b>	<b>30 822</b>	<b>34 381</b>	<b>11,5</b>
<b>Total-actif</b>	<b>1 095 112</b>	<b>1 103 302</b>	<b>1 145 474</b>	<b>3,8</b>

Rubriques nettes d'amortissements et provisions

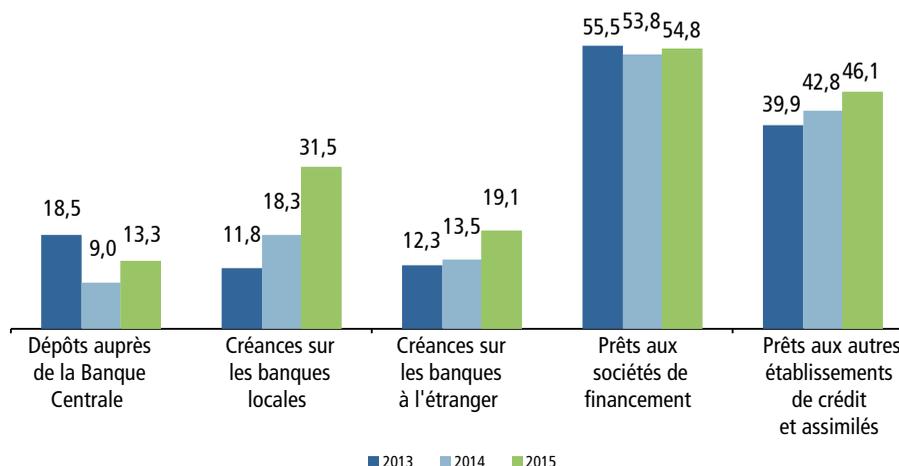
Suite à ces évolutions, la part des crédits à la clientèle a baissé de 0,9 point à 60,7% et celle du portefeuille-titres a reculé de 1,4 point à 19,5% au profit des créances sur les établissements de crédit et assimilés qui ont vu leur poids se hisser à 14,4%, contre 12,5% en 2014.

**Graphique n°15 : Structure de l'actif des banques (en %)**

### 1.1.1.1 - La hausse des créances sur les établissements de crédit et assimilés est surtout portée par les créances sur les banques locales et étrangères

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés se sont situées à 164,8 milliards de dirhams, en hausse de 19,9% par rapport à 2014. Après une légère baisse de 0,4% une année auparavant, cette progression reflète une hausse des créances sur les banques et des avoirs des banques auprès de la Banque Centrale.

**Graphique n°16 : Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés  
(en milliards de dirhams)**



Les créances sur les établissements de crédit et assimilés libellées en dirhams ont connu une hausse de 18,3% à 122,9 milliards de dirhams, après une baisse de 3,4% en 2014. Celles libellées en devises, formant plus de 25% du total, se sont accrues de 24,9% à 41,9 milliards de dirhams, après une hausse de 10% une année auparavant.

En relation avec l'amélioration de leur trésorerie, les dépôts des banques auprès de la Banque Centrale ont progressé de 48% à 13,3 milliards de dirhams, après une baisse en 2014.

De même, les créances sur les banques locales ont augmenté de 72%, atteignant un encours de 31,5 milliards de dirhams, en relation, pour une grande part, avec l'accroissement des prêts de trésorerie qui ont plus que doublé à 17 milliards. Cette tendance a été également observée au niveau des valeurs reçues en pension qui ont augmenté de 70% à 10,3 milliards. En revanche, les prêts financiers ont accusé une baisse de 16,5% à 4,1 milliards de dirhams.

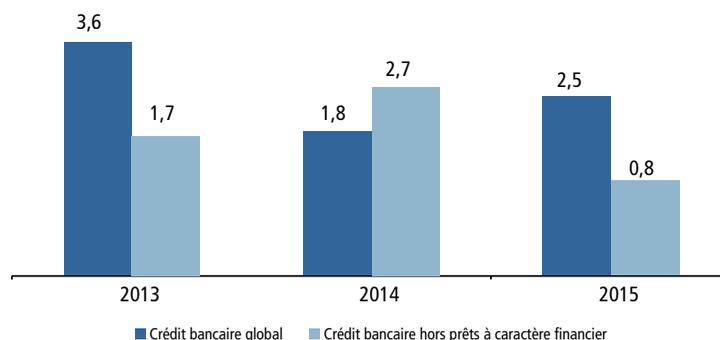
Pour leur part, les créances sur les banques installées à l'étranger ont augmenté de 41,6% à 19,1 milliards de dirhams. Celles détenues sur les autres établissements de crédit et assimilés, essentiellement les banques offshore, ont progressé de 7,7% à 46,1 milliards de dirhams.

Après une baisse de 3,1% en 2014, les prêts accordés aux sociétés de financement ont enregistré une progression de 1,9% à 54,8 milliards de dirhams. Cette décélération couvre une légère baisse des prêts de trésorerie de 0,7% à 14,9 milliards et une hausse des prêts financiers de près de 3% à 39,9 milliards.

### 1.1.1.2 - La hausse des crédits a concerné les particuliers alors que les prêts aux entreprises se sont contractés

Après une hausse de 1,8% en 2014, l'encours brut des crédits a enregistré une croissance annuelle de 2,5% à 780,4 milliards de dirhams. Cette progression, intervenue pour l'essentiel en fin d'année, a été induite par la hausse significative des prêts à caractère financier, qui ont augmenté de 18%, après une baisse de 8% l'année précédente. Hors ces opérations, la hausse du crédit demeure limitée à 0,8% contre 2,7% en 2014.

Graphique n°17 : Evolution du crédit octroyé par les banques (en %)



Rapporté au PIB, l'encours global du crédit a dégagé un ratio de 79% en 2015, contre 82% l'année précédente.

Pour leur part, les crédits en devises, représentant une part de 2,5% du total, ont accusé une baisse de 33,7% à 17,3 milliards de dirhams, après une hausse de 44,7% l'année précédente. Cette baisse est liée au repli des crédits alloués aux sociétés pétrolières et, dans une moindre mesure, de ceux destinés aux importateurs de blé.

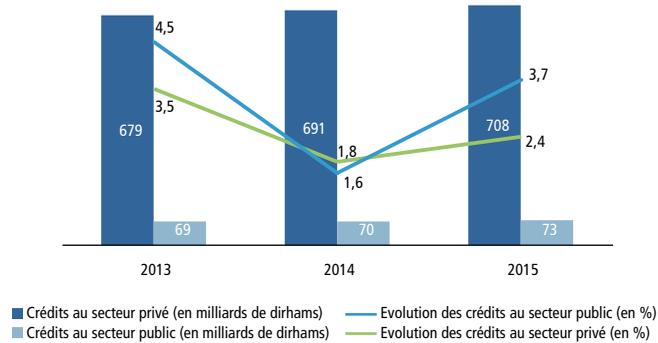
Par segment, les crédits bancaires aux entreprises non financières (publiques et privées) ont marqué un recul de près de 2%, contre une hausse de 1% en 2014, malgré la détente des taux, reflétant des facteurs de demande et d'offre.

Pour leur part, les crédits aux ménages ont continué à augmenter quoiqu'en décélération par rapport au niveau des dernières années. Ils se sont établis à 252 milliards, marquant une hausse de 5,6% contre 6,1% en 2014. Cette évolution couvre une hausse des crédits à l'habitat de 5,0%, après celle de 6,7% et un redressement des crédits à la consommation de près de 7%, après une quasi-stagnation en 2014.

Globalement, les crédits en faveur du secteur privé (entreprises et ménages) se sont inscrits en hausse de 2,4% à 708 milliards de dirhams, représentant 91% du total des crédits. Parallèlement, les crédits alloués au secteur public (entreprises et administrations publiques) se sont chiffrés

à 73 milliards, marquant une hausse de 3,7%, après celle de 1,6% en 2014, évolution liée essentiellement à la hausse des crédits aux entreprises publiques. Ceux accordés à l'administration publique ont, quant à eux, légèrement régressé.

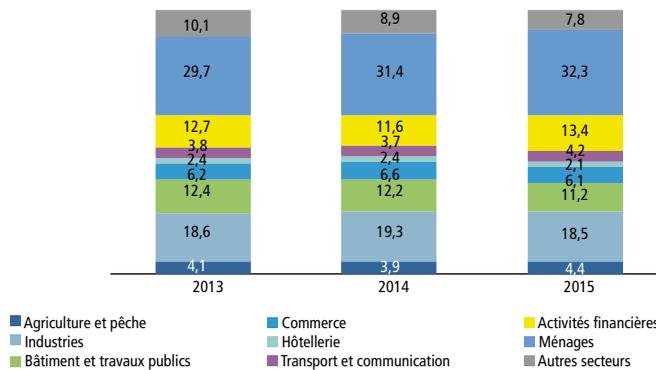
**Graphique n°18 : Crédits des banques au secteur public et privé non financier**



La répartition des crédits par secteur d'activité fait ressortir une prépondérance du secteur tertiaire et des ménages avec une part cumulée de 66%, suivis du secteur secondaire qui a capté près de 30% des crédits bancaires, puis du secteur agricole qui a détenu une part de 4%.

Les crédits accordés en faveur des secteurs de l'agriculture et du transport et communication ont contribué positivement à l'évolution des crédits, alors que les crédits au secteur des industries de transformation ont enregistré des évolutions négatives.

**Graphique n°19 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)**



Les crédits accordés au secteur primaire ont connu une hausse de 15,2% à 34,6 milliards de dirhams et leur part dans le total s'est améliorée de 0,5 point à 4,4%. Ceux finançant le secteur du commerce ont atteint 47,3 milliards, accusant une baisse de 6,3%, qui fait suite à une hausse de 9,6% une année auparavant.

Avec un encours de 144 milliards de dirhams, les crédits bénéficiant au secteur des industries ont accusé une baisse de 2%, après une hausse de 5,7% observée une année auparavant, leur part s'étant repliée de 0,8 point à 18,5%. Les crédits destinés aux sociétés opérant dans la production et la distribution de l'eau et de l'énergie ont, pour leur part, marqué une progression de 5,2% et ceux destinés aux industries métallurgiques ont augmenté de 12,9%.

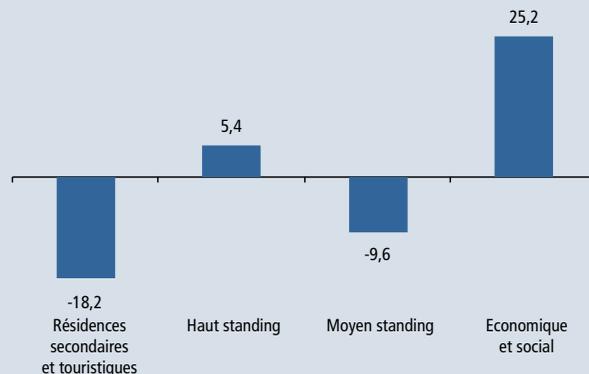
Les concours mobilisés en faveur du secteur du tourisme ont connu une baisse de 9,5% pour totaliser un encours de 16,4 milliards. La part de ce secteur dans le total des crédits a reculé de 0,3 point à 2,1%. En revanche, le secteur du transport et communication a vu son encours de crédit augmenter de 17,3% et sa part dans le total, s'établir à 4,2%.

Les crédits bénéficiant au secteur du bâtiment et des travaux publics ont poursuivi leur trend baissier pour totaliser un encours de 88 milliards, en repli de 5,2%. Leur part a perdu un point à 11,2% en 2015.

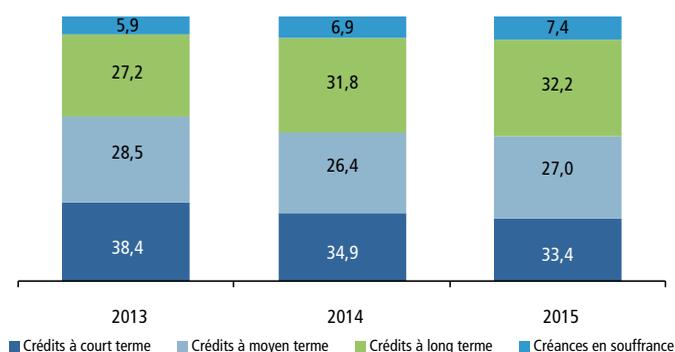
#### Encadré n°2 : Principales évolutions des crédits à la promotion immobilière en 2015

Constituant la principale composante des crédits au secteur des BTP, les financements destinés à la promotion immobilière ont accusé, au cours de 2015, un recul de près de 9% à 66,5 milliards de dirhams. Sur la base des données de 7 banques, cumulant 96% de part de marché (en crédit à la promotion immobilière), il ressort que cette baisse a concerné le financement des résidences secondaires et touristiques (-18,2%) et le segment résidentiel moyen standing (-9,6%). En revanche, le financement du segment économique et social a poursuivi son trend haussier avec une progression de 25,2% en 2015.

#### Principales évolutions des encours de la promotion immobilière par segment (en %)



Suite à la hausse significative des prêts à caractère financier constatée en fin d'année, les crédits consentis aux activités financières ont progressé de 18,8% pour se chiffrer à 104,5 milliards, soit une part en hausse de 1,8 point à 13,4%.

**Graphique n°20 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques en fonction de leur terme (en %)**

Par maturité, l'encours des crédits à court terme a baissé de 2,1%, en relation avec le repli enregistré par les facilités de trésorerie. Sa part dans le total des crédits est revenue de 34,9% à 33,4% entre 2014 et 2015. Bénéficiant de la hausse des crédits à l'habitat, les prêts à long terme se sont renforcés de 4% à 251,5 milliards de dirhams, leur part s'étant accrue de 0,4 point à 32,2%. De leur côté, les prêts à moyen terme ont vu leur encours se hisser de 5,1% à 211 milliards et leur poids a, en conséquence, progressé de 0,6 point à 27%.

#### 1.1.1.3 - Le portefeuille-titres a baissé en lien avec un recul des titres de placement et d'investissement au profit du portefeuille de transaction

L'encours du portefeuille-titres des banques a baissé de près de 2% à un montant brut de 225,5 milliards de dirhams, soit près de 20% de leur bilan agrégé, en relation principalement avec la contraction des portefeuilles de placement et d'investissement.

**Tableau n°4 : Evolution du portefeuille-titres des banques**

(Montant brut en millions de dirhams)

	2013	2014	2015	Variation 2014/2015
<b>Titres de transaction</b>	111 904	98 974	105 793	6,9
<b>Titres de placement</b>	47 203	55 211	46 252	-16,2
<b>Titres d'investissement</b>	43 634	41 320	36 300	-12,1
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	33 575	34 376	37 112	8,0
<b>Total du portefeuille-titres</b>	<b>236 316</b>	<b>229 881</b>	<b>225 457</b>	<b>-1,9</b>

L'analyse selon la comptabilité d'intention montre que le portefeuille-titres de transaction, valorisé au prix de marché, a enregistré une progression de son encours de l'ordre de 6,9% à 105,8 milliards de dirhams et ce, après une baisse de 11,6% en 2014. Cette évolution est liée notamment à la hausse des Bons du Trésor de 30,6% à 58 milliards, certaines banques ayant souscrit à des Bons du Trésor à des fins de couverture aussi bien pour leur compte propre que pour le compte

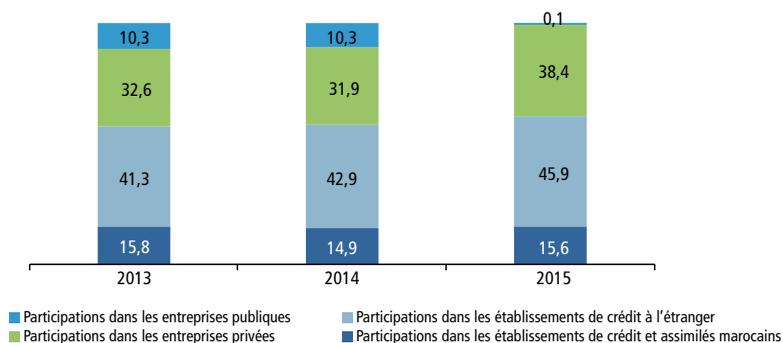
de leur clientèle. A l'inverse, les autres titres de créance<sup>4</sup> et les titres de propriété ont accusé des baisses respectives de 31% et de 11%, dans un contexte de repli des émissions de dette privée et de morosité du marché boursier.

En revanche, le portefeuille de placement a vu son encours baisser de 16,2% à 46,3 milliards de dirhams, repli ayant concerné le portefeuille des Bons du Trésor de près de 21% à 26,8 milliards, les autres titres de créance, de 18,2% à 8,1 milliards et des titres de propriété, essentiellement sous forme d'OPCVM, de 0,8% à 11,3 milliards. Dans la même tendance, les titres d'investissement ont fléchi de 12,1% à 36,3 milliards de dirhams, dont plus de 91% est constitué de Bons du Trésor.

Le portefeuille-titres de participation a connu une progression de 8% à 37,1 milliards, dont plus des trois quarts dans les entreprises liées. Cette évolution reflète une hausse des participations dans les entreprises privées de 27,4% à 13,1 milliards, soit plus de 38,4% du portefeuille de participation. En revanche, les participations détenues dans les entreprises publiques se sont significativement réduites, revenant de 3,3 milliards à 17 millions suite à la cession par une banque de sa participation dans le capital d'une grande entreprise publique.

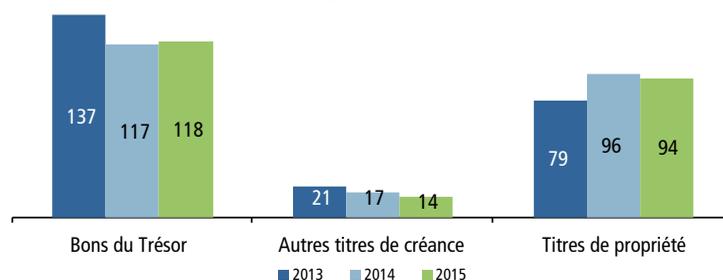
Suite au renforcement de la participation de certaines banques dans le capital de certaines de leurs filiales en Afrique et à de nouveaux investissements, les participations détenues dans les établissements de crédit installés à l'étranger ont augmenté de 13,3% à 15,6 milliards, représentant 46% du portefeuille global de participation et 15% des fonds propres comptables des banques.

**Graphique n°21 : Ventilation du portefeuille de participation des banques par type de contrepartie (en %)**



Selon la nature juridique, les Bons du Trésor se sont établis à 118 milliards de dirhams en variation positive de 1,5% par rapport à 2014. Cette légère évolution fait suite à une baisse de 14,8% en 2014, année qui a été marquée par une baisse significative des titres empruntés. Le portefeuille des Bons du Trésor a représenté 52% du portefeuille global et 10,3% des emplois bancaires, contre 10,5% l'année passée.

<sup>4</sup> Les autres titres de créance sont constitués notamment d'obligations et des titres de créance négociables.

**Graphique n°22 : Evolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature juridique (en milliards de dirhams)**

Le portefeuille des autres titres de créance, constitué d'obligations à hauteur de 64%, a enregistré une baisse de 20,3%, après celle de 18,4% en 2014, dans un contexte de baisse des émissions sur le marché de la dette privée.

Pour leur part, les titres de propriété détenus par les banques, tous portefeuilles confondus, ont affiché une baisse de 3% induite par celle des titres d'OPCVM, après une progression de 22,5% en 2014, leur part dans le portefeuille global s'étant contractée d'un point à 41%.

L'encours des provisions pour dépréciation du portefeuille-titres, dont près de 90% est affecté à la couverture des titres de participation et emplois assimilés, s'est accru de 12% pour s'établir à 2,6 milliards de dirhams.

### 1.1.2 - L'évolution des ressources a été principalement portée par la hausse des dépôts collectés auprès de la clientèle

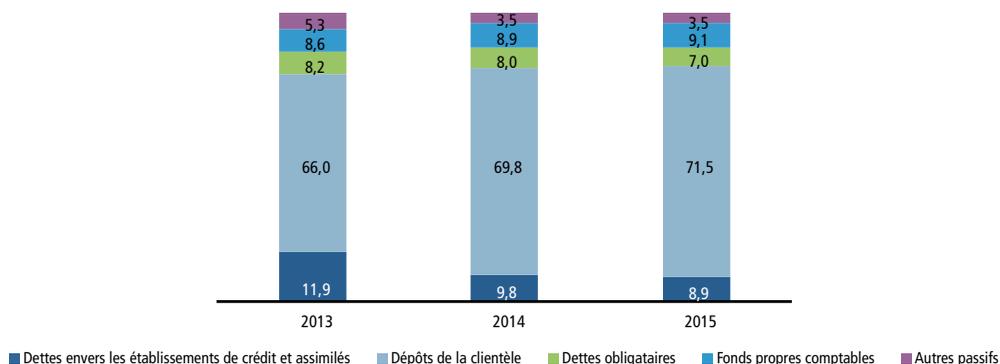
**Tableau n°5 : Evolution des ressources des banques (activité Maroc)**

(En millions de dirhams)

	2013	2014	2015	Variation 2014/2015 (en %)
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>129 882</b>	<b>108 418</b>	<b>102 843</b>	<b>-5,1</b>
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>722 253</b>	<b>769 770</b>	<b>819 212</b>	<b>6,4</b>
<b>Dettes obligataires</b>	<b>89 844</b>	<b>87 963</b>	<b>79 971</b>	<b>-9,1</b>
- Titres de créance émis	66 590	63 374	49 721	-21,5
- Dettes subordonnées	23 254	24 589	30 250	23,0
<b>Fonds propres</b>	<b>94 232</b>	<b>97 801</b>	<b>104 280</b>	<b>6,6</b>
<b>Résultat net</b>	<b>9 914</b>	<b>10 011</b>	<b>9 362</b>	<b>-6,5</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>48 987</b>	<b>29 339</b>	<b>29 806</b>	<b>1,6</b>
<b>Total-passif</b>	<b>1 095 112</b>	<b>1 103 302</b>	<b>1 145 474</b>	<b>3,8</b>

L'évolution différenciée des principales ressources bancaires a induit une hausse de la part des dépôts collectés auprès de la clientèle de 1,7 point à 71,5%. A contrario, la quote-part des dettes obligataires a reflué d'un point à 7%, sous l'effet de la baisse significative des émissions des certificats de dépôt, et celle des dettes envers les établissements de crédit a reculé de 0,8 point à 9%. S'agissant des fonds propres, ils ont vu leur part s'accroître de 0,2 point à 9,1%.

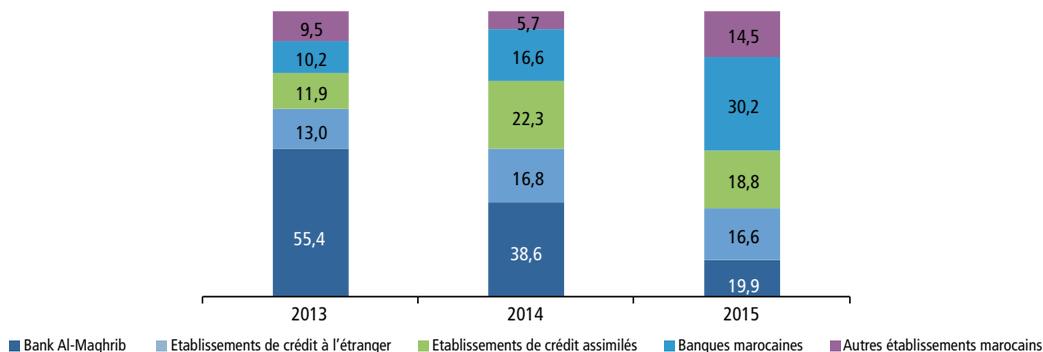
**Graphique n°23 : Structure du passif des banques (en %)**



### 1.1.2.1 - La baisse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés reflète une diminution du refinancement auprès de la Banque Centrale

Après une baisse de 16,5% observée l'année dernière, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont marqué un nouveau repli de 5,1% à 102,8 milliards de dirhams, traduisant notamment le recul du recours des banques aux avances de la Banque Centrale. En particulier, les dettes libellées en dirhams, avec un encours de 61,5 milliards, se sont contractées de 11,8%, tandis que les dettes en devises, constituant près de 40% du total, se sont appréciées de près de 6,9%.

**Graphique n°24 : Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en %)**



Les refinancements des banques auprès de la Banque Centrale se sont établis à 23 milliards de dirhams à fin 2015, accusant un repli de 45%, après celui de 42% en 2014, ramenant sa part dans les ressources bancaires de 4 à 2%. Cet encours est constitué d'avances à 7 jours à hauteur de 7 milliards de dirhams, en baisse de près de 70% par rapport à 2014, de prêts garantis accordés

dans le cadre du programme de soutien au financement de la TPME pour 13,5 milliards, contre 19 milliards en 2014 et d'avances à 24 heures pour 2,5 milliards de dirhams.

Les dettes interbancaires se sont accrues, quant à elles, de 73% à 31 milliards de dirhams, sous l'effet de la hausse des emprunts de trésorerie de 132%, reflétant la dynamique du marché interbancaire, des emprunts financiers de 2% et des valeurs données en pension de 43%. Les emprunts auprès des établissements de crédit à l'étranger ont reculé de 5,9% à 17,1 milliards de dirhams.

### 1.1.2.2 - Les ressources de la clientèle ont continué à progresser à un rythme dynamique

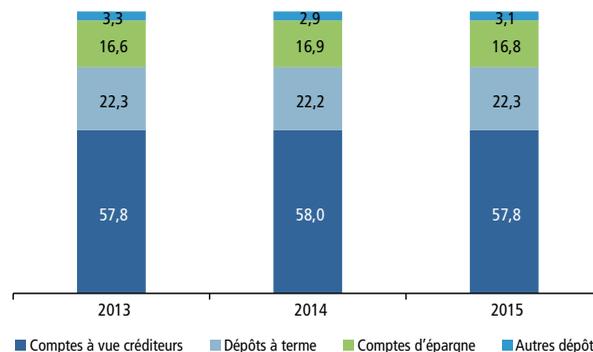
Après avoir progressé de 6,6% en 2014, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont enregistré durant l'exercice sous revue, une hausse de 6,4% pour ressortir à 819,2 milliards de dirhams. Il en résulte un coefficient moyen d'emploi, rapportant les crédits aux dépôts, de 95%, en retrait de 4 points par rapport à 2014.

Les dépôts libellés en dirhams se sont établis à 801 milliards de dirhams, en hausse de 6,2% contre 5,8% en 2014 et les dépôts en devises, avec une part limitée à 2,2%, se sont appréciés de 17,9%, après la hausse de 63% l'année passée, qui avait été marquée par l'opération de contribution libératoire au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger.

L'évolution des ressources collectées auprès de la clientèle a été portée par la hausse des dépôts à vue de 6,1% à 473,5 milliards et des dépôts à terme de 7,1% à 182,9 milliards. S'agissant des dépôts en comptes d'épargne, établis à 138 milliards, ils se sont accrues à une cadence moindre que celle de l'année écoulée, soit 6,1% contre 8,1%, subissant l'effet de la baisse du taux d'intérêt rémunérant ces placements.

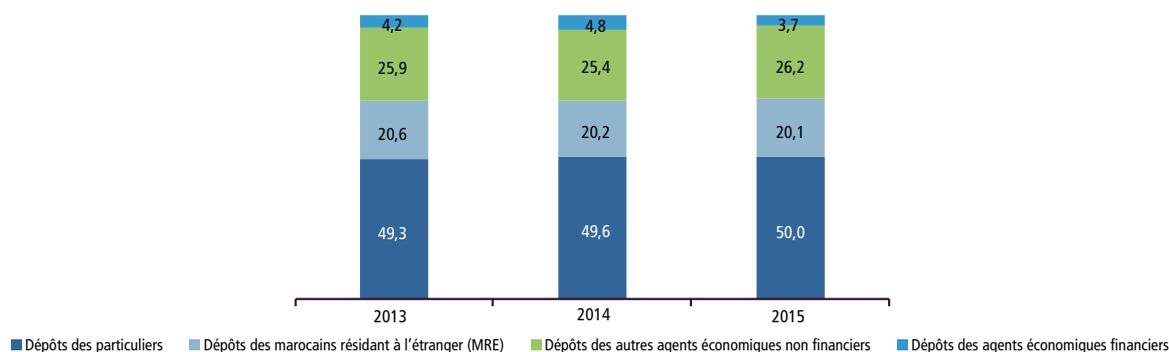
La structure des dépôts est restée globalement stable comparativement à 2014. Près de 58% de ces dépôts sont à vue, 22% sont à terme et 17% sont des comptes d'épargne.

**Graphique n°25 : Evolution de la part des différentes catégories des dépôts auprès des banques (en %)**



Les dépôts des particuliers résidents, qui représentent 50% du total, ont enregistré une hausse de 7% à 407 milliards de dirhams, après celle de 7,5% l'année passée. Cette progression ressort à 7,9% pour les dépôts à vue, 2% pour les dépôts à terme et 6,8% pour les comptes d'épargne. Les dépôts des particuliers en devises ont reculé de près de 1% à 4,6 milliards, contre une hausse exceptionnelle de 145% en 2014, induite par l'opération de contribution libératoire au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger.

**Graphique n°26 : Structure des dépôts par catégorie d'agents économiques (en %)**



Avec une part de 20,1% du total, les dépôts des Marocains Résidant à l'Etranger (MRE) ont enregistré une hausse de 5,7% à 163,7 milliards de dirhams, après celle de 4,4% une année auparavant. Sur ce total, les dépôts à vue ont crû de 5%, contre 7,1% pour les dépôts à terme et 4,8% pour les comptes d'épargne.

Dans le prolongement de la reprise amorcée en 2014, les dépôts des autres agents non financiers<sup>5</sup> ont connu une nouvelle hausse de 9,4% pour ressortir à 213,2 milliards. Leurs dépôts à vue ont augmenté de 6,1% et leurs dépôts à terme de 21,7%.

Les agents financiers, constitués principalement des OPCVM et des compagnies d'assurances, ont vu leurs dépôts, plus volatiles, totaliser près de 30 milliards de dirhams, marquant une baisse de 19,9%, faisant suite à une hausse de 23,1%, l'année précédente.

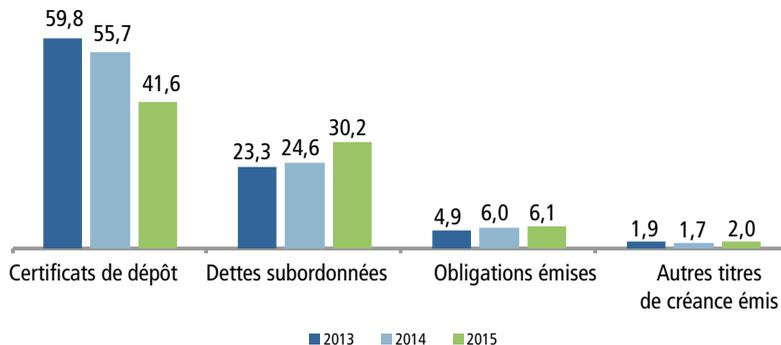
Pris séparément, les dépôts des OPCVM, constitués de 78% de dépôts à terme, ont marqué une baisse de 24,3% à 14 milliards de dirhams, contre une progression de 23% en 2014. Faisant suite à une hausse de 13,2% en 2014, les dépôts des compagnies d'assurances, représentant 16% des ressources collectées auprès des agents financiers, ont continué à augmenter de 8% à 4,9 milliards, dont 45% sous forme de dépôts à vue, 50% de dépôts à terme et 5% d'autres dépôts.

<sup>5</sup> Les autres agents non financiers sont constitués des entreprises privées et du secteur public

### 1.1.2.3 - Le recours des banques au refinancement à moyen et long terme sous forme de dettes subordonnées a progressé au détriment des émissions de certificats de dépôt

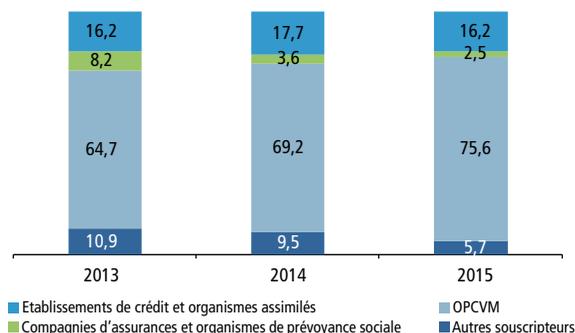
Les dettes obligataires émises par les banques sont constituées de titres de créance et de dettes subordonnées. A fin décembre 2015, leur encours global s'est établi à 80 milliards, accusant une nouvelle baisse de 9,1%, après celle de 2,1% en 2014. Cette évolution couvre des situations différenciées. L'encours des titres de créance s'est replié de 21,5% à 49,7 milliards, en relation avec le recul des certificats de dépôt émis de 25,4% à 41,6 milliards, dans un contexte de détente des conditions de liquidité. Les autres titres de créance émis ainsi que les obligations émises ont progressé respectivement de 22,8% et de 2,2%, tout en restant de montants comparativement modestes.

**Graphique n°27 : Evolution des dettes obligataires émises par les banques (en milliards de dirhams)**



Pour leur part, les dettes subordonnées se sont inscrites en hausse de 23% à 30 milliards, reflétant l'orientation des banques de poursuivre le développement de leurs ressources stables, pour un meilleur adossement aux emplois de moyen et long terme.

**Graphique n°28 : Encours des certificats de dépôt émis par les banques ventilé par catégorie de souscripteurs (en %)**

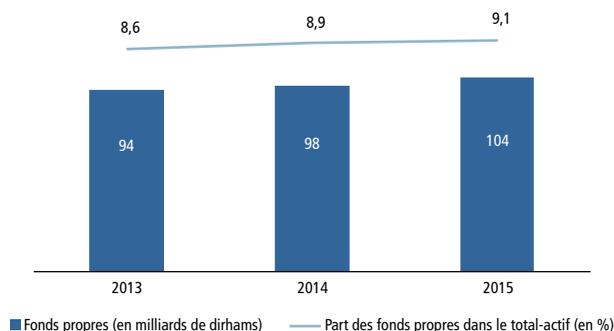


Près de 76% des certificats de dépôt émis demeurent détenus par les OPCVM, 16% par les établissements de crédit et assimilés et 2,5% par les compagnies d'assurances et organismes de prévoyance sociale.

### 1.1.2.4 - Les fonds propres des banques ont continué de se renforcer

Les fonds propres des banques ont cumulé, à fin 2015, plus de 104 milliards, marquant une nouvelle hausse de 6,6% à la faveur du report d'une partie des résultats (20%). Rapporté au total-actif, leur montant a représenté 9,1%, contre 8,9% en 2014.

**Graphique n°29 : Evolution des fonds propres comptables des banques**



### 1.1.3 - Les engagements de garantie donnés ont légèrement progressé en 2015

Les expositions en hors bilan des banques sont essentiellement constituées des engagements de garantie et de financement, donnés ou reçus, ainsi que des engagements sur opérations de change et sur produits dérivés.

Après un repli de 5% une année auparavant, les engagements de financement donnés ont enregistré une progression de 8,1% à 81,4 milliards de dirhams, résultant de l'accroissement de 8,4% des engagements donnés en faveur de la clientèle, représentant près de 96% du total, et d'une évolution de 2% des engagements donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés.

Etablis à 121 milliards de dirhams, les engagements de garantie donnés se sont légèrement améliorés de 1,4% par rapport à 2014. Sur ce total, les engagements de garantie d'ordre de la clientèle ont enregistré une progression de 1,6% à 82,6 milliards et ceux donnés d'ordre d'établissements de crédit ont augmenté de 1,1% à 38 milliards, faisant suite à une hausse de 3,7% une année auparavant.

Constitués de près de 97% d'engagements de garantie, les engagements reçus ont légèrement décliné de 0,2% à 63,4 milliards de dirhams, reflétant une baisse de 2,1% des engagements reçus d'établissements de crédit et assimilés à 55,1 milliards et une hausse de ceux reçus de la clientèle de 13,8% à 8,3 milliards.

S'agissant des engagements en devises, les soldes à fin d'année des opérations de change au comptant ont marqué une hausse de 20% à 11,5 milliards de dirhams, alors que ceux relatifs aux opérations de change à terme ont diminué de 33% à 79 milliards.

Pour leur part, les engagements sur produits dérivés, après une hausse de 24,5% en 2014, ont accusé une baisse de 4% à un encours notionnel de près de 64 milliards. Cette évolution résulte à la fois d'une baisse de 16% des engagements sur instruments de taux d'intérêt, à 11,4 milliards et d'un repli des autres instruments de 6%, à 30,2 milliards. Les engagements sur instruments de change ont, pour leur part, augmenté de 7,9% à 22,3 milliards.

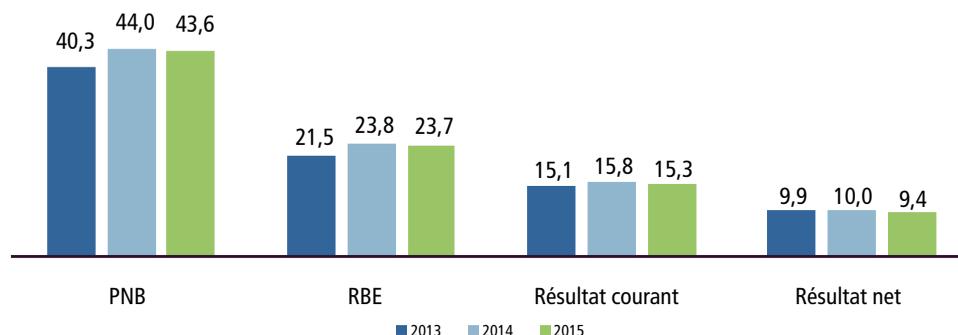
L'encours des engagements sur produits dérivés, correspondant à des opérations de couverture ou des opérations réalisées pour le compte de la clientèle, a représenté près de 61% des fonds propres comptables et 6% du total-actif des banques. Cet encours traduit la valeur notionnelle des sous-jacents des contrats de produits dérivés et non les risques encourus par les banques.

## 1.2 - Les résultats des banques se sont inscrits en baisse dans un contexte de décélération de l'activité de crédit et de baisse des taux d'intérêt

Au titre de 2015, les banques ont affiché globalement, au niveau des comptes individuels, des résultats en baisse, sous l'effet notamment du recul du produit net bancaire, conjugué à une hausse des frais généraux, le coût du risque ayant, pour sa part, enregistré une hausse moins rapide que l'année dernière.

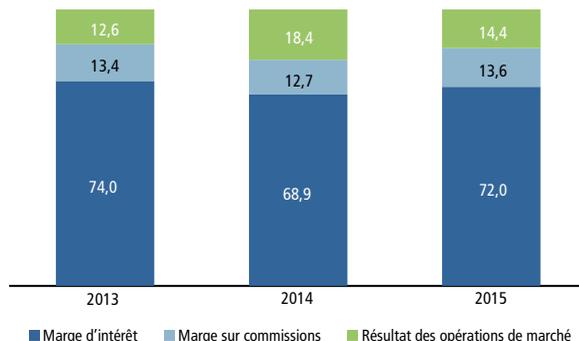
L'examen des origines de la variation des résultats des banques est effectué à travers l'analyse des différents soldes intermédiaires de gestion établis sur la base de l'activité des banques au Maroc.

**Graphique n°30 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)**



### 1.2.1 - Le Produit net bancaire s'est replié, en relation notamment avec la baisse des résultats des activités de marché

**Le produit net bancaire (PNB)** s'est chiffré à 43,6 milliards de dirhams, accusant une baisse de 1% qui fait suite à une hausse de 9,3% en 2014. Cette évolution est attribuée à la baisse du résultat des activités de marché, non compensée par la hausse de la marge d'intérêt et de la marge sur commissions.

**Graphique n°31 : Structure du produit net bancaire des banques (en %)**

Après une hausse de 2,9% en 2014, la marge d'intérêt a marqué, en valeur absolue, une croissance de 3,2% à 30,4 milliards de dirhams, imputable notamment à la baisse du coût des ressources. Sa part dans le PNB s'est élevée à 72%, contre 69% une année auparavant.

Faisant suite à une hausse de 2,6% en 2014, le produit net d'intérêt sur les opérations avec la clientèle s'est stabilisé à 28,8 milliards de dirhams sous l'effet du repli d'une part, des intérêts perçus sur les crédits de 1,3% à 39,1 milliards, dans un contexte de baisse des taux d'intérêts débiteurs et de décélération du volume des crédits, et d'autre part, des intérêts servis sur les dépôts de 4,7% à 10,3 milliards.

Le produit net d'intérêt sur les opérations avec les établissements de crédit et assimilés, représentant 5% du total, a presque doublé pour totaliser un montant de 1,5 milliard de dirhams, traduisant une baisse de 4,4% des intérêts perçus sur les prêts interbancaires et un recul de 27,4% des intérêts servis sur les emprunts, en relation avec la baisse du taux directeur.

Le produit net d'intérêt des titres de créance est passé, d'une année à l'autre, d'un solde négatif de 168 millions à un solde positif de 61 millions de dirhams. Les produits perçus sur les titres détenus ont reculé de 8,6% à 3,6 milliards et les charges servies sur les titres de créance émis ont diminué de 13,8% à 3,5 milliards de dirhams, en lien avec la baisse des émissions des banques.

Pour sa part, la marge sur commissions, cumulant un montant de 5,9 milliards, a progressé de 6,4%, contre 3,5% une année auparavant. Les commissions perçues sur prestations de services ont totalisé 6,1 milliards, marquant une hausse de 4,9%, contre 4,5% l'année dernière. Cette évolution couvre une augmentation des commissions perçues sur fonctionnement de comptes de 8,1% à 1,3 milliard, en lien avec l'ouverture de 1,7 million de comptes, sur les moyens de paiement de 4,8%, à 2,2 milliards, sur ventes des produits d'assurance de 11,3%, à 206 millions et sur les titres en gestion et en dépôt de 3,9%, à 364 millions. En revanche, les commissions sur les prestations des services de crédit se sont repliées de 4% à 455 millions et celles perçues sur les activités de conseil et d'assistance ont baissé de 7,1% à 61 millions de dirhams.

Après une année exceptionnelle favorisée par la baisse des taux obligataires, les résultats issus des activités de marché ont décliné de 22,6% à 6,3 milliards de dirhams. La correction du résultat sur les opérations sur titres a été atténuée par le bon comportement des gains enregistrés sur les opérations sur produits dérivés et de change.

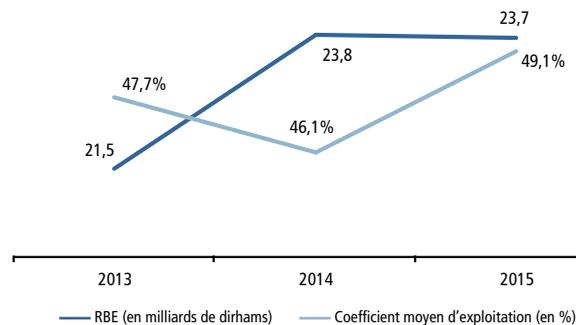
Ainsi, le résultat sur titres de transaction, représentant 44% du résultat des activités de marché, a reculé de près de 58% pour s'établir à 2,7 milliards. Les revenus réalisés sur les titres de placement ont plus que doublé pour atteindre plus d'un milliard. Pour leur part, le résultat des opérations de change s'est apprécié de 25,7% à 2 milliards, soit 32% du résultat des opérations de marché, et les gains nets enregistrés sur les opérations sur produits dérivés sont redevenus positifs à 403 millions de dirhams.

### 1.2.2 - Le résultat brut d'exploitation s'est maintenu grâce au résultat sur immobilisations financières

Les charges générales d'exploitation se sont accrues à un rythme presque identique à celui de l'année précédente, soit 5,4% à 21,4 milliards. Cette évolution, combinée à la bonne tenue du résultat sur immobilisations financières, a permis au Résultat Brut d'Exploitation (RBE) de se maintenir à un niveau proche de celui de 2014, soit 23,7 milliards de dirhams.

De ce fait, le coefficient moyen d'exploitation, qui s'était significativement amélioré l'année passée à la faveur des résultats des activités de marché, est revenu à un niveau de 49,1%, contre 46,1% en 2014.

**Graphique n°32 : Evolution du RBE et du coefficient moyen d'exploitation des banques**

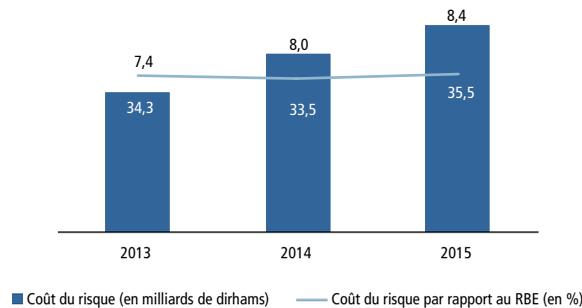


Les charges de personnel, représentant 47% des charges générales d'exploitation, ont crû de 5% à plus de 10 milliards de dirhams. Les charges externes, qui en constituent 39%, ont progressé de 5,6% à 8,2 milliards et les impôts et taxes ont augmenté de 20,2% à 575 millions de dirhams. A l'inverse, les dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles ont connu une baisse de 1,6% à 2,1 milliards de dirhams.

### 1.2.3 - Le coût du risque a continué à croître, mais à un rythme plus ralenti

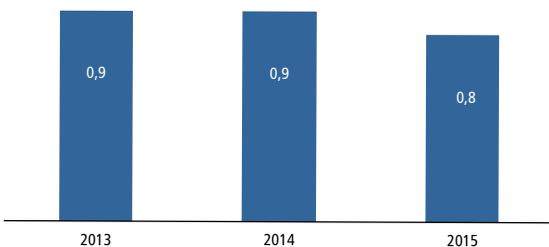
Après une hausse de 29,7% en 2013 et 7,4% en 2014, le coût du risque a décéléré à 5,6% pour ressortir à 8,4 milliards de dirhams, absorbant ainsi 35,5% du RBE, contre 33,5% en 2014. Sur ce total, les dotations nettes de reprises de provisions pour créances en souffrance se sont élevées à 8 milliards, enregistrant une hausse de 12,5%, après celle de 31% en 2014. Les autres dotations nettes des reprises, couvrant les autres risques y compris fiscaux, se sont allégées de 56%, sous l'effet combiné d'une baisse des dotations et d'une hausse des reprises.

**Graphique n°33 : Coût du risque des banques rapporté au RBE**

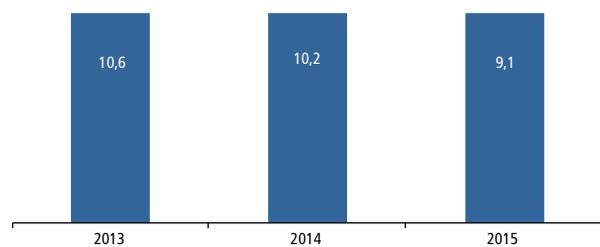


Compte tenu de ces évolutions, le résultat courant a décliné de 3,3% à 15,3 milliards de dirhams, contre une hausse de 5% en 2014. Pour sa part, le résultat non courant, tout en demeurant négatif, est passé de 479 millions à 1,4 milliard de dirhams, sous l'effet d'une hausse des charges induites par un redressement fiscal.

**Graphique n°34 : Evolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %**



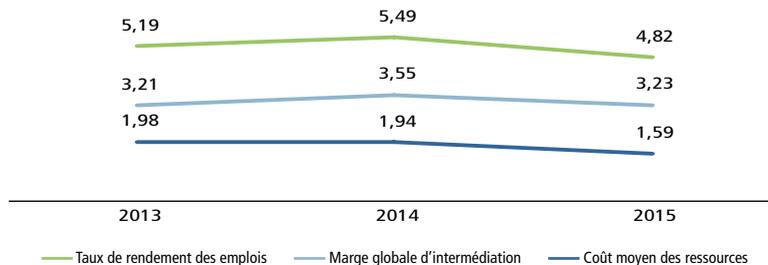
**Graphique n°35 : Evolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %**



En définitive, le résultat net des banques s'est chiffré à 9,4 milliards de dirhams, marquant une baisse de 6,5%, contre une hausse de 1% en 2014. La rentabilité des actifs (ROA) a baissé à 0,8% et la rentabilité des fonds propres (ROE) à 9,1%, contre respectivement 0,9% et 10,2% en 2014.

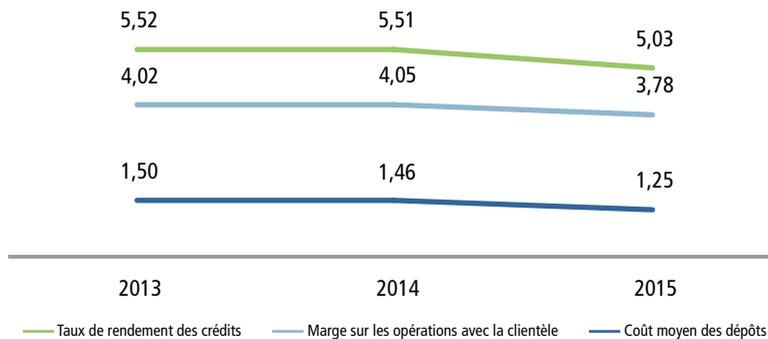
## 1.2.4 - La marge globale d'intermédiation s'est contractée, en relation avec la baisse du taux de rendement des emplois

**Graphique n°36 : Evolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)**



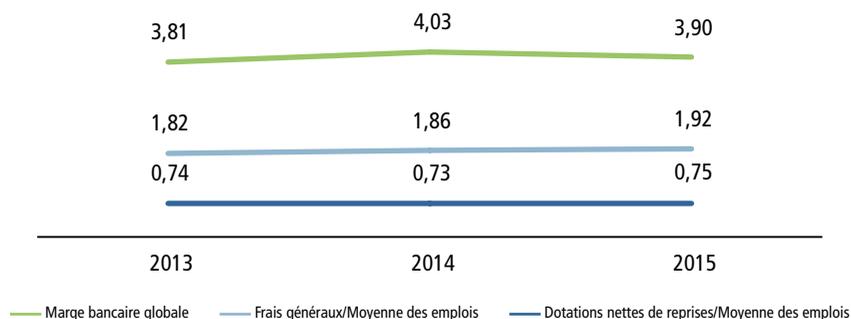
La marge globale d'intermédiation des banques a reculé de 32 points de base à 3,23%, suite au repli du taux de rendement des emplois de 67 points de base à 4,82% et la baisse des coûts de ressources de 35 points de base à 1,59%.

**Graphique n°37 : Evolution de la marge des banques sur les opérations avec la clientèle (en %)**



S'agissant de la marge sur les opérations avec la clientèle, celle-ci s'est rétractée de 27 points de base à 3,78%, sous l'effet d'une baisse du coût moyen des dépôts de 21 points de base à 1,25% et du repli du taux de rendement des crédits de 48 points de base à 5,03%, dans le sillage des baisses du taux directeur.

**Graphique n°38 : Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût du risque (en %)**



La marge bancaire globale, mesurée par le rapport entre le PNB et la moyenne des emplois, a accusé une baisse de 13 points de base à 3,90%. Elle a été absorbée par les frais généraux à hauteur de 1,92% contre 1,86% et par le coût du risque à concurrence de 0,75% contre 0,73% en 2014.

## 2 - Activité et rentabilité des sociétés de financement

### 2.1 - Le rythme de croissance de l'activité des sociétés de financement a de nouveau décéléré

Le secteur des sociétés de financement compte 34 établissements, dont 16 sociétés de crédit à la consommation, 6 sociétés de crédit-bail, 2 sociétés de crédit immobilier, 2 sociétés de cautionnement, 2 sociétés d'affacturage, 3 sociétés de gestion des moyens de paiement, une société spécialisée dans les produits alternatifs, une société spécialisée dans le financement des opérateurs du micro-crédit et une société spécialisée dans le financement des petits agriculteurs.

En 2015, le volume d'activité des sociétés de financement, mesuré par leur total-actif, a enregistré une hausse de 3,3% à 102,5 milliards de dirhams, après celle de 6% en 2014. Constituant près de 95% des emplois, les crédits par décaissement alloués à la clientèle ont totalisé un encours brut de 98 milliards de dirhams, marquant une nouvelle progression limitée de 1,8%, après celle de 2,7% observée en 2014. Quant aux créances sur les établissements de crédit et assimilés, elles ont progressé de 25% à 5,7 milliards, notamment sous forme de dépôts en comptes. Sous l'effet de la hausse des titres de propriété, le portefeuille-titres des sociétés de financement a crû de plus de 35% à 1,2 milliard de dirhams.

**Tableau n°6 : Evolution des emplois des sociétés de financement**

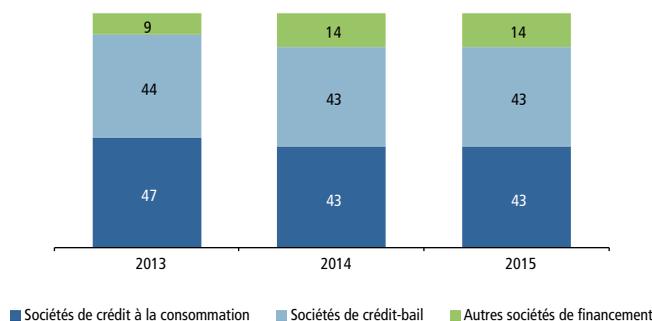
	2013	2014	2015	Variation 2014/2015 (en %)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 283	4 518	5 664	25,4
Créances sur la clientèle	86 724	88 766	90 658	2,1
Portefeuille-titres	796	862	1 167	35,4
Valeurs immobilisées	1 388	1 374	1 419	3,3
Autres actifs	2 299	3 653	3 582	-1,9
<b>Total-actif</b>	<b>93 490</b>	<b>99 173</b>	<b>102 490</b>	<b>3,3</b>

(En millions de dirhams)

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

L'essentiel de l'activité des sociétés de financement demeure réalisé par les sociétés de crédit à la consommation et des sociétés de crédit-bail à hauteur de 43% pour chaque catégorie. Le poids de l'activité des autres sociétés de financement s'est renforcé au cours des trois dernières années.

**Graphique n°39 : Part des différentes catégories de sociétés de financement dans le total actif du secteur (en %)**



L'activité des sociétés de crédit à la consommation, mesurée par le total bilan, a enregistré une hausse de 2,3% en 2015 pour atteindre un total de 44 milliards de dirhams, contre 0,8% à fin 2014. Cette évolution a bénéficié du bon comportement des opérations de location avec option d'achat, le crédit personnel ayant pour sa part stagné.

**Tableau n°7 : Evolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation**

(En millions de dirhams)

	2013	2014	2015	Variation 2014/2015 (en %)
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>549</b>	<b>501</b>	<b>593</b>	<b>18,3</b>
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>39 186</b>	<b>39 259</b>	<b>40 063</b>	<b>2,0</b>
dont Opérations de location avec option d'achat	9 521	10 255	10 830	5,6
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>56</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>-21,9</b>
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>804</b>	<b>779</b>	<b>746</b>	<b>-4,2</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>2 092</b>	<b>2 457</b>	<b>2 588</b>	<b>5,3</b>
<b>Total-actif</b>	<b>42 687</b>	<b>43 018</b>	<b>44 007</b>	<b>2,3</b>

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

L'encours brut des crédits distribués par les sociétés de crédit à la consommation s'est établi, à fin décembre 2015, à 44,4 milliards de dirhams, marquant une hausse de 2% contre 0,6% à fin 2014 à la faveur de la croissance de 5,6% de l'encours des opérations de location avec option d'achat, à 10,8 milliards de dirhams.

Près de 54% des crédits à la consommation sont constitués de prêts non affectés principalement sous forme de prêts personnels, contre 56% en 2014. Quant aux prêts affectés, ils sont destinés au financement pour achat de véhicules à hauteur de 98%, soit au même niveau que l'année précédente.

Pour leur part, les sociétés de crédit-bail ont observé un volume d'activité de près de 44 milliards de dirhams, en hausse de 2% contre 1% à fin 2014. Leur encours brut des crédits, établi à 45,3 milliards de dirhams, a enregistré une croissance de 2,1%, après celle de 1,6% enregistrée une année auparavant.

**Tableau n°8 : Evolution des emplois des sociétés de crédit-bail**

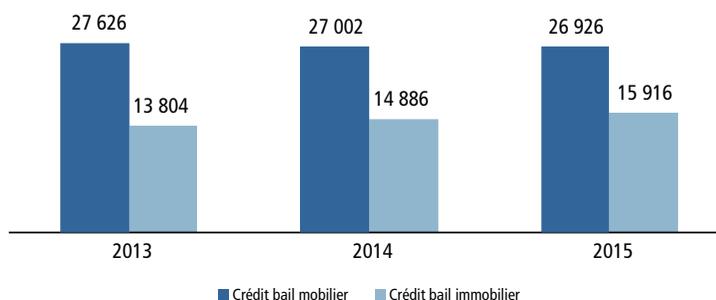
(En millions de dirhams)

	2013	2014	2015	Variation 2014/2015 (en %)
<b>Immobilisations en crédit-bail</b>	<b>41 431</b>	<b>41 888</b>	<b>42 841</b>	<b>2,3</b>
<b>Autres créances sur la clientèle</b>	<b>75</b>	<b>78</b>	<b>125</b>	<b>60,5</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>30</b>	<b>24</b>	<b>18</b>	<b>-23,6</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>1 082</b>	<b>1 041</b>	<b>901</b>	<b>-13,5</b>
<b>Total-actif</b>	<b>42 618</b>	<b>43 031</b>	<b>43 885</b>	<b>2,0</b>

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Constituant 63% du total, l'encours du crédit-bail mobilier s'est replié de 0,3% en 2015 contre un recul de 2,3% une année auparavant. Celui du crédit-bail immobilier a poursuivi sa tendance haussière, augmentant de 6,9% à près de 16 milliards, contre 7,8% l'année passée.

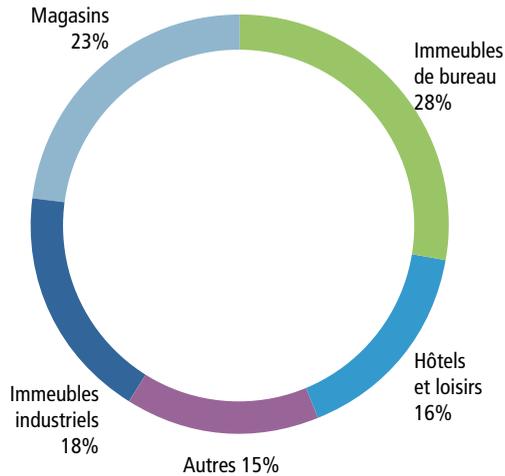
**Graphique n°40 : Evolution de l'encours des opérations de crédit-bail mobilier et immobilier (en millions de dirhams)**



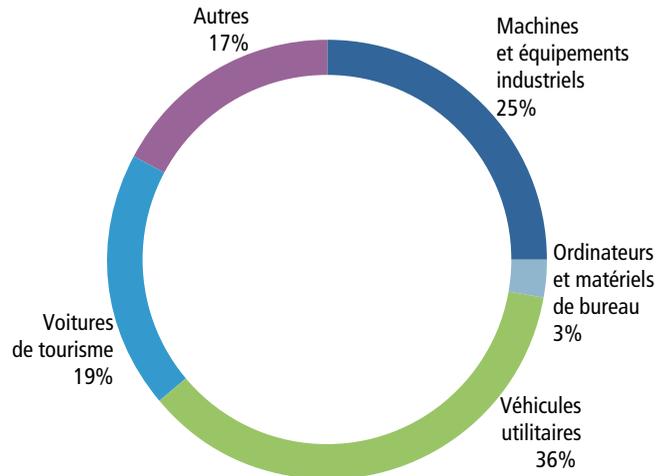
Après une stagnation en 2014, les sociétés de crédit-bail ont vu leur production augmenter de 7,5% à près de 14 milliards de dirhams<sup>6</sup>, correspondant à un nombre de dossiers de 14.174, en hausse de 1,4% contre 7,6%. Plus de 74% de cette production a été affectée au crédit-bail mobilier.

<sup>6</sup> Données de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement.

**Graphique n°41 : Répartition de la production du crédit-bail immobilier par type d'immobilisation financée**



**Graphique n°42 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier par type d'équipement**



**La production de crédit-bail mobilier**, d'un montant de 10,3 milliards de dirhams, a enregistré une hausse de 5,8% contre une baisse de 5,5% en 2014. Cette progression a bénéficié de la hausse du financement des véhicules utilitaires (20,4%), des voitures de tourisme (5,9%) et des travaux publics et bâtiments (24,7%). En revanche, le financement des machines et équipements industriels ainsi que des ordinateurs et matériels de bureau se sont repliés respectivement de 5,9% et 15%.

Analysés par secteur d'activité, il ressort que les nouveaux financements affectés aux secteurs des industries ont augmenté de 3,2% à 2,4 milliards de dirhams, reflétant une hausse des crédits aux industries alimentaires (47,8%) et des industries de textile, de l'habillement et du cuir (19,3%). La hausse a également concerné le secteur des constructions qui a vu son encours augmenter de plus de 23,3% à 1,9 milliard de dirhams et le secteur des transports et communications, dont les crédits ont crû de 7,6% à près de 2 milliards de dirhams. S'agissant des nouveaux crédits destinés au secteur du commerce, ils ont reculé de 1,8% à 1,6 milliard de dirhams.

L'analyse par durée initiale fait ressortir une prédominance des crédits à moyen terme avec une part de 88% de la production totale, en hausse de 8 points par rapport à 2014.

**La production du crédit-bail immobilier** a enregistré une augmentation plus importante, de près de 13% à 3,6 milliards de dirhams, évolution ayant profité au financement des magasins (+100%) et des hôtels et loisirs (+87,3%). Plus de 92% de ces financements sont de maturités longues.

## 2.2 - Les ressources des sociétés de financement ont continué de provenir en majorité de l'endettement bancaire et de la dette de marché, selon des évolutions différenciées

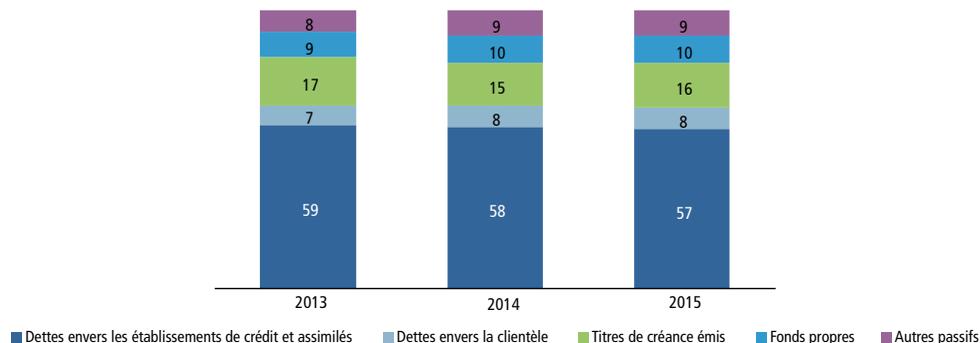
Tableau n°9 : Evolution des ressources des sociétés de financement

(En millions de dirhams)

	2013	2014	2015	Variation 2014/2015 (en %)
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>54 205</b>	<b>57 222</b>	<b>58 554</b>	<b>2,3</b>
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>6 980</b>	<b>7 406</b>	<b>8 283</b>	<b>11,8</b>
<b>Titres de créance émis</b>	<b>15 966</b>	<b>15 159</b>	<b>16 196</b>	<b>6,8</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>9 112</b>	<b>9 460</b>	<b>9 997</b>	<b>5,7</b>
<b>Résultat net</b>	<b>1 466</b>	<b>1 504</b>	<b>1 497</b>	<b>-0,5</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>6 761</b>	<b>8 422</b>	<b>7 963</b>	<b>-5,5</b>
<b>Total-passif</b>	<b>94 490</b>	<b>99 173</b>	<b>102 490</b>	<b>3,3</b>

L'endettement bancaire continue de représenter une part majoritaire des ressources des sociétés de financement ( 57%), suivi des titres de créance émis (16%), des fonds propres (10%) et des dettes envers la clientèle (8%).

Graphique n°43 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)



En 2015, l'évolution de ces ressources traduit une hausse de l'endettement bancaire de 2,3% à 58,6 milliards de dirhams, des dettes envers la clientèle de 11,8% à 8,3 milliards, des titres de créance émis de 6,8% à 16,2 milliards et des fonds propres de 5,7% à 10 milliards.

L'essentiel des souscripteurs des bons émis par les sociétés de financement demeure les OPCVM, avec une part de 88%, le reste étant réparti entre les établissements de crédit et assimilés (5%) et les entreprises non financières (7%).

**Tableau n°10 : Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation**

(En millions de dirhams)

	2013	2014	2015	Variation 2014/2015 (en %)
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>22 322</b>	<b>19 647</b>	<b>18 244</b>	<b>-7,1</b>
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>4 804</b>	<b>5 464</b>	<b>6 021</b>	<b>10,2</b>
<b>Titres de créance émis</b>	<b>6 758</b>	<b>7 865</b>	<b>9 480</b>	<b>20,5</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>5 116</b>	<b>5 262</b>	<b>5 392</b>	<b>2,5</b>
<b>Résultat net</b>	<b>782</b>	<b>845</b>	<b>851</b>	<b>0,7</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>2 905</b>	<b>3 935</b>	<b>4 019</b>	<b>2,1</b>
<b>Total-passif</b>	<b>42 687</b>	<b>43 018</b>	<b>44 007</b>	<b>2,3</b>

L'endettement bancaire des sociétés de crédit à la consommation, qui représente 41% de leurs ressources, s'est chiffré à plus de 18 milliards de dirhams, en repli de 7% par rapport à 2014. Cette baisse a bénéficié aux titres de créance émis, dont l'encours a augmenté de 20,5% à 9,5 milliards, portant leur part à 22%. En outre, les fonds propres ont progressé de 2,5% à 5,4 milliards de dirhams, représentant 12% des ressources, sans changement par rapport aux deux années précédentes.

**Tableau n°11 : Evolution des ressources des sociétés de crédit-bail**

(En millions de dirhams)

	2013	2014	2015	Variation 2014/2015 (en %)
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>27 513</b>	<b>29 726</b>	<b>31 156</b>	<b>4,8</b>
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>799</b>	<b>596</b>	<b>514</b>	<b>-13,8</b>
<b>Titres de créance émis</b>	<b>9 208</b>	<b>7 294</b>	<b>6 510</b>	<b>-10,7</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>2 597</b>	<b>2 718</b>	<b>3 065</b>	<b>12,8</b>
<b>Résultat net</b>	<b>285</b>	<b>294</b>	<b>253</b>	<b>-13,9</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>2 216</b>	<b>2 403</b>	<b>2 387</b>	<b>-0,7</b>
<b>Total-passif</b>	<b>42 618</b>	<b>43 031</b>	<b>43 885</b>	<b>2,0</b>

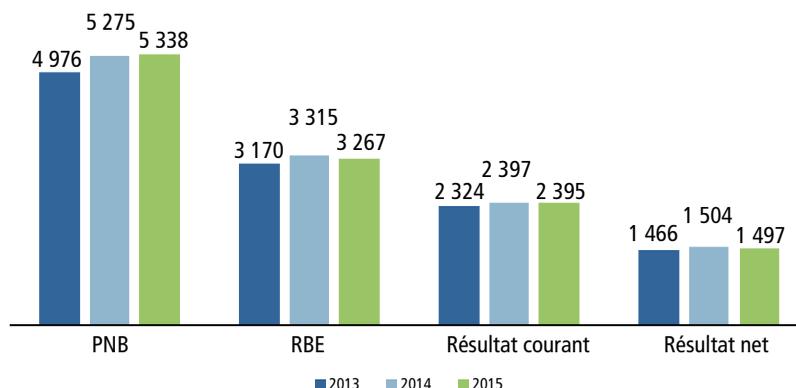
S'agissant des sociétés de crédit-bail, l'encours de l'endettement bancaire a représenté 71% des ressources et s'est apprécié de 4,8% à plus de 31 milliards de dirhams, contre 8% l'année passée, au détriment des titres de créance émis, dont l'encours s'est replié de 10,7% à 6,5 milliards.

Représentant une part de 7% des ressources, les fonds propres comptables des sociétés de crédit-bail ont progressé de près de 12,8% à plus de 3 milliards de dirhams.

### 2.3 - Les résultats des sociétés de financement sont demeurés globalement stables

Les sociétés de financement ont réalisé, au titre de l'exercice 2015, un bénéfice net stable à près de 1,5 milliard de dirhams, contre une hausse de 2,6% l'an dernier. Cette évolution est due notamment à la baisse du résultat dégagé par les sociétés de crédit-bail.

**Graphique n°44 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement (en millions de dirhams)**

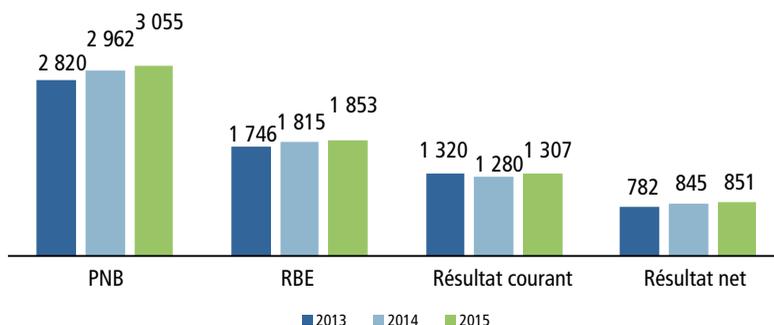


Le PNB des sociétés de financement, s'établissant à 5,3 milliards de dirhams, s'est accru de 1,2%, au lieu de 6% une année auparavant. Cette décélération est due au repli du résultat des opérations de crédit-bail et ce, malgré l'évolution positive de la marge d'intérêt et de la marge sur commissions.

Les charges générales d'exploitation ont augmenté de 4,7% à plus de 2,1 milliards de dirhams, dégageant un coefficient moyen d'exploitation de 40%, en hausse de 1,3 point par rapport à 2014. Le résultat brut d'exploitation, établi à 3,3 milliards, a reculé de 1,5%, contre une hausse de 4,6% il y a un an. Il a été absorbé par le coût du risque, correspondant aux dotations nettes de reprises aux provisions, à hauteur de 27%, contre 28% à fin 2014.

La rentabilité des actifs (ROA) s'est établie à 1,5%, au même niveau qu'en 2014 et la rentabilité des fonds propres (ROE) est revenue de 15,9% à 15% à fin 2015.

**Graphique n°45 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)**



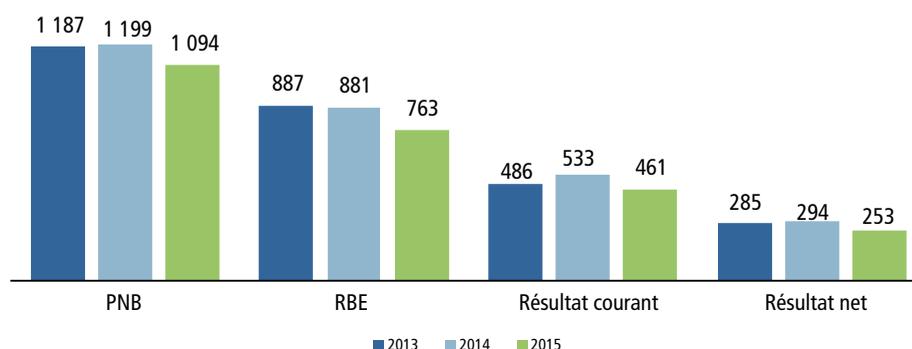
Les sociétés de crédit à la consommation ont dégagé un PNB de plus de 3 milliards de dirhams, marquant une hausse de 3,1% contre 5% en 2014, suite à la progression des marges d'intérêt et sur commissions ainsi que du résultat des opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat respectivement de 1,8%, 3,4% et 6,7%.

Leurs charges générales d'exploitation ont augmenté de 4,2% à plus de 1,2 milliard de dirhams, induisant un coefficient moyen d'exploitation de 40%, en légère hausse par rapport à 2014. Il en résulte un RBE en hausse de 2,1% à 1,9 milliard, contre 4% l'an dernier.

Le coût du risque s'est accru de 2% à 546 millions de dirhams, représentant plus de 29% du RBE, soit le même niveau qu'en 2014. Quant au résultat non courant, il est passé de 7,6 millions à 34,7 millions de dirhams.

Compte tenu de ces évolutions, le résultat net réalisé par les sociétés de crédit à la consommation s'est établi à 851 millions de dirhams, en hausse de 0,7% seulement, contre 8% l'an dernier. La rentabilité des actifs (ROA) s'est ainsi établie à 1,9%, contre 2%, une année auparavant et la rentabilité des fonds propres a baissé de 0,5 point à 15,8%.

**Graphique n°46 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail (en millions de dirhams)**



Sous l'effet de la baisse du résultat des opérations de crédit-bail de près de 6% et de l'impact négatif de la marge d'intérêt, le PNB des sociétés de crédit-bail a reculé de près de 9% à 1,1 milliard de dirhams, contre une hausse de 1% en 2014.

Leurs charges générales d'exploitation ont augmenté de 4,6% à 336 millions de dirhams contre 5,7%, dégageant un coefficient moyen d'exploitation de 31%, en hausse de 4 points par rapport à l'année précédente et un RBE en baisse de 13,4% à 763 millions de dirhams.

Etabli à 302 millions de dirhams, le coût du risque a baissé de 13,2%, presque au même niveau que l'année précédente. Il a absorbé 40% du RBE ces deux dernières années.

Par conséquent, le résultat net global dégagé par les sociétés de crédit-bail a diminué d'environ 14% à 253 millions de dirhams, contre une progression de 3,2% une année auparavant. La rentabilité des actifs et la rentabilité des fonds propres sont revenues, d'une année à l'autre, respectivement à 0,6% et à 8,3%.

### 3 - Activité et rentabilité des banques offshore

A fin 2015, le total-actif des banques offshore, évalué en contrevaletur dirhams, a cumulé près de 41 milliards, enregistrant une baisse de 1,8%, après une hausse de 10,2% à fin 2014. Cette évolution a été induite par le recul des créances sur la clientèle.

**Tableau n°12 : Evolution des emplois des banques offshore**

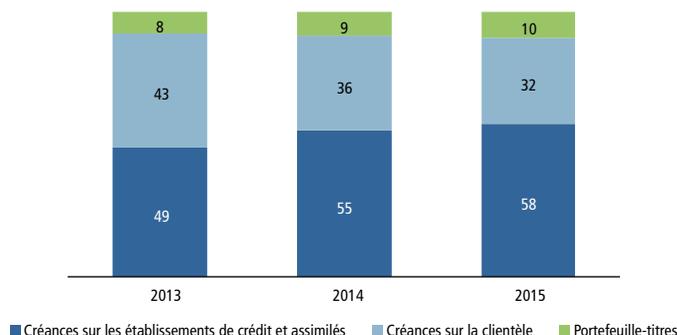
(En millions de dirhams)

	2013	2014	2015	Variation 2014/2015 (en %)
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>18 556</b>	<b>22 801</b>	<b>23 699</b>	<b>3,9</b>
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>16 298</b>	<b>15 118</b>	<b>13 294</b>	<b>-12,1</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>2 844</b>	<b>3 515</b>	<b>3 796</b>	<b>8,0</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>173</b>	<b>294</b>	<b>179</b>	<b>-39</b>
<b>Total-actif</b>	<b>37 871</b>	<b>41 728</b>	<b>40 969</b>	<b>-1,8</b>

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

L'évolution des emplois des banques offshore renferme des situations différenciées. Les prêts aux établissements de crédit se sont accrus de 3,9% à 23,7 milliards de dirhams, contre 23% une année plus tôt. La même tendance a été également enregistrée par le portefeuille-titres qui a augmenté de 8% à 3,8 milliards de dirhams. Plus des deux tiers de ce portefeuille sont constitués de titres de créance.

En revanche, l'encours des créances sur la clientèle a accusé, pour la troisième année consécutive, une baisse de 12% à 13,3 milliards de dirhams, après celle de 7,2% l'année passée et ce, en liaison avec la contraction des crédits de trésorerie de 7% et des crédits à l'équipement de 12,7%. Cette évolution a induit une baisse de la part de ces prêts dans les emplois de 4 points à 32%, au profit des créances sur les établissements de crédit et assimilés, dont la part s'est renforcée de 3 points à 58% et du portefeuille-titres qui a vu son poids augmenter d'un point à 10%.

**Graphique n°47 : Structure des emplois des banques offshore (en %)**

En dépit de la hausse des créances en souffrance de 40% à près de 86 millions de dirhams, leur part dans le total des crédits demeure insignifiante (0,6%).

**Tableau n°13 : Evolution des ressources des banques offshore**

(En millions de dirhams)

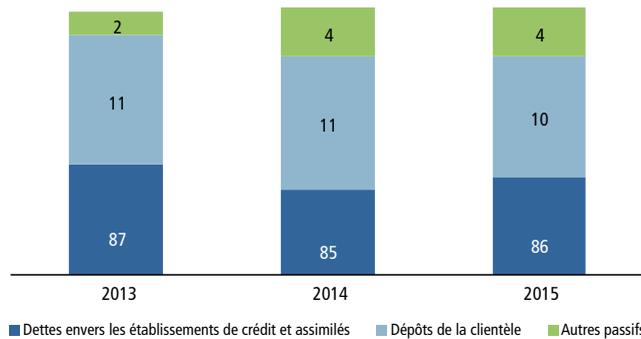
	2013	2014	2015	Variation 2014/2015 (en %)
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>32 961</b>	<b>35 660</b>	<b>35 368</b>	<b>-0,8</b>
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>4 017</b>	<b>4 717</b>	<b>4 293</b>	<b>-9,0</b>
<b>Fonds propres comptables</b>	<b>440</b>	<b>541</b>	<b>627</b>	<b>15,9</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>453</b>	<b>810</b>	<b>681</b>	<b>-16,0</b>
<b>Total-passif</b>	<b>37 871</b>	<b>41 728</b>	<b>40 969</b>	<b>-1,8</b>

Les ressources des banques offshore demeurent marquées par la part importante des dettes envers les établissements de crédit et assimilés, soit 86% des ressources, en hausse de près d'un point par rapport à l'année précédente. Celles-ci ont totalisé, à fin décembre 2015, un montant de 35,4 milliards de dirhams, en repli de 1%, contre une hausse de 8,2% une année auparavant.

Les dépôts de la clientèle se trouvent en 2<sup>ème</sup> position avec une part de 10%, en baisse d'un point par rapport à 2014. Leur encours a diminué de 9% à 4,3 milliards, après une augmentation de 17,4% à fin 2014.

Représentant une part de 1,5% des ressources, les fonds propres ont augmenté de 16% pour totaliser un montant de 627 millions de dirhams.

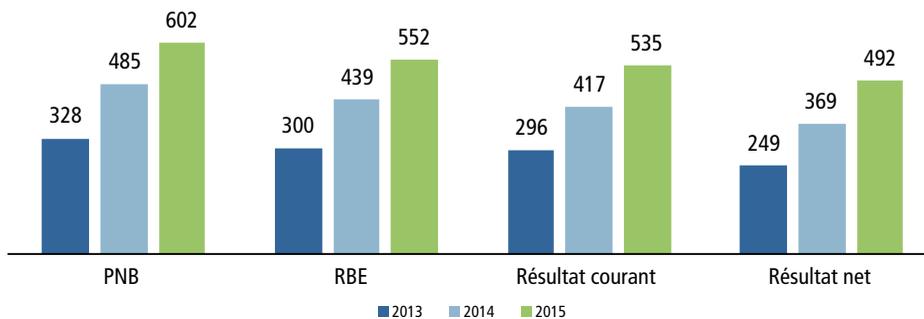
**Graphique n°48 : Structure des ressources des banques offshore (en %)**



Les engagements de financement donnés par les banques offshore, dont l'essentiel est constitué d'engagements en faveur de la clientèle, ont crû de 44% à 478 millions de dirhams, contre une baisse de 11%, il y a un an. S'agissant des engagements de garantie donnés et après le repli de 48% en 2014, ils ont progressé du même niveau à 1,7 milliard de dirhams.

S'agissant des engagements de garantie reçus, ils se sont chiffrés à 12,2 milliards, enregistrant une baisse de 14% après une hausse de 4% en 2014.

**Graphique n°49 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)**



Sur le plan de la rentabilité, les banques offshore ont réalisé, au titre de 2015, un PNB de 602 millions de dirhams, s'inscrivant en hausse de 24% contre 48% en 2014. Cet accroissement traduit une hausse de la marge d'intérêt de 34% à près de 554 millions et de la marge sur commissions de 24% à 21 millions. Elles ont dégagé, en conséquence, un résultat net de 492 millions de dirhams, en hausse de 33%, après 48% en 2014, soit une rentabilité des actifs de 1,2%.

## 4 - Activité et rentabilité des associations de micro-crédit

Le secteur des associations de micro-crédit a confirmé en 2015 sa reprise amorcée après les difficultés qu'il avait enregistrées il y a quelques années. Il a étendu son réseau d'agences à 1.582 points de vente, soit une hausse de 3% et a vu les bénéficiaires de micro-crédit dépasser les 886.000 clients, dont près de 50% sont des femmes.

**Tableau n°14 : Evolution des emplois des associations de micro-crédit**

(En millions de dirhams)

	2013	2014	2015	Variation 2014/2015 (en %)
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>657</b>	<b>834</b>	<b>832</b>	<b>-0,3</b>
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>4 685</b>	<b>5 260</b>	<b>5 746</b>	<b>9,2</b>
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>228</b>	<b>214</b>	<b>192</b>	<b>-10,0</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>129</b>	<b>153</b>	<b>172</b>	<b>12,7</b>
<b>Total-actif</b>	<b>5 699</b>	<b>6 461</b>	<b>6 942</b>	<b>7,5</b>

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Les prêts accordés par les associations de micro-crédit à la clientèle ont totalisé un encours brut de près de 6 milliards de dirhams, en hausse de 8,9% contre 11,5% en 2014. Il en résulte un encours moyen des crédits en hausse de 6% à près de 7.000 dirhams.

Le secteur demeure dominé par trois associations qui détiennent près de 92% des crédits à la clientèle.

La typologie des prêts fait ressortir que les crédits à la micro-entreprise représentent 90% du total, soit le même niveau qu'en 2014 et près de 68% sont concentrés au niveau du milieu urbain, contre 67% une année auparavant. La part des prêts individuels a évolué, passant de 63% à plus de 66%.

Après le repli des deux dernières années, les créances en souffrance ont connu une hausse de 11% à 225 millions de dirhams et le niveau du taux de risque se maintient à 3,8%. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions ressort à 79%, contre 86% une année auparavant.

Les créances sur les établissements de crédits et assimilés, sous formes de dépôts en comptes, ont légèrement diminué à 831 millions de dirhams, représentant 12% du total actif.

**Tableau n°15 : Evolution des ressources des associations de micro-crédit**

(En millions de dirhams)

	2013	2014	2015	Variation 2014/2015 (en %)
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>3 353</b>	<b>3 793</b>	<b>3 876</b>	<b>2,2</b>
<b>Fonds propres et assimilés</b>	<b>1 897</b>	<b>2 067</b>	<b>2 300</b>	<b>11,2</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>449</b>	<b>601</b>	<b>766</b>	<b>27,7</b>
<b>Total-actif</b>	<b>5 699</b>	<b>6 461</b>	<b>6 942</b>	<b>7,5</b>

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Les dettes des associations de micro-crédit se sont élevées à près de 3,9 milliards de dirhams, en hausse de 2,2%. Comme par le passé, la répartition de ces dettes par catégorie de bailleurs est dominée par les banques locales, avec une part de 72%. Leur ventilation par bénéficiaire montre que les 3 grandes institutions concentrent 92% de cette enveloppe.

Le secteur des associations de micro-crédit a clôturé l'année 2015, avec un bénéfice net de 246 millions de dirhams, en amélioration de 10,7%, au même rythme de progression qu'en 2014. Il a affiché un taux de rendement des emplois de 3,6% et un taux de rendement des fonds propres de 10,8%.

## 5 - Activité et rentabilité des groupes bancaires sur base consolidée

L'analyse de l'activité et de la rentabilité sur base consolidée est retracée à partir des états financiers établis en normes IFRS (International Financial Reporting Standards)<sup>7</sup> par neuf groupes bancaires, disposant de plus de 93% de parts de marché sur base sociale.

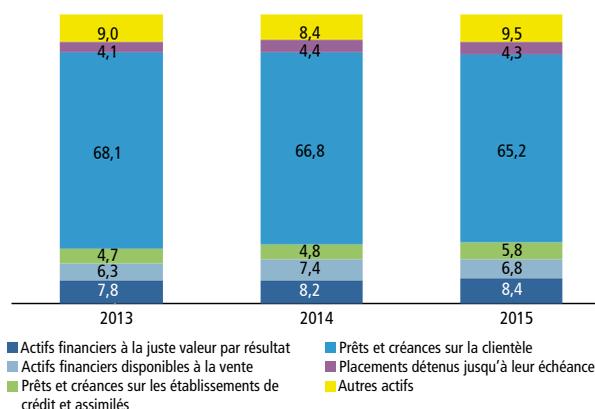
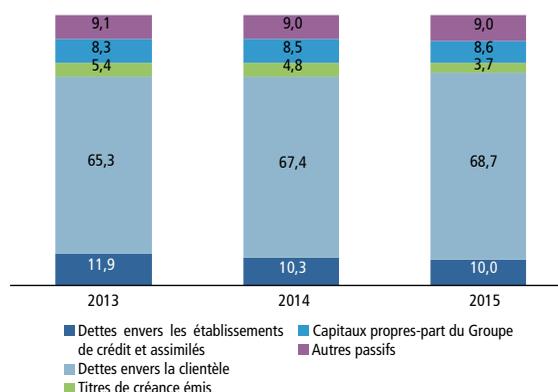
En 2015, le résultat global des groupes bancaires a continué à s'améliorer à la faveur d'une contribution croissante de l'activité à l'international.

### 5.1 - L'activité des groupes bancaires a progressé à la faveur d'une croissance organique et de quelques opérations de croissance externe

A fin décembre 2015, les neuf groupes bancaires ont enregistré un total-actif de près de 1.359 milliards de dirhams, affichant une progression de 5,1%, contre 4,2% en 2014. Cette évolution, liée en partie à des changements de périmètres de consolidation, est essentiellement due à la progression des prêts et créances sur la clientèle et sur les établissements de crédit et, dans une moindre mesure, à la hausse des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

En termes de structure, les prêts et créances sur la clientèle ont représenté 65,2% des actifs des groupes bancaires, contre une part de 66,8% une année plus tôt. S'agissant des actifs financiers disponibles à la vente, ils ont vu leur part baisser revenant de 7,4 à 6,8%.

<sup>7</sup> Les chiffres à fin 2013 et 2014 ont été révisés suite à la prise en compte des données d'un nouveau groupe bancaire portant le périmètre analysé à 9 groupes bancaires, au lieu de 8 précédemment traités.

**Graphique n°50 : Structure des emplois des banques - sur base consolidée (en %)**

**Graphique n°51 : Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)**


Du côté du passif, les dépôts collectés auprès de la clientèle constituent la principale source d'accroissement des ressources, contribuant au renforcement de leur part à 68,7%, contre 67,4% une année auparavant. A l'inverse, les dettes envers les établissements de crédit et les capitaux propres-part du groupe ont vu leurs parts légèrement diminuer respectivement à 10% et 8,6%. Dans le même sens, la part des titres de créance émis a reculé de 1,1 point à 3,7%.

### 5.1.1 - La hausse des emplois des groupes bancaires a été portée principalement par la croissance des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit

**Tableau n°16 : Evolution des emplois des banques - sur base consolidée**

(En millions de dirhams)

	2013	2014	2015	Variation 2014/2015 (en %)
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	96 620	106 303	114 798	8,0
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	77 823	95 045	92 819	-2,3
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	58 375	62 484	78 784	26,1
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	844 414	863 615	886 552	2,7
<b>Placements détenus jusqu'à leur échéance</b>	51 287	56 439	58 157	3,0
<b>Autres actifs</b>	112 345	108 865	127 639	17,2
<b>Total-actif</b>	<b>1 240 864</b>	<b>1 292 751</b>	<b>1 358 749</b>	<b>5,1</b>

Contribuant à hauteur de 35% à l'évolution des emplois, les prêts et créances sur la clientèle ont totalisé un encours de 886,6 milliards de dirhams, marquant une hausse de 2,7%, qui fait suite à celle de 2,3% à fin 2014. De leur côté, les prêts et créances sur les établissements de crédit ont connu une progression de 26,1% à 78,8 milliards, après celle de 7%.

Pour leur part, les actifs financiers à la juste valeur par résultat, comprenant les instruments financiers détenus à des fins de transaction, ont totalisé un montant de 114,8 milliards de dirhams, enregistrant un taux d'accroissement de 8%, contre 10% et les placements détenus jusqu'à leur échéance ont enregistré une hausse de 3% à 58,2 milliards de dirhams, contre 10% une année auparavant.

Après une évolution positive de près de 22% en 2014, les actifs financiers disponibles à la vente ont accusé une baisse de 2,3% à 92,8 milliards de dirhams.

### 5.1.2 - La croissance des ressources des groupes bancaires a été réalisée pour l'essentiel à travers la hausse des dépôts de la clientèle

Tableau n°17 : Evolution des ressources des banques - sur base consolidée

(En millions de dirhams)

	2013	2014	2015	Variation 2014/2015 (en %)
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>3 803</b>	<b>5 030</b>	<b>3 248</b>	<b>-35,4</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>147 462</b>	<b>132 758</b>	<b>135 257</b>	<b>1,9</b>
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>810 719</b>	<b>871 309</b>	<b>933 478</b>	<b>7,1</b>
<b>Titres de créance émis</b>	<b>67 079</b>	<b>62 384</b>	<b>50 418</b>	<b>-19,2</b>
<b>Capitaux propres-part du Groupe</b>	<b>103 562</b>	<b>109 923</b>	<b>116 306</b>	<b>5,8</b>
dont Résultat net	9 865	10 881	11 478	5,5
<b>Autres passifs</b>	<b>108 239</b>	<b>111 347</b>	<b>120 042</b>	<b>7,8</b>
<b>Total-passif</b>	<b>1 240 864</b>	<b>1 292 751</b>	<b>1 358 749</b>	<b>5,1</b>

Les dettes envers la clientèle se sont chiffrées à 933,5 milliards, enregistrant une croissance de 7,1%, contre 7,5% une année auparavant. Faisant suite à une baisse de 10%, les dettes envers les établissements de crédit ont marqué une légère reprise, avec une hausse de près de 2% à 135,3 milliards de dirhams.

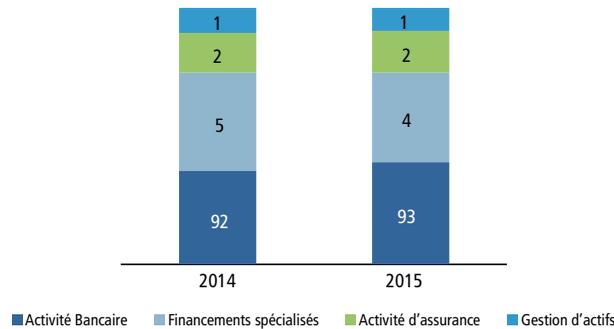
Après avoir augmenté de 32,3% l'année précédente, les passifs financiers à la juste valeur par résultat ont régressé de 35,4% à 3,2 milliards et l'encours des titres de créance émis a, une nouvelle fois, baissé de 19,2% à 50,4 milliards de dirhams.

De leur côté, les capitaux propres-part du groupe se sont accrus de 5,8% à 116,3 milliards de dirhams, traduisant une hausse du capital et réserves liées de 5,4%, du résultat-net de 5,5% et des réserves consolidées de 8,2%.

### 5.1.3 - L'activité sur base consolidée demeure marquée par le poids prépondérant de l'activité bancaire

L'analyse de l'activité sur base consolidée des principaux groupes selon les différents métiers montre que l'activité des banques continue de contribuer à hauteur de 93%. Le reliquat est réparti entre les financements spécialisés pour 4%, les assurances pour 2% et les métiers de gestion d'actifs pour 1%.

Graphique n°52 : Contribution des différents métiers dans le total-actif des groupes bancaires (en %)

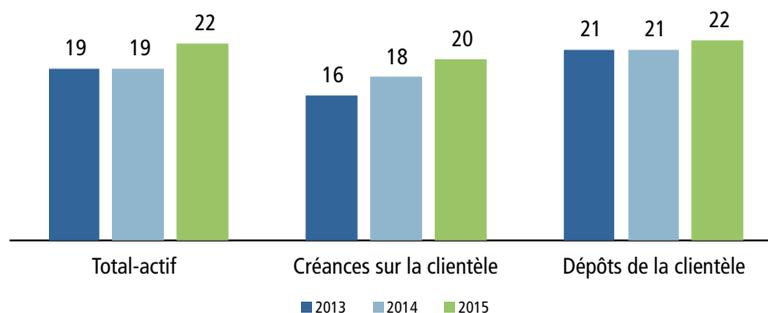


### 5.1.4 - L'activité des 3 groupes bancaires transfrontaliers a bénéficié de la contribution croissante de l'activité à l'international

Au terme de l'année 2015, le total-actif des filiales bancaires implantées à l'étranger s'est accru de 19,5% à 221,2 milliards de dirhams, contre une évolution de 9,3% enregistrée l'année précédente, reflétant une hausse des activités opérées aussi bien en Afrique qu'en Europe. Leurs portefeuilles-crédits ont progressé au même niveau qu'en 2014, soit 13,6% à 127,2 milliards de dirhams et les dépôts collectés se sont appréciés de 12,8% à 155 milliards, contre 9,7% en 2014.

Par conséquent, la contribution des filiales à l'étranger a atteint 22% du total-actif consolidé, soit 3 points de plus par rapport à fin 2014. Cette part se situe à 20% pour les créances sur la clientèle et à 22% pour les dépôts collectés auprès de la clientèle.

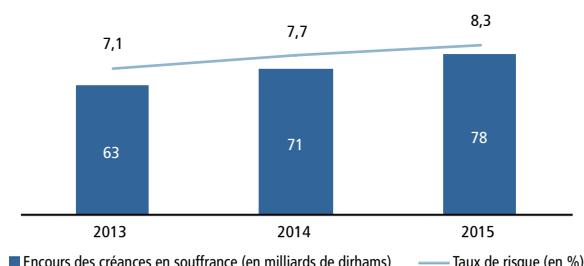
Graphique n°53 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 plus grands groupes bancaires (en %)



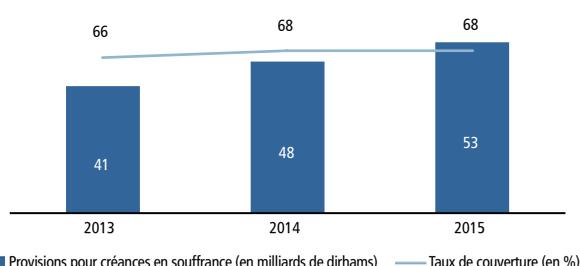
### 5.1.5 - Le taux des créances en souffrance détenues par les groupes bancaires a augmenté

Au cours de 2015, l'encours des créances en souffrance détenues par les groupes bancaires a augmenté de 10,4% à près de 78 milliards de dirhams, après 13,2%<sup>8</sup> une année auparavant. Le taux du risque s'est élevé à 8,3% contre 7,7% en 2014. Ces créances ont été couvertes par des provisions à hauteur de 68%, soit au même niveau qu'une année auparavant.

**Graphique n°54 : Evolution des créances en souffrance et du taux de risque sur base consolidée**



**Graphique n°55 : Evolution des provisions et du taux de couverture sur base consolidée**

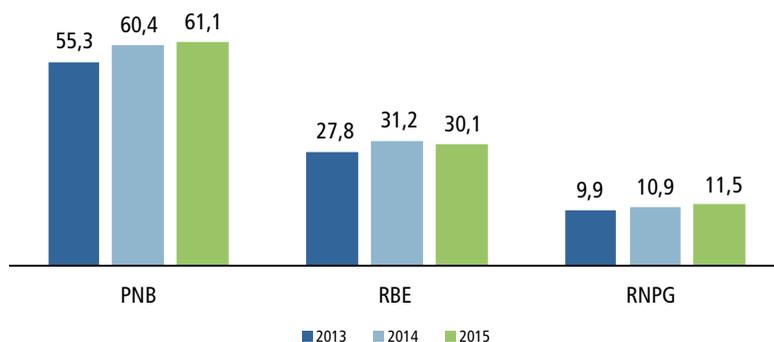


Pour ce qui est des filiales implantées dans le reste de l'Afrique, leurs créances en souffrance déterminées selon les normes de consolidation, ont totalisé un encours de 12,3 milliards de dirhams, soit un taux de risque de 9,7%, contre 9,2% une année plus tôt. Ces créances sont couvertes par des provisions à hauteur de 68% contre 69%.

### 5.2 - Le rythme de progression du résultat net des groupes bancaires a ralenti, en relation avec le recul du résultat des activités sur le marché domestique

L'analyse de la rentabilité sur base consolidée repose sur les comptes de résultat des 9 groupes bancaires. Il en ressort qu'au terme de 2015, la rentabilité dégagée, même si elle a marqué un ralentissement par rapport à 2014, a bénéficié de la bonne contribution de l'activité à l'international. Cette évolution reflète un accroissement du PNB, alors que le coût du risque s'est globalement atténué par rapport à l'année précédente.

**Graphique n°56 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion sur base consolidée (en milliards de dirhams)**

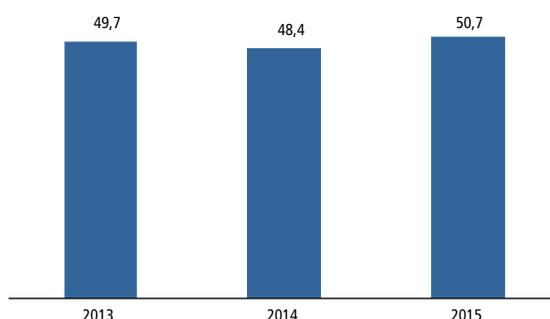


<sup>8</sup> Chiffres 2013 et 2014 ont été révisés

Après une hausse de 9,3% l'année passée, le produit net bancaire, d'un montant de près de 61 milliards de dirhams, a enregistré une décélération de son évolution à 1,1%. La marge d'intérêt, avec une part de 72% du PNB, s'est chiffrée à 42,2 milliards de dirhams, marquant une hausse de 4,4%, contre 6,1% en 2014, en relation avec une baisse concomitante des taux de rendement des emplois et des coûts moyens des ressources. Pour sa part, la marge sur commissions, totalisant 10,3 milliards de dirhams, a marqué une hausse de 4,1%, contre 4,9%. Sa part dans le PNB s'est affermie de 0,5 point à 16,9%.

Après une hausse de près de 39% en 2014, le résultat des activités de marché a reculé de 19,8% à près de 7 milliards de dirhams, en relation avec la baisse des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat de 26%, alors qu'ils avaient augmenté de 49% en 2014.

**Graphique n°57 : Coefficient moyen d'exploitation (en %)**



Les charges générales d'exploitation, totalisant 31 milliards de dirhams, ont augmenté au même rythme qu'en 2014, soit 6,0%. Elles ont dégagé un coefficient moyen d'exploitation de 50,7%, contre 48,4% une année auparavant.

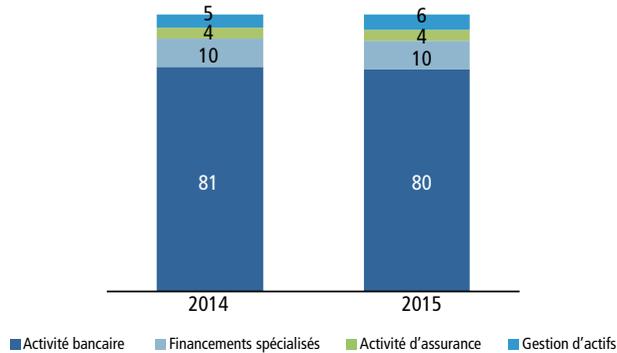
Compte tenu de l'évolution du PNB et des charges générales d'exploitation, le résultat brut d'exploitation, qui avait augmenté de 12,2% en 2014, a accusé une baisse au cours de cette année de 3,5% à 30,1 milliards de dirhams.

Après la hausse de 39,7% enregistrée en 2014, le coût du risque a observé une baisse de 9,1% à un montant de 10,4 milliards de dirhams, suite à des reprises constatées sur des provisions passées les années précédentes. Il a représenté 34,5% du RBE contre 36,6% l'année écoulée.

Au final, les neuf groupes bancaires ont dégagé en 2015 un résultat net-part du groupe de 11,5 milliards, marquant une hausse de 5,5% contre 10,3% en 2014. La rentabilité des actifs (ROA) s'est maintenue à 0,8% et la rentabilité des fonds propres (ROE) a crû de 0,4 point à 9,9%.

La ventilation du résultat net-part du groupe par métier montre que l'activité bancaire représente une part de 80%, contre 10% pour les financements spécialisés, 6% pour les métiers de gestion d'actifs et 4% pour l'activité d'assurance.

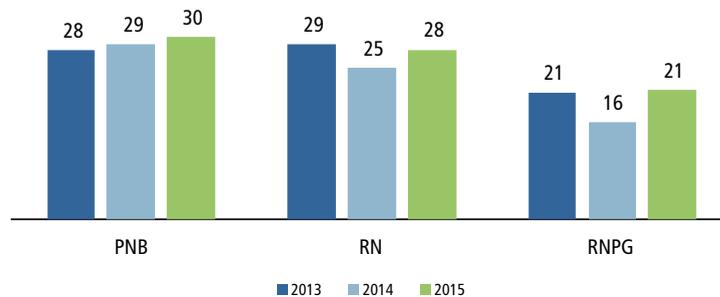
**Graphique n°58 : Contribution des différents métiers dans le RNPG des groupes bancaires (en %)**



L'activité à l'international des 3 principaux groupes bancaires a généré un PNB en hausse de 5,5% à 13,9 milliards de dirhams, dont près de 94% a été réalisé en Afrique. En outre, la part de l'international dans le produit net bancaire de ces groupes s'est établie à 30%, en hausse d'un point par rapport à l'année précédente. Sa contribution dans le résultat net-part du groupe s'est située à 21% en hausse de 5 points par rapport à 2014.

Prise séparément, l'activité en Afrique a généré près de 19% du résultat net-part du groupe des 3 banques implantées au niveau du continent.

**Graphique n°59 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 plus grands groupes bancaires (en %)**



## CHAPITRE III

### RISQUES BANCAIRES

بنك المغرب

بنك المغرب

En lien avec la conjoncture économique, la qualité des actifs bancaires a enregistré une nouvelle montée du risque de défaut, qui a concerné beaucoup plus les entreprises que les ménages.

Sur le plan de la liquidité, les conditions de refinancement des banques ont continué à s'améliorer en 2015, les banques ayant bénéficié des effets favorables de la reconstitution des réserves de change.

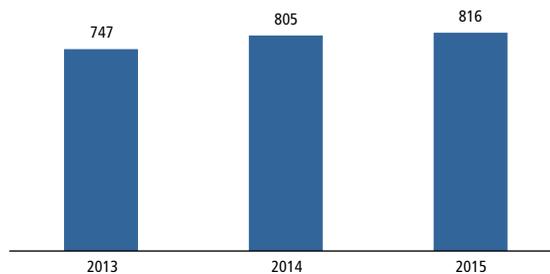
Les banques ont maintenu leur niveau de solvabilité, en conformité avec les exigences minimales réglementaires.

## 1 - Evolution de la solvabilité des banques

### 1.1 - Evolution des risques nets pondérés

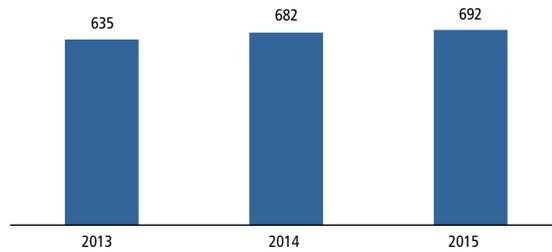
Au terme de l'année 2015, les risques nets pondérés du secteur bancaire se sont élevés à 816 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse limitée de 1,4% contre 7,7% à fin 2014. Ils sont constitués à hauteur de 85% des risques nets pondérés au titre du risque de crédit, 5% des expositions au titre des risques de marché et 10% du risque opérationnel.

**Graphique n°60 : Evolution du total des risques nets pondérés des banques - sur base sociale  
(en milliards de dirhams)**



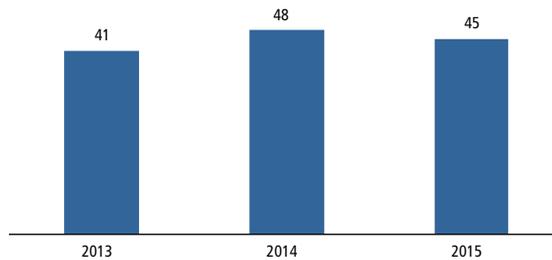
Les actifs nets pondérés au titre du risque de crédit, calculés selon les approches dites standards de Bâle II, correspondent aux expositions pondérées au titre du risque de crédit - bilan et hors-bilan - calculées après l'application des techniques d'atténuation des risques. Ils ont atteint 692 milliards de dirhams, en hausse de 1,5% contre 7,3% en 2014, en relation avec la décélération des crédits à la clientèle non financière.

**Graphique n°61 : Evolution des expositions pondérées des banques au titre du risque de crédit-sur base sociale (en milliards de dirhams)**



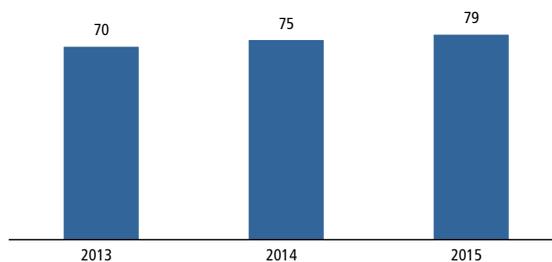
Les actifs nets pondérés au titre des risques de marché ont cumulé, à fin décembre 2015, près de 45 milliards de dirhams, marquant une baisse de 6,6% contre une hausse de 16% une année auparavant, reflétant un repli des positions des banques sur les activités de marché en fin d'année.

**Graphique n°62 : Evolution des expositions pondérées des banques au titre des risques de marché-sur base sociale (en milliards de dirhams)**



Les expositions au titre du risque opérationnel sont calculées par la plupart des banques selon l'approche indicateur de base<sup>9</sup>. Elles ont atteint 79 milliards, en hausse de 5%.

**Graphique n°63 : Evolution des expositions pondérées des banques au titre du risque opérationnel-sur base sociale (en milliards de dirhams)**



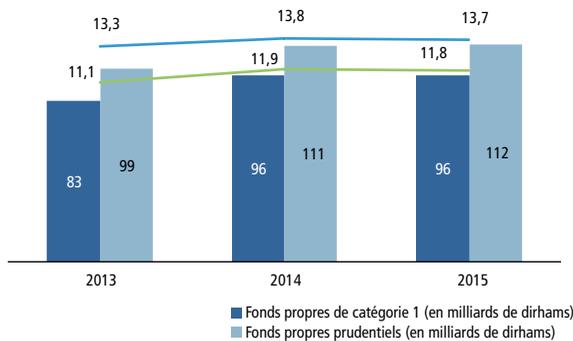
<sup>9</sup> Selon cette approche, le risque opérationnel est déterminé sur la base d'un coefficient multiplicateur de 15% du Produit Net Bancaire.

## 1.2 - Evolution des fonds propres pruden­tiels des banques

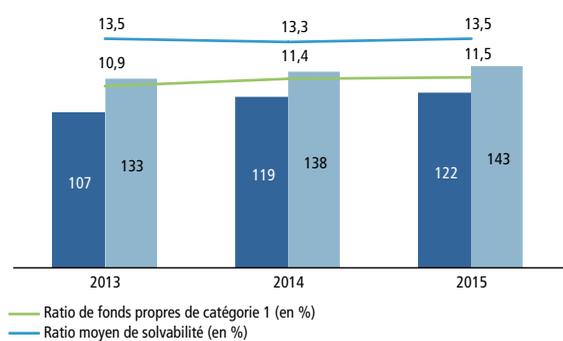
A fin 2015, le total des fonds propres pruden­tiels des banques s'est chiffré à 112 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de près d'un milliard de dirhams par rapport à décembre 2014. Cette légère hausse est, en grande partie, due à l'impact de la suppression graduelle des mesures transitoires d'adoption de Bâle III et de l'accroissement des participations des banques dans le capital d'établissements de crédit à l'étranger.

Les fonds propres sont répartis entre les fonds propres de catégorie 1 pour un montant de 96 milliards de dirhams, dont près de 97% constituent des fonds propres de base, et les fonds propres de catégorie 2 pour un montant de 16 milliards de dirhams.

**Graphique n°64 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base sociale**



**Graphique n°65 : Evolution des fonds propres et ratio de solvabilité des banques - sur base consolidée**



Le ratio de solvabilité moyen, qui rapporte le volume des fonds propres à la somme des actifs nets pondérés, s'est maintenu à son niveau de 2014, soit 13,7%, au-dessus du seuil minimum de 12% édicté par la réglementation pruden­tielle en vigueur. Le ratio de fonds propres de catégorie 1 s'est établi à 11,8% pour un minimum réglementaire de 9% et le ratio moyen des fonds propres de base « Core Tier 1 » s'est établi à 11,4% pour un minimum de 8%.

Calculé sur base consolidée, le ratio de solvabilité ressort à 13,5% contre 13,3% et le ratio de fonds propres de catégorie 1 à 11,5% contre 11,4% en 2014.

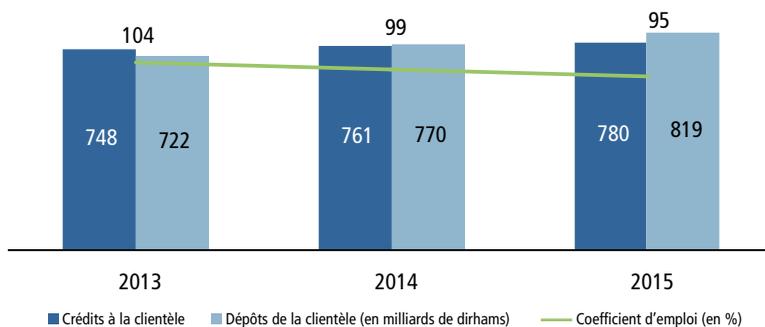
## 2 - Evolution de la liquidité des banques

Les conditions de refinancement des banques se sont de nouveau détendues, contribuant à réduire significativement les tensions sur le marché interbancaire. Les banques ont présenté une situation de liquidité améliorée, au regard du nouveau ratio de liquidité à court terme.

## 2.1 - Profil de liquidité des banques

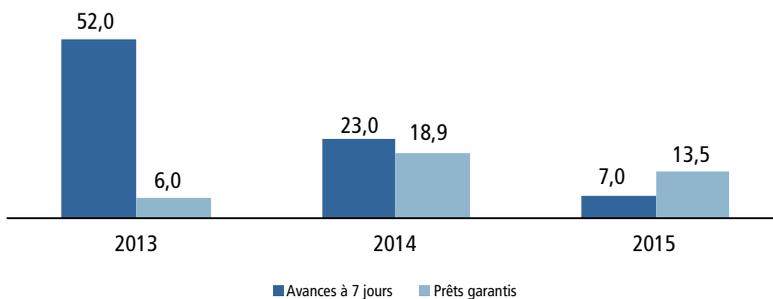
En 2015, la liquidité des banques a continué à bénéficier de l'impact positif de l'atténuation du déficit du compte courant et de la bonne tenue des dépôts collectés. Ces derniers ont progressé de 6,4%, alors que les crédits ont ralenti à 2,5%. Le ratio, rapportant les crédits aux dépôts, a ainsi poursuivi sa baisse pour atteindre près de 95%. Ajusté des certificats de dépôt, ce ratio ressort à 90%, contre 91% en 2014.

**Graphique n°66 : Evolution des dépôts, des crédits et du coefficient d'emploi des banques**



Au terme de l'année 2015, les interventions de la Banque Centrale, au titre de ses avances à 7 jours, ont été ramenées à 7 milliards de dirhams, en baisse de près de 16 milliards par rapport à 2014. Le recours des banques au refinancement de la Banque Centrale garanti par des créances sur les TPME a cumulé 13,5 milliards, contre 18,9 milliards de dirhams une année auparavant.

**Graphique n°67 : Encours des avances à 7 jours et des prêts garantis par des créances sur les TPME de Bank Al-Maghrib (en milliards de dirhams)**



De même, l'encours des dettes obligataires émises par les banques a accusé une baisse de 9,1%, après celle de 2,1% en 2014, l'encours des titres de créance émis, constitué à hauteur de 85% de certificats de dépôt, a reculé de près de 21,5% à 49,7 milliards de dirhams. L'analyse par maturité fait ressortir que 33% des titres de créance émis ont une maturité inférieure à un an, contre 34% en 2014. Ceux ayant une durée comprise entre 1 et 2 ans représentent 22% du total des émissions (18% en 2014) et le reste, soit 45% du total, a une maturité supérieure à 2 ans.

S'agissant des dettes subordonnées, elles ont vu leur encours augmenter de 23% à 30,3 milliards de dirhams.

Par maturité, les emplois des banques demeurent constitués à hauteur de 47% d'emplois à court terme et 53% à moyen et long terme, sans changement par rapport à 2014. Les ressources sont composées, quant à elles, à hauteur de 58% de ressources sans échéance, 24% de ressources à court terme et 18% de ressources à moyen et long terme, contre respectivement 56%, 26% et 18% une année auparavant.

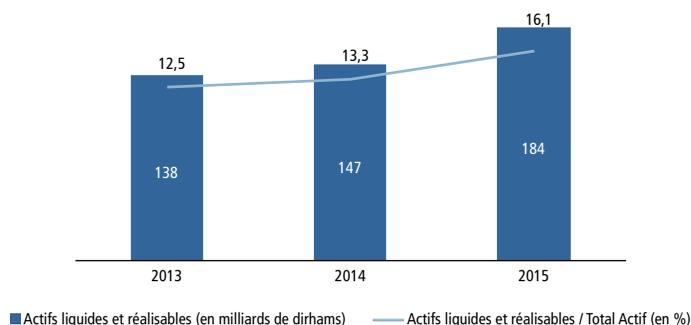
En parallèle, la situation nette des banques sur le marché des repos, hors opérations avec Bank Al-Maghrib, a enregistré une hausse significative, dégageant un solde net positif de 20 milliards de dirhams à fin 2015.

## 2.2 - Actifs liquides des banques

Durant l'année 2015, les actifs liquides et réalisables des banques se sont renforcés. Constitués notamment des valeurs en caisse, des dépôts auprès de Bank Al-Maghrib, des prêts interbancaires, des Bons du Trésor et des certificats de dépôt, ces actifs permettent aux banques de se prémunir contre un éventuel choc de liquidité.

Ils ont totalisé, à fin 2015, un encours de 184 milliards de dirhams, en hausse de 25,3%, après 6,9% en 2014. La part de ces actifs dans le total des emplois a atteint 16,1%, contre 13,3% une année auparavant.

**Graphique n°68 : Evolution des actifs liquides et réalisables détenus par les banques**



Faisant suite à une baisse de 14,8% l'année dernière, le portefeuille du Bons du Trésor a augmenté de 1,5% à 118 milliards de dirhams et celui détenu dans les OPCVM a baissé de 12% à près de 53 milliards de dirhams.

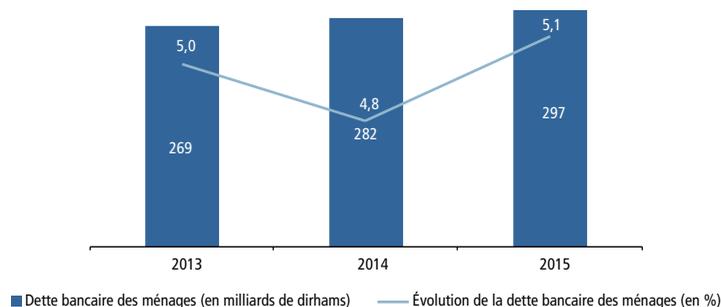
Le ratio de liquidité à court terme s'est établi, à fin décembre 2015, à 168%, contre 130% une année auparavant. Ce ratio requiert des banques de détenir un coussin d'actifs liquides de haute qualité, leur permettant de résister pendant une période de trente jours à un choc de liquidité

sévère. Dès juillet 2015, le respect du ratio est devenu obligatoire pour un minimum de 60%. Il sera augmenté annuellement de 10 points pour atteindre progressivement 100% à fin 2018.

### 3 - Evolution de l'endettement bancaire des ménages

Bank Al-Maghrib a effectué auprès des banques et des sociétés de crédit à la consommation, sa 11<sup>ème</sup> enquête annuelle portant sur la dette bancaire des ménages sous forme de crédits à l'habitat et à la consommation. Celle-ci a couvert, au titre de son édition de 2015, un échantillon de 9 banques et 11 sociétés de crédit à la consommation, cumulant des parts de marché de 99% sur les deux segments de crédit concernés. Cette enquête permet d'appréhender le profil des bénéficiaires de ces crédits selon divers critères.

**Graphique n°69 : Evolution de la dette bancaire des ménages**



A fin décembre 2015, l'encours de la dette bancaire des ménages s'est élevé à 297 milliards de dirhams, marquant une hausse de 5,1% contre 4,8% en 2014, évolution tirée par la hausse des crédits à l'habitat et à la consommation. Il a représenté près de 36% des concours des établissements de crédit, contre 35% une année auparavant.

Rapporté au Produit Intérieur Brut « PIB », cet encours s'est situé à 30%, en retrait d'un point par rapport au niveau de 2014.

La part du crédit à la consommation dans l'endettement bancaire des ménages s'est maintenue à 36% et celle du crédit à l'habitat à 64%. Les banques portent près de 85% de ces créances, au même niveau que celui de l'année précédente.

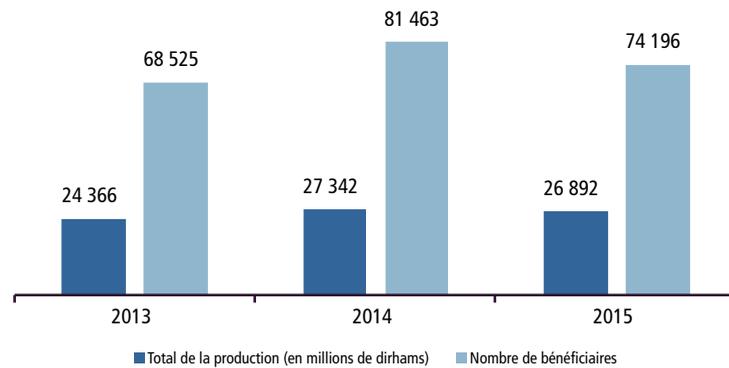
Le niveau d'endettement moyen par ménage a poursuivi sa tendance haussière et s'est établi à fin décembre 2015, à 40.700 dirhams, contre 38.600 une année auparavant.

### 3.1 - Crédit à l'habitat

#### 3.1.1 - Evolution des caractéristiques du crédit à l'habitat

En dépit du niveau bas des taux d'intérêt, la production du crédit à l'habitat s'est inscrite au cours de 2015 en baisse de 1,6% à près de 27 milliards, après une hausse de 12%, une année auparavant. Ce repli, qui a concerné principalement les prêts encouragés par l'Etat, couvre des évolutions contrastées selon les banques.

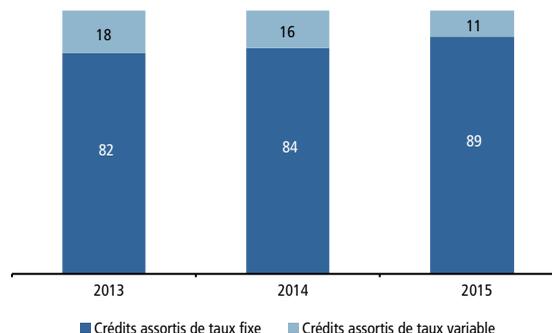
**Graphique n°70 : Evolution de la production du crédit à l'habitat et du nombre de bénéficiaires**



De même, le nombre de bénéficiaires a fléchi de 9% à près de 74.200 clients, traduisant une baisse de 9% pour les prêts libres et de 10% pour les prêts encouragés par l'Etat. Il en résulte un montant moyen de crédit de 362.000 dirhams, en hausse de 26.000 dirhams, d'une année à l'autre.

Ainsi, l'encours brut du crédit à l'habitat s'est établi à 189,4 milliards de dirhams, en hausse de 4,6% contre 6,7% une année auparavant. Sur ce total, l'encours brut des prêts libres, représentant une part de 80%, a marqué une hausse de 4,6%, contre 5,2%. De leur côté, les prêts encouragés par l'Etat ont vu leur encours s'accroître de 4,6%, faisant suite à une progression de 13,4%, une année auparavant. Ils se sont ainsi établis à 37,1 milliards de dirhams, dont près de 19,6 milliards au titre des prêts garantis par les fonds FOGALEF<sup>10</sup> et FOGALOGÉ<sup>11</sup>, 13,5 milliards au titre des prêts garantis par le fonds FOGARIM<sup>12</sup> et 4 milliards au titre du programme de l'Habitat Bon Marché.

**Graphique n°71 : Ventilation de l'encours du crédit à l'habitat entre taux fixe et variable (en %)**



<sup>10</sup> Fonds de garantie de prêts destinés à financer l'accès à la propriété des adhérents de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation.

<sup>11</sup> Fonds de garantie des prêts au logement en faveur du personnel du secteur public.

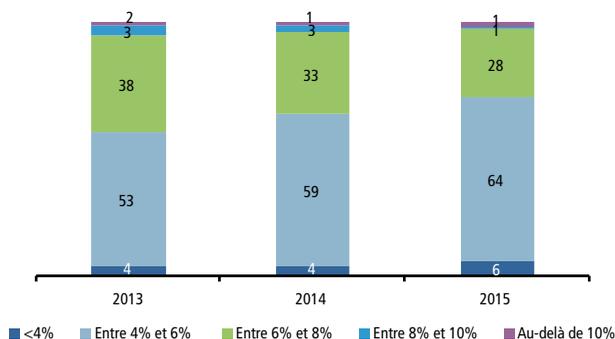
<sup>12</sup> Fonds de garantie pour les ménages à revenus irréguliers et modestes.

La part des crédits assortis de taux fixe s'est de nouveau accrue pour ressortir à 98% en termes de production, soit 3 points de plus par rapport à l'année passée et à 89% en termes d'encours, en hausse de 5 points.

Après la baisse de 5 points de base enregistrée en 2014, le taux d'intérêt moyen appliqué au crédit à l'habitat a marqué un nouveau repli de près de 20 points de base à 5,21%.

Près de 70% des crédits ont été accordés à un taux inférieur à 6% contre 63% à fin 2014.

**Graphique n°72 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la fourchette de taux appliqués (en %)**

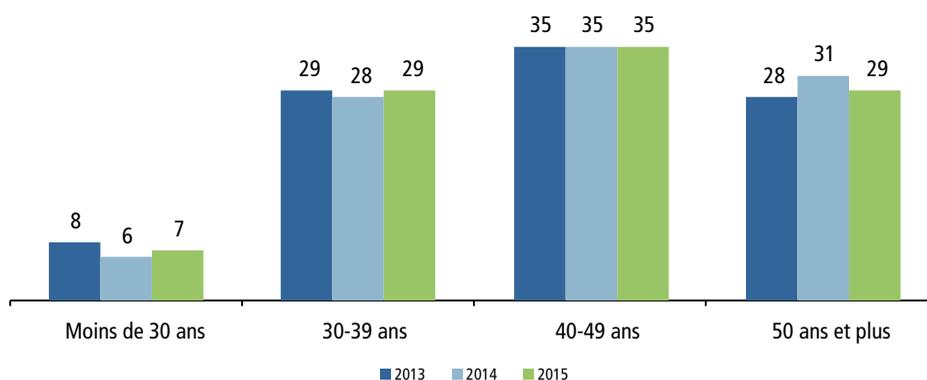


### 3.1.2 - Profil et caractéristiques des bénéficiaires du crédit à l'habitat

L'analyse du profil des bénéficiaires est réalisée selon les critères de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et du lieu de résidence.

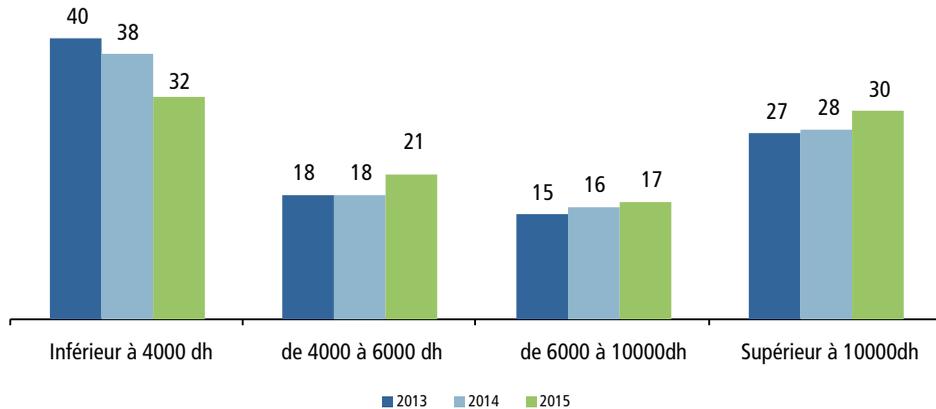
**Selon le critère de l'âge :** à l'instar des années précédentes, les personnes âgées de plus de 40 ans ont disposé de près de 64% du nombre total des dossiers, contre 29% pour les personnes âgées entre 30 et 40 ans. Celles ayant moins de 30 ans dégagent la part la plus faible.

**Graphique n°73 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon l'âge (en %)**



**En termes de revenu :** les personnes à revenu inférieur à 4.000 dirhams ont bénéficié de près de 32% du nombre de dossiers de crédits, en repli de 6 points par rapport à 2014. Cette baisse a bénéficié aux personnes ayant un revenu compris entre 4.000 et 10.000 dirhams, dont la part s'est accrue de 4 points à 38% et à celles ayant un revenu supérieur à 10.000 dirhams, dont la part a augmenté de 2 points à 30%.

**Graphique n°74 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon le revenu (en %)**



**En fonction de la catégorie socio-professionnelle :** les salariés et les fonctionnaires continuent de constituer les catégories qui recourent le plus au crédit quoique avec une part moindre respective de 46% (51% en 2014) et 33% (35% en 2014). La catégorie des commerçants et artisans a vu, quant à elle, sa part augmenter de 8 points à 14%.

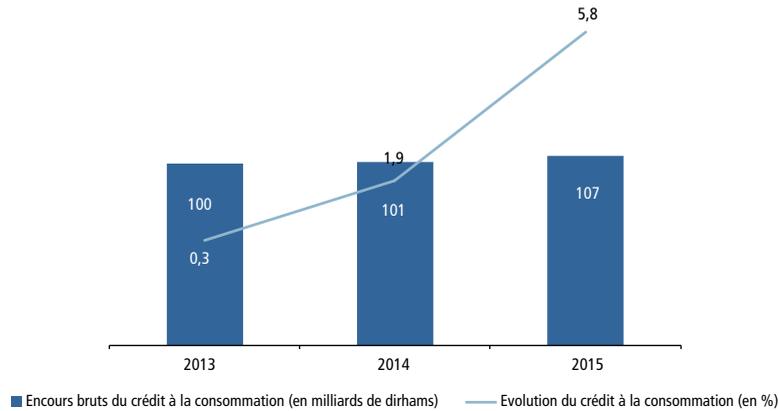
**Selon la répartition géographique :** la concentration des prêts s'est accentuée au niveau des régions de Casablanca (36% contre 33%) et de Rabat (18% contre 16% en 2014).

## 3.2 - Crédit à la consommation

### 3.2.1 - Evolution de l'encours du crédit à la consommation

Soutenue par une évolution maîtrisée des prix à la consommation, la consommation des ménages a poursuivi des évolutions favorables en 2015, tirant profit de la bonne dynamique constatée au niveau des transferts des MRE et de la réalisation d'une campagne agricole exceptionnelle. Dans ce sillage et après une légère reprise en 2014, le crédit à la consommation a connu une progression plus importante, son encours brut ayant augmenté de 5,8% à 107 milliards de dirhams. Cette tendance est plus importante au niveau des banques qu'au niveau des sociétés de crédit à la consommation.

**Graphique n°75 : Evolution de l'encours brut du crédit à la consommation**

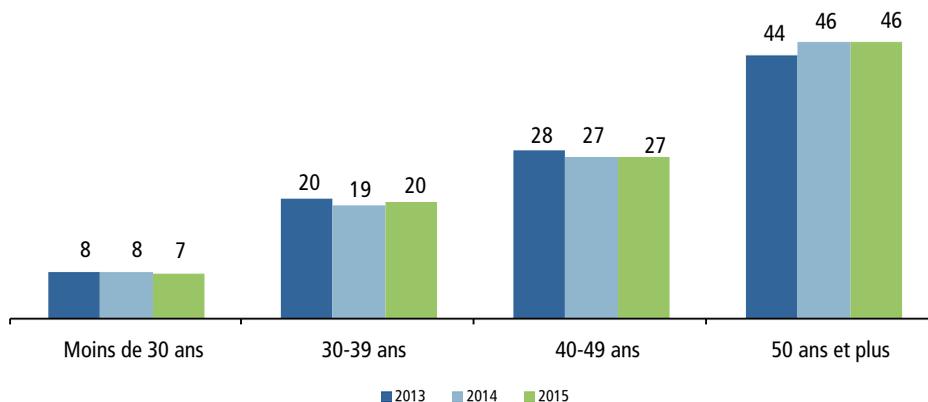


### 3.2.2 - Profil et caractéristiques des bénéficiaires du crédit à la consommation

Au même titre que le crédit à l'habitat, le suivi du profil des bénéficiaires du crédit à la consommation est effectué sur la base de l'âge, le revenu, la catégorie socio-professionnelle et la résidence.

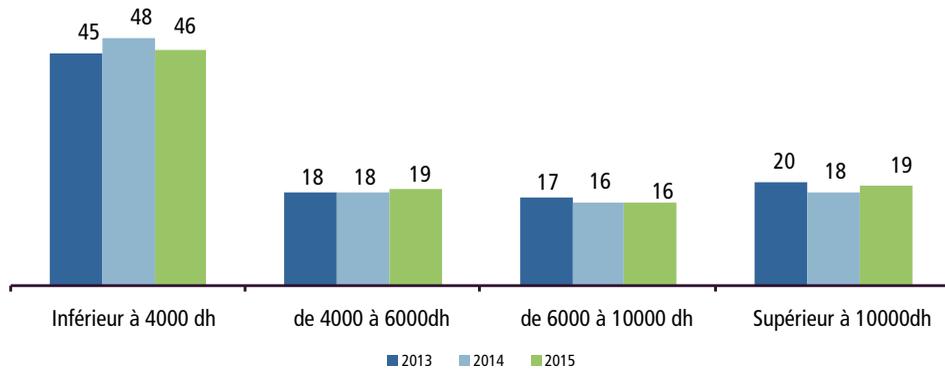
**Selon le critère de l'âge :** les personnes âgées de plus de 40 ans ont disposé de près de 73% du nombre total des dossiers, contre 20% pour les personnes âgées entre 30 et 40 ans. Celles ayant moins de 30 ans ont des taux de détention encore très faibles, soit 7%.

**Graphique n°76 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon l'âge (en %)**



**En termes de revenu :** les personnes à revenu inférieur à 4.000 dirhams ont bénéficié de près de 46% du nombre de dossiers de crédit, en repli de 2 points par rapport à 2014. Cette baisse a bénéficié aux personnes ayant un revenu compris entre 4.000 et 10.000 dirhams, dont la part s'est accrue d'un point à 35% et à celles ayant un revenu supérieur à 10.000 dirhams, dont la part s'est élevée à 19%, en hausse d'un point également.

Graphique n°77 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le revenu (en %)



**En fonction de la catégorie socio-professionnelle :** les salariés et les fonctionnaires ont disposé, en 2015, de 39% et 36% des dossiers de crédit, contre 39% et 37% en 2014. La part des autres catégories socio-professionnelles s’est accrue d’un point à 7% pour les commerçants et artisans et à 13% pour les retraités.

**Selon la localisation géographique :** il apparaît que les bénéficiaires des crédits à la consommation demeurent concentrés au niveau des agglomérations urbaines de Casablanca (30%), Rabat (23%) et Marrakech (10%).

## 4 - Evolution de l’endettement bancaire des entreprises non financières

Au terme de l’année 2015, les établissements de crédit ont octroyé un encours de près de 454 milliards de dirhams aux entreprises non financières, représentant 55% de l’ensemble des crédits, en baisse de 1,6%, après une hausse de 1,3% en 2014. Cette contraction, qui intervient à un moment où les déséquilibres macroéconomiques se sont atténués et les ressources bancaires se sont améliorées, a concerné surtout les entreprises privées dont l’encours a régressé de près de 2,4%, tandis que les entreprises publiques ont bénéficié d’un financement en hausse de 7,4%.

**Graphique n°78 : Encours des crédits par décaissement accordés aux entreprises non financières (en milliards de dirhams)**



Si les crédits accordés par les sociétés de financement ont augmenté de près de 1% à 51,2 milliards de dirhams, ceux distribués par les banques, avec une part de 89% du total, ont accusé un repli de 1,9% à 402,8 milliards de dirhams, après une hausse de 1% en 2014. Par catégorie, les crédits à l'équipement ont stagné et les crédits de trésorerie ont reculé de 3%. Ce retrait s'explique, en grande partie, par la baisse de la demande des entreprises, dans une conjoncture économique difficile marquée par un faible niveau des activités non agricoles et des incertitudes qui entourent la reprise économique chez nos principaux partenaires commerciaux.

Par segment d'entreprises, près du tiers des crédits est accordé à la TPME en 2015. Les banques continuent à affiner la segmentation de leur clientèle suivant les critères définis par la réglementation prudentielle, alignés sur ceux du Comité de Bâle.

### Encadré n°3 : Fonds de soutien à la TPME

Le Fonds de soutien financier à la TPME a été mis en place en 2013, par Bank Al-Maghrib, le secteur bancaire et la Caisse Centrale de Garantie à l'effet de cofinancer avec les banques, des entreprises viables, mais connaissant des difficultés passagères en raison de la conjoncture.

Les entreprises ciblées sont particulièrement les PME et les entreprises de taille intermédiaire qui répondent aux conditions suivantes :

- les créances ne sont pas douteuses ou compromises
- les bénéficiaires opèrent dans tout secteur d'activité, avec une priorité pour les secteurs industriels et l'export
- le chiffre d'affaires est inférieur à 500 millions de dirhams sauf exceptions

Le prêt accordé par le Fonds prend la forme d'un prêt subordonné d'un montant maximum de 50 millions de dirhams. Ce prêt est assorti d'un taux d'intérêt fixe correspondant, pour la part revenant au Fonds, au taux moyen pondéré des émissions des Bons du Trésor à 5 ans. S'agissant de la part revenant à la banque, le taux d'intérêt est librement négociable, sans toutefois excéder le taux appliqué à la part du Fonds majoré de 150 points de base.

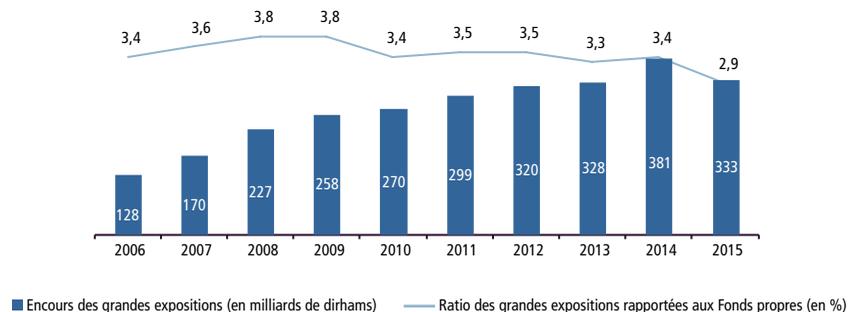
Les sûretés souscrites en couverture de la part du Fonds sont prises au rang venant après celui de la banque.

Depuis sa création, le fonds a octroyé des financements d'un montant de 1,2 milliard de dirhams, correspondant à 183 dossiers, dont la plupart concerne des très petites, petites et moyennes entreprises. Près de 43% de ces dossiers ont bénéficié aux entreprises relevant du secteur de l'industrie, suivi de celui de la distribution et commerce (28%), du BTP (23%) et des services (6%).

## 5- Evolution des grandes expositions de crédit des banques

Par grandes expositions ou « grands risques », on entend les bénéficiaires ou groupes de bénéficiaires de crédit dont l'encours est supérieur ou égal à 5% des fonds propres d'une banque. A fin décembre 2015, les crédits accordés par les banques à cette catégorie de contreparties ont totalisé près de 333 milliards de dirhams, accusant une baisse annuelle de 13%, qui fait suite à une progression de 16% une année auparavant, traduisant la réduction relative de certaines grandes expositions. Le cumul de ces expositions a représenté 2,9 fois les fonds propres des banques, contre 3,4 fois en 2014.

**Graphique n°79 : Evolution des grandes expositions de crédit portées par les banques**

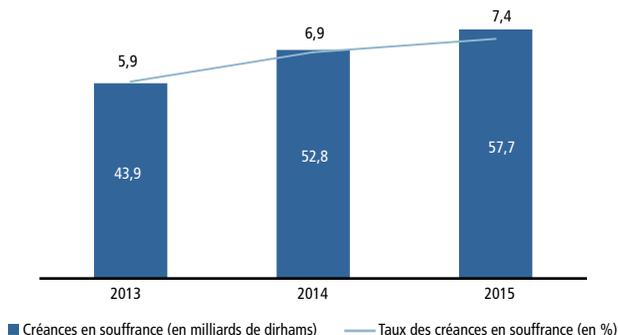


La baisse des grandes expositions des banques est observée au niveau des engagements bilan et hors bilan y afférents. Les engagements bilan, constitués principalement des crédits et des titres de créance, ont cumulé près de 238 milliards de dirhams, s'inscrivant en baisse de 8% d'une année à l'autre. Constitués pour près de 68% d'engagements de financement et de garantie, les engagements de hors bilan ont totalisé 91 milliards de dirhams, en baisse de 20,2% par rapport à fin 2014.

## 6- Evolution des créances en souffrance

Après avoir enregistré un taux de progression moyen de 17% entre 2012-2014, l'encours des créances en souffrance des banques a enregistré un taux de croissance en décélération de 9,2% en 2015 pour atteindre 57,7 milliards de dirhams, soit un taux de risque de 7,4%, contre 6,9% une année auparavant.

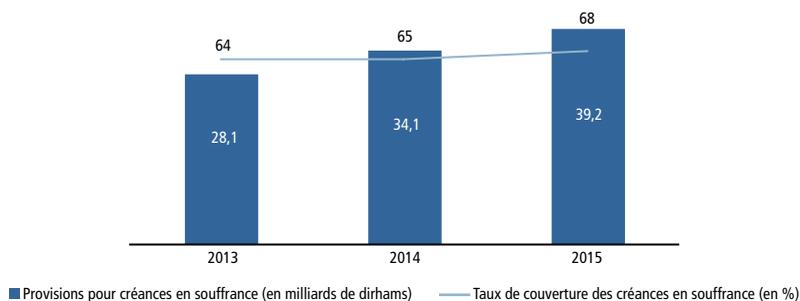
**Graphique n°80 : Evolution des créances en souffrance des banques**



La hausse des créances en souffrance, cumulant près de 5 milliards de dirhams, a concerné à hauteur de 5,6 milliards la catégorie des créances compromises et 122 millions la catégorie des créances douteuses. La catégorie des créances pré-douteuses a observé une évolution négative (-0,8 milliard).

Cette évolution s'est ainsi accompagnée d'un changement dans la structure des créances en souffrance. La part de la catégorie compromise dans le total des créances improductives a augmenté, d'une année à l'autre, de 3 points de base à 78%. Celles des créances douteuses et pré-douteuses ont, à l'inverse, baissé à 18 et 4% respectivement.

**Graphique n°81 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques**



Les provisions pour créances en souffrance ont davantage augmenté que les risques sous-jacents, soit 15%. Il s'en suit une amélioration du taux de couverture des créances en souffrance par les provisions de 3 points à 68% à fin 2015. Ce taux ressort à 76% pour la catégorie des créances compromises, 47% pour la catégorie des créances douteuses et 13% pour la catégorie des créances pré-douteuses.

En sus des provisions spécifiques, les banques ont procédé à la constitution de provisions à caractère général d'un montant de 6,5 milliards de dirhams, pour couvrir les risques sensibles à la conjoncture économique.

Pour leur part, les créances en souffrance portées par les sociétés de financement se sont repliées de 2,8% en 2015 à 9,6 milliards de dirhams, soit un taux de risque de 9,8%, contre 10,3% l'année passée. Cette évolution a été induite par des opérations de radiation d'anciens crédits à la consommation intégralement provisionnés.

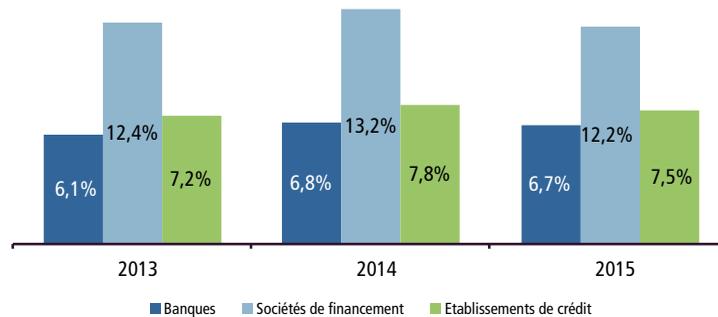
Le taux de couverture de ces créances par des provisions est ressorti à 76%, en hausse de 2 points par rapport à l'année dernière.

## 6.1 -Créances en souffrance détenues sur les ménages

L'encours des créances en souffrance détenues sur les ménages s'est accru de 0,8% à 22,2 milliards, contre 12,2% une année auparavant. Ces créances ont été couvertes par les provisions à hauteur de 70% contre 67% en 2014.

Le taux de risque sur les ménages s'est en conséquence amélioré, passant de 7,8% à 7,5%, à la faveur d'une baisse du taux de risque de 6,4 à 6,1% pour le crédit à l'habitat et de 10,4 à 10% pour le crédit à la consommation. L'amélioration a concerné aussi bien les ménages résidents qui ont vu le taux de risque diminuer de 7,7 à 7,4% que les MRE, dont le taux de risque a baissé de 8,7 à 8,2%.

**Graphique n°82 : Evolution du taux de créances en souffrance sur les ménages**



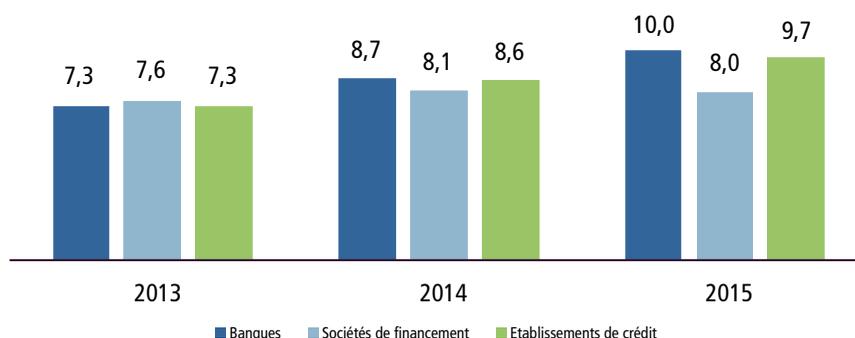
Pour les banques, l'encours des créances en souffrance sur les ménages a augmenté de 3,3% à 16,8 milliards, en nette décélération par rapport au niveau de 2014 qui était de 20%. Par conséquent, le taux de risque a légèrement baissé à 6,7%.

Sous l'effet d'importantes opérations de radiation, les créances en souffrance des sociétés de crédit à la consommation se sont contractées de 6,2% à 5,4 milliards de dirhams, contribuant à la réduction du taux de risque de 13,2 à 12,2%. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions affiché par ces sociétés s'est établi à 84%.

## 6.2- Créances en souffrance détenues sur les entreprises non financières

Les créances en souffrance détenues sur les entreprises non financières ont de nouveau progressé en 2015, quoiqu'à un rythme moindre. Elles ont augmenté, d'une année à l'autre, de 10,6% pour atteindre un encours de 44,2 milliards de dirhams, soit un taux de créances en souffrance de 9,7%, contre 8,6% une année auparavant. Ces créances ont été couvertes par des provisions à hauteur de 69%, soit 3 points de plus par rapport à 2014.

**Graphique n°83 : Evolution du taux des créances en souffrance enregistré sur les entreprises non financières (en %)**

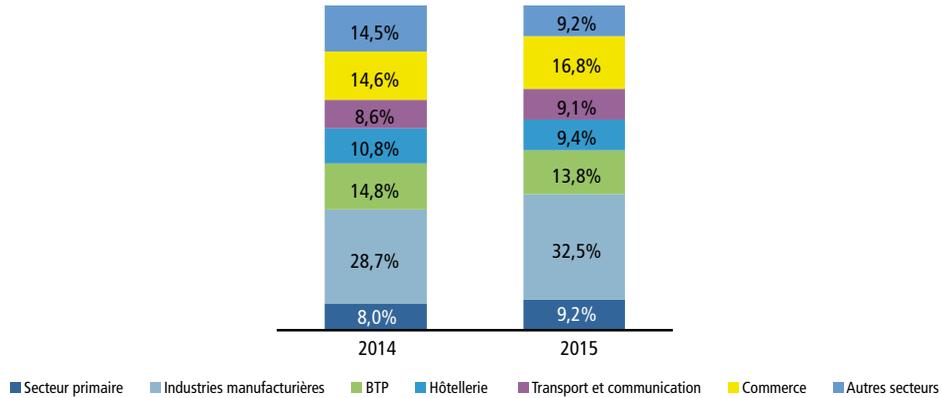


Les sociétés de financement ont enregistré un encours de créances en souffrance de 4,1 milliards, s'inscrivant en baisse de 0,3%, suite à des opérations de radiation de créances anciennes totalement provisionnées. Ces créances ont représenté 8% des crédits aux entreprises, soit presque au même niveau qu'en 2014. Elles ont été couvertes par les provisions à hauteur de 68%.

S'agissant des banques, l'encours des créances en souffrance sur les entreprises non financières s'est accru de près de 12% à 40 milliards, soit un taux de risque de 10%, contre 8,7% en 2014. Ces créances sont couvertes par des provisions à hauteur de 69%.

La répartition sectorielle de ces créances montre que celles détenues sur les entreprises opérant dans le secteur industriel ont progressé de 24%, induisant une détérioration du taux de risque du secteur à 9,6% contre 7,6% en 2014. S'agissant des créances en souffrance détenues sur le secteur du BTP, qui inclut la promotion immobilière, elles ont progressé de 5,2%, ramenant le taux de sinistralité du secteur à 6,3%, contre 5,7% en 2014.

**Graphique n°84 : Répartition sectorielle des créances en souffrance sur les entreprises non financières**



Pour sa part, le secteur du commerce a vu son encours des créances improductives augmenter de 30%, se traduisant par une hausse du taux de sinistralité du secteur à 14,2%, contre 10,2% en 2014. Celles enregistrées sur le secteur primaire ont significativement progressé de 29% et ont représenté 10,6% des crédits bénéficiant à ce secteur, contre 9,5% une année auparavant.

Après une forte évolution enregistrée en 2014, l'encours des créances en souffrance du secteur de l'hôtellerie a baissé de 1% en 2015. Son taux de sinistralité est passé de 21,1% en 2014 à 23,1%, compte tenu de la baisse des crédits à ce secteur.

بنك المغرب

## CHAPITRE IV

### NOUVELLES RÉFORMES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

بنك المغرب

بنك المغرب

En 2015, la nouvelle loi bancaire, référencée loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, a été publiée au bulletin officiel en date du 22 janvier. Cette loi renforce le cadre de supervision du système bancaire et permet l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires. Les travaux de réglementation ont ainsi porté cette année sur la préparation des circulaires d'application de cette loi.

Parallèlement, d'autres réformes ont été engagées pour converger vers les standards internationaux et encadrer certains risques.

#### **Encadré n°4 : Principaux apports de la nouvelle loi bancaire**

Les principaux apports de la nouvelle loi bancaire ont porté sur les domaines suivants :

- Elargissement du périmètre de la supervision bancaire : Supervision intégrale des Associations de Micro-Crédit et Banques offshore y compris agrément, réglementation, traitement des difficultés et application des sanctions.
- Introduction de dispositions régissant l'activité de banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres.
- Renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire : introduction des administrateurs indépendants, consécration des comités d'audit et institution d'un comité risque émanant de l'organe d'administration.
- Nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle : Institution d'un Comité inter-autorités chargé de la coordination des actions de ses membres, l'évaluation des risques systémiques et la mise en œuvre de toutes mesures pour les prévenir et en atténuer les effets.
- Renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence, si les circonstances le nécessitent.
- Renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de Bank Al-Maghrib en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts.

## **1- Circulaire relative aux informations et documents minimums nécessaires pour l'instruction de demandes d'agrément**

En date du 20 Mai 2015, Bank Al-Maghrib a édicté une circulaire (n°5/W/15) par laquelle elle fixe les documents nécessaires pour l'instruction de toute demande d'agrément émanant d'un établissement de crédit. Ces informations portent notamment sur la nature de l'agrément demandé et la présentation du projet, les actionnaires et leur groupe d'appartenance, le contrôle de la maison mère, la gouvernance, le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques. Elles couvrent également le cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

## 2- Finance participative

En préparation au démarrage des activités de la finance participative, Bank Al-Maghrib a entrepris plusieurs actions portant sur l'élaboration des textes réglementaires.

### Encadré n°5 : Travaux préalables pour le lancement des produits de financement participatifs

**Sur le plan de la conformité aux préceptes de la charia islamique**, le Dahir n°1.15.02 portant réorganisation du Conseil Supérieur des Oulémas a été publié au bulletin officiel n°6333 en date du 9 février 2015. Il complète celui en date du 22 Avril 2004 relatif au Conseil Supérieur des Oulémas, en instituant en son sein le « Comité de la charia pour la finance participative ».

Ce comité, composé de 9 Oulémas reconnus pour leurs connaissances approfondies des préceptes de la charia islamique et un coordinateur, a pour mission d'émettre :

- un avis concernant la conformité aux préceptes de la charia islamique, des produits financiers participatifs que proposent les établissements de crédit et organismes assimilés à la clientèle ainsi que des modèles de contrat y afférents.
- un avis par rapport à la conformité aux préceptes de la charia islamique, du contenu des circulaires édictées par le Wali de Bank Al-Maghrib relatives aux produits financiers participatifs, aux dépôts d'investissement, aux opérations effectuées par le fonds de garantie des dépôts des banques participatives.
- un avis concernant la conformité des opérations d'assurance takaful effectuées par les sociétés d'assurances et de réassurance, dans le cadre de la finance participative, aux préceptes de la charia islamique selon la législation en vigueur.
- un avis de conformité charia des opérations d'émission des certificats de sukuk conformément à la législation en vigueur quelle que soit la partie émettrice.

Les établissements financiers participatifs, souhaitant avoir un avis conformité charia, doivent transiter par les régulateurs financiers qui se chargent de présenter les dossiers au Comité charia de la finance participative relevant du conseil supérieur des Oulémas.

**Sur le plan fiscal**, les réunions de travail tenues avec la Direction Générale des Impôts ont permis d'arrêter un certain nombre de dispositions fiscales relatives aux produits de financement Mourabaha et Ijara. Ces dernières, adoptées dans le cadre de la loi de finances de 2016, visent à garantir une neutralité fiscale entre les produits de financements conventionnels et participatifs.

Aussi, ladite loi de finances a introduit des dispositions autorisant expressément les banques participatives à acquérir des logements sociaux en vue de les céder aux clients éligibles.

**Sur le plan de la formation**, deux visites d'études ont été organisées par Bank Al-Maghrib au profit des membres du Conseil Supérieur des Oulémas à Bahreïn (Janvier 2015) et en Malaisie (février 2015). Lors de ces visites, les Oulémas ont pu se familiariser avec la réglementation et les pratiques de la finance islamique de ces deux pays. Ils ont aussi participé à des réunions de travail avec les régulateurs de ces pays, des personnalités siégeant dans plusieurs Charia Board d'institutions financières ainsi qu'avec des institutions internationales en charge de la normalisation en matière de finance islamique à savoir l'Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions (AAOIFI) et General Council for Islamic Banks And Financial Institution (CIBAFI).

**Sur le plan du refinancement et de la gestion de la liquidité**, un groupe de travail a été institué au sein de Bank Al-Maghrib afin d'identifier, d'une part les différents instruments de gestion de la liquidité et de transmission de la politique monétaire susceptibles d'être utilisés dans le contexte marocain, et d'autre part les prérequis pour leur utilisation sur les plans réglementaire et opérationnel.

## 2.1 - Projet de circulaire relative aux produits de financement participatifs

Bank Al-Maghrib a finalisé l'élaboration du projet de circulaire relative aux caractéristiques techniques et aux modalités de présentation des produits de financement participatifs, après échanges avec le Secrétariat Général du Gouvernement et le Conseil Supérieur des Oulémas.

Les réunions avec le Secrétariat Général du Gouvernement avaient pour objet d'identifier les frottements juridiques entre les dispositions du projet de circulaire et les lois en vigueur.

Celles tenues avec le Conseil Supérieur des Oulémas ont permis d'échanger en amont sur la conformité des orientations retenues dans ledit projet de circulaire avec le rite malékite.

Le projet de texte définit, pour chaque produit de financement, les caractéristiques techniques, les modalités de présentation du produit par les banques participatives à la clientèle ainsi que les règles relatives à la conformité des contrats aux avis conformes du CSO. Il détaille, entre autres, par produit, le type de garanties aux bénéficiaires de la banque pouvant être exigé contractuellement ; les modalités offertes en termes de structuration du produit de financement et les éléments devant impérativement être mentionnés et/ou définis contractuellement.

## Encadré n°6 : Définition des produits de financement participatifs

**Mourabaha** : tout contrat de financement par lequel une banque participative vend à son client un bien meuble ou immeuble déterminé et propriété de cet établissement à son coût d'acquisition, augmenté d'une marge bénéficiaire convenue d'avance.

Le coût d'acquisition est défini comme étant le prix d'achat du bien par l'établissement, augmenté du total des frais payés en relation avec l'opération d'achat réalisée par la banque participative.

Le coût d'acquisition et la marge bénéficiaire constituent le prix de vente.

**Ijara** : tout contrat de financement selon lequel une banque participative met, à titre locatif, un bien meuble ou immeuble déterminé et propriété de cette banque, à la disposition d'un client pour un usage autorisé par la loi.

L'Ijara prend l'une des deux formes suivantes :

- Ijara Tachghillia, lorsqu'il s'agit d'une location simple ;
- Ijara mountahia bi-Tamlik, lorsqu'au terme de la location, la propriété du bien, meuble ou immeuble, loué est transféré au client selon les modalités convenues entre les parties.

**Moucharaka** : tout contrat ayant pour objet la participation d'une banque participative à un projet, en vue de réaliser un profit.

Les parties supportent les pertes à hauteur de leur participation et partagent les profits selon un pourcentage prédéterminé.

La Moucharaka prend l'une des deux formes suivantes :

- Moucharaka Tabita : la participation des parties au projet demeure jusqu'au terme du contrat les liant ;
- Moucharaka Moutanakissa : la banque se retire progressivement du projet conformément aux stipulations du contrat.

**Moudaraba** : tout contrat mettant en relation une ou plusieurs banques participatives (Rab el mal) qui fournissent le capital en numéraire et/ou en nature et un ou plusieurs entrepreneurs (Moudarib) qui fournissent leur travail en vue de réaliser un projet. La responsabilité de la gestion du projet incombe entièrement aux entrepreneurs. Les bénéfices réalisés sont partagés selon une répartition convenue entre les parties et les pertes sont supportées exclusivement par Rab el Mal, sauf en cas de négligence, de mauvaise gestion, de fraude ou de violation des clauses contractuelles par le Moudarib.

**Salam** : tout contrat en vertu duquel l'une des deux parties, banque participative ou client, verse d'avance le prix intégral d'une marchandise, dont les caractéristiques sont définies au contrat, à l'autre partie qui s'engage à livrer une quantité déterminée de la dite marchandise dans un délai convenu.

**Istisna'a** : tout contrat d'acquisition de choses nécessitant une fabrication ou une transformation en vertu duquel l'une des deux parties, banque participative ou client, s'engage à livrer la chose, avec des caractéristiques définies et convenues, fabriquée ou transformée à partir des matières, dont il est propriétaire, en contrepartie d'un prix fixe, dont le paiement s'effectue par l'autre partie (moustasniï), selon les modalités convenues.

## 2.2 - Projet de circulaire relative aux dépôts d'investissement

Bank Al-Maghrib a engagé l'élaboration du projet de circulaire relative aux conditions et modalités de collecte et de placement des dépôts d'investissement. Ce projet a été adapté pour tenir compte des échanges qui ont eu lieu entre Bank Al-Maghrib et le Conseil Supérieur des Ouléma dans le cadre des réunions portant sur le projet de circulaire relative aux produits de financement participatifs.

Le projet de texte définit les conditions et les modalités de collecte et de placement des dépôts d'investissement. Il définit, en outre, la notion de produit des investissements et les charges déductibles. Il arrête les éléments à prendre en compte pour le calcul du bénéfice distribuable, les règles applicables pour le calcul de la rémunération de la banque et celles à appliquer en cas d'enregistrement de pertes, le cas échéant. Il précise les mentions devant figurer au contrat et les obligations de la banque participative en termes de communication de sa stratégie d'investissement et des risques associés ainsi que de traçabilité et de transparence requises pour ses principaux actes de gestion relatifs aux dépôts d'investissement.

### Encadré n°7 : Définition des dépôts d'investissement

Les dépôts d'investissement sont des fonds recueillis par les banques agréées à exercer une activité participative auprès de leur clientèle, en vue de leur placement dans des projets d'investissement, selon les modalités convenues entre les parties. La rémunération desdits dépôts d'investissement est liée au produit des investissements convenus avec la clientèle. Ils sont qualifiés de :

- « restreints » lorsque l'établissement est tenu de respecter des conditions particulières quant au placement des fonds collectés, telles que convenues dans les contrats de dépôts d'investissement. Ces conditions peuvent notamment porter sur l'objet de l'investissement, le secteur d'activité ou la zone géographique ;
- « non-restreints » lorsqu'ils ne sont pas assortis de telles conditions.

## 2.3 - Projet de circulaire relative aux conditions d'exercice des fenêtres participatives

Un projet de circulaire visant à définir les conditions et les modalités d'exercice des opérations et activités participatives par une banque conventionnelle, sous réserve de son agrément par le Wali de Bank-Al-Maghrib, a été élaboré et transmis, pour avis, au Secrétariat Général du Gouvernement.

Ce projet définit la gouvernance, les exigences comptables et prudentielles et les moyens humains et techniques qui doivent être dédiés à l'activité participative. En outre, il définit les limitations qui doivent assortir l'activité participative par rapport à l'activité conventionnelle de la banque en termes d'encours financiers ainsi qu'en termes de réseau d'agences.

## 3 - Etablissements de paiement

La loi bancaire a introduit un nouveau statut d'établissements non bancaires pouvant offrir des services de paiement. Elle a fixé les dispositions auxquelles ces établissements sont soumis et a énuméré les services de paiement qu'ils peuvent offrir à leur clientèle. La loi a aussi défini la notion de compte de paiement mis en place pour l'exécution des services de paiement électronique.

Pour la mise en application de ces dispositions, Bank Al-Maghrib a préparé deux projets de circulaires : l'une afférente aux conditions d'exercice des établissements de paiement et l'autre portant sur les services de paiement.

Le projet de la 1<sup>ère</sup> circulaire a fixé les exigences en matière de mise en place d'un compte de cantonnement ouvert par l'établissement de paiement auprès d'une banque de la place, les conditions de recours à des agents et les obligations en matière de contrôle interne et de gestion des risques et de dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT).

Le projet de la 2<sup>ème</sup> circulaire relative aux services de paiement a pour objet de fixer les modalités de leur exercice ainsi que les dispositions afférentes aux comptes de paiement. Il fixe les limitations applicables au titre des opérations et des comptes de paiement, les exigences d'identification des titulaires de comptes et les obligations en matière de protection des utilisateurs de services de paiement.

Bank Al-Maghrib a également entrepris de réviser la circulaire sur le capital minimum relative aux établissements de crédit à l'effet d'intégrer le capital minimum exigible des établissements de paiement.

La concertation avec les professionnels et la finalisation de ces textes ont été programmées pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

## 4 - Gouvernance et risques

### 4.1 - Projet de circulaire relative aux administrateurs indépendants

En application de la nouvelle loi bancaire, Bank Al-Maghrib a établi un projet de circulaire relative aux administrateurs indépendants. Les dispositions de ce texte remplaceront celles prévues par la directive de Bank Al-Maghrib relative à la gouvernance des établissements de crédit qui avait posé un premier cadre incitant les banques à se doter d'administrateurs indépendants.

Le nouveau projet reprend globalement les critères d'indépendance définis dans la directive précitée et introduit des exigences liées au processus de leur nomination, à leur compétence et formation, à leur disponibilité et à leur rémunération.

Il prévoit également des dispositions visant à établir un cadre d'échange régulier entre Bank Al-Maghrib et ces administrateurs et à favoriser leur implication dans la gouvernance de ces établissements.

Le projet de circulaire a été finalisé après concertation avec la profession bancaire.

## **4.2 - Réformes engagées pour l'atténuation du risque de concentration**

Pour atténuer les risques de concentration des portefeuilles de créances des établissements de crédit et de surendettement des entreprises bénéficiaires de crédit, Bank Al-Maghrib a engagé des travaux pour améliorer la transparence financière des groupes d'entreprises vis-à-vis des établissements bancaires et favoriser une évaluation plus éclairée du risque de crédit encouru. Dans ce cadre, un projet de directive fixant les éléments d'information devant être requis par les établissements de crédit dans le cadre de l'instruction des dossiers de crédit des contreparties relevant de groupes, a été finalisé et soumis à consultation auprès de la profession bancaire.

En sus des éléments d'information minimums prévus par la directive du 1<sup>er</sup> avril 2005 relative aux éléments d'information minimums devant être requis par les établissements de crédit dans le cadre de l'instruction des dossiers de crédit, ce projet instaure de nouvelles exigences pour les contreparties relevant d'un groupe, dont le total de la dette bancaire est supérieur ou égal à 500 millions de dirhams. Ces éléments portent sur :

- les comptes consolidés du groupe ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur lesdits comptes ;
- la dette bancaire du groupe ;
- la dette privée émise par les entités.

Un délai de mise en œuvre de 3 ans est prévu pour recueillir les comptes consolidés des groupes éligibles.

Les créances des établissements de crédit portées par les entreprises ne se conformant pas aux exigences de la directive se verront appliquer une pondération de risque, au titre des exigences prudentielles en fonds propres, d'un niveau majoré, soit 150%.

### 4.3 - Projet de directive relative aux tests d'intrusion des systèmes d'information des établissements de crédit

Au cours des dernières années, l'activité du secteur bancaire a été marquée par le recours croissant à l'usage de l'internet et des nouvelles technologies. Ces évolutions, si elles permettent d'innover et d'améliorer l'offre de services bancaires et de contenir certains risques opérationnels, font également émerger de nouveaux risques notamment ceux liés aux cyber-attaques.

Face à cette problématique, Bank Al-Maghrib a engagé des travaux pour la mise en place d'un cadre normatif spécifique aux établissements de crédit afin de prévenir les établissements contre ce type de risque. Un groupe de travail a été constitué entre Bank Al-Maghrib et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc à l'effet d'examiner les mesures à mettre en œuvre. L'élaboration d'un projet de directive régissant les tests d'intrusion à mener par les établissements bancaires a ainsi été engagée.

La finalisation de ce texte a été programmée pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

## 5 - Cadre prudentiel

Dans la continuité de sa politique de convergence du dispositif réglementaire vers les standards internationaux, notamment ceux du Comité de Bâle, Bank Al-Maghrib a entrepris de faire évoluer certains traitements prudentiels au regard de l'évolution des activités bancaires.

### 5.1 - Projet de révision de la circulaire relative aux exigences en fonds propres

#### 5.1.1 - Adaptation du traitement prudentiel relatif aux opérations de titrisation

Les dispositions mises en place au Maroc depuis 2006 pour le traitement prudentiel de la titrisation ne permettent pas une différenciation suffisante des risques encourus par les établissements de crédit, qu'ils soient initiateurs de programmes d'émission de titrisation ou qu'ils soient investisseurs en parts de fonds de titrisation.

Un nouveau traitement différencié a été arrêté pour les établissements de crédit, appliquant les approches standards de Bâle II, à l'effet de déterminer les exigences en fonds propres, selon qu'ils sont initiateurs et non initiateurs d'une opération de titrisation. Ces règles retiennent le principe de pondérations de risques à appliquer à leur position sur titrisation, variant selon les notations externes de crédit de ces positions.

Des dispositions particulières sont également prévues pour les établissements initiateurs en particulier dans le cas où ceux-ci pourraient prouver le transfert de parts significatives de risque et ce, en respectant certaines exigences quantitatives et qualitatives.

### 5.1.2 - Transposition des normes de Bâle III relatives aux fonds propres contra-cycliques

Le Comité de Bâle a introduit dans le dispositif de Bâle III l'exigence, de la part des banques, d'un coussin de fonds propres contra-cyclique visant à protéger le système bancaire et l'économie réelle contre les risques systémiques émanant d'une croissance excessive du crédit et à atténuer les impacts du cycle du crédit.

En convergence avec la norme bâloise, Bank Al-Maghrib a engagé des travaux pour introduire, dans son corpus réglementaire, une disposition lui donnant la latitude de requérir des banques de constituer, pour des considérations macro-prudentielles, un matelas de fonds propres dit contra-cyclique, composé de fonds propres de base, dont le niveau se situe dans une fourchette de 0% à 2,5% des risques pondérés.

A la date d'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions, Bank Al-Maghrib envisage de fixer le niveau du coussin de fonds propres contra-cyclique à 0%. Dans le cas où Bank Al-Maghrib décide de relever le niveau du coussin, elle en informerait les banques 12 mois avant la date butoir de mise en œuvre. A l'inverse, la décision de Bank Al-Maghrib de réduire le niveau du coussin prendrait effet immédiatement.

### 5.2 - Projet de révision de la circulaire relative aux prises de participation par les établissements de crédit dans le capital d'entreprises

En application de la nouvelle loi bancaire qui donne à Bank Al-Maghrib la possibilité d'imposer des limites plus contraignantes lorsqu'elle juge que des opérations de prise de participation sont de nature à faire courir à un établissement de crédit un risque excessif ou entraver son contrôle prudentiel, une nouvelle circulaire encadrant ces prises de participations par des établissements de crédit dans des entreprises non bancaires a été élaborée.

Le projet de circulaire requiert des établissements de crédit de notifier au préalable, à Bank Al-Maghrib, tout projet de prise de participation, directe ou indirecte, représentant 5% ou plus de leurs fonds propres, et fixe les informations minimales devant être adressées à la Banque centrale dans ce sens.

Pour disposer d'une vision globale et exhaustive des participations détenues, le nouveau texte élargit la définition de « participation » qui correspond désormais à toute détention directe ou indirecte d'une fraction du capital ou des droits de vote de la société émettrice, quelle que soit la fraction détenue et indépendamment de l'intention qui a prévalu à cette opération.

Ce texte maintient les limites de prises de participation à 15% des fonds propres de l'établissement de crédit, pour chaque participation et à 60% pour l'ensemble des participations. Toutefois, ces

limites sont désormais exprimées en pourcentage des fonds propres de base de catégorie 1 de l'établissement de crédit.

Le projet inclut dans le périmètre de participations soumis à la limite de 60%, celles détenues dans le capital des sociétés holdings.

Le projet de circulaire a été finalisé après concertation avec la profession bancaire.

### **5.3 - Réforme des règles de classification et de provisionnement des créances**

Pour converger avec les normes internationales et mieux appréhender le risque de crédit encouru par les banques, Bank Al-Maghrib a engagé une réforme des textes réglementaires, comptables et prudentiels à l'effet de couvrir les axes suivants :

- l'identification comptable des créances restructurées dans le portefeuille de prêts par les établissements de crédit, selon une définition réglementaire ;
- la convergence des indices de dépréciation des créances appliquées au niveau des comptes sociaux avec ceux retenus au niveau des comptes consolidés, établis selon les normes internationales « IFRS » ;
- l'uniformisation des pratiques des établissements de crédit en matière d'identification et de provisionnement des créances sensibles. Les créances sensibles sont celles qui recèlent des signes de vulnérabilité, sans présenter les critères du défaut réglementaire.

Les éléments de la réforme ainsi que les études d'impact feront l'objet d'une concertation au cours de 2016 avec les établissements de crédit, pour calibrer les délais et conditions raisonnables de sa mise en œuvre.

## **6 - Protection de la clientèle des établissements de crédit**

### **6.1 - Projet de circulaire relative au traitement des réclamations**

Dans le but de faciliter le règlement des litiges entre les établissements de crédit et leur clientèle et de renforcer la protection des intérêts de cette dernière, l'article 157 de la loi bancaire requiert, des établissements de crédit, de se doter d'un dispositif interne de traitement des réclamations permettant un examen efficace et transparent des réclamations formulées par leur clientèle, adapté à leur taille, leur structure et à la nature de leurs activités.

En application de cette disposition, Bank Al-Maghrib a préparé un projet de circulaire qui reprend les dispositions de la recommandation n°1/G/2012 relative au traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit.

Le projet a été finalisé après concertation avec la profession bancaire.

## 6.2 - Projet de circulaire régissant le dispositif de médiation bancaire

Dans le cadre de l'encouragement de l'utilisation des voies de règlement à l'amiable des différends opposant les établissements de crédit à leur clientèle, les dispositions de l'article 158 de la loi bancaire obligent lesdits établissements à adhérer à un dispositif de médiation bancaire.

En application de cette disposition, un projet de circulaire a été établi. Il soumet les médiateurs à l'approbation de Bank Al-Maghrib, selon des conditions fixées par elle, et à une obligation de reporting réglementaire.

Les délais de traitement des demandes de médiation sont fixés selon la typologie de ces demandes et ne peuvent excéder 30 jours pour toute demande jugée recevable.

Le projet de circulaire a été finalisé après concertation avec la profession bancaire.

## 6.3 - Projet de circulaire relative à la convention des comptes

Pour affermir l'information des titulaires de comptes bancaires, Bank Al-Maghrib avait édicté, en 2010, une directive indiquant, dans ses grandes lignes, les clauses minimales devant figurer dans les conventions de compte, notamment celles ayant trait aux conditions de fonctionnement et de clôture du compte.

La nouvelle loi bancaire consacre, dans son article 151, l'obligation de conditionner l'ouverture de tout dépôt à vue, à terme ou d'un compte titres, par la signature d'une convention écrite entre le client et l'établissement de crédit et par la remise d'une copie de cette convention au client.

Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib a établi un nouveau projet de circulaire précisant les clauses minimales devant être contenues dans la convention de chaque type de compte à délivrer gratuitement au client, après signature par les deux parties.

Les établissements de crédit disposeront d'un délai de deux ans à compter de la date de la signature de la circulaire, pour la mise en conformité progressive des conventions de compte à terme et de comptes titres conclues avant son entrée en vigueur.

Le projet de circulaire a été finalisé après concertation avec la profession bancaire.

بنك المغرب

## CHAPITRE V

### SUPERVISION BANCAIRE ET SURVEILLANCE MACRO-PRUDENTIELLE

بنك المغرب  
بنك المغرب

بنك المغرب

Bank Al-Maghrib a continué à se montrer attentive aux effets de la conjoncture économique sur les bilans bancaires et a, en particulier, maintenu une surveillance rapprochée des risques de crédit, de concentration et transfrontaliers.

Sur le plan de la surveillance macro-prudentielle, la Banque a renforcé le dispositif d'analyse et d'évaluation des risques, ainsi que le socle informationnel qui le sous-tend. Ses efforts ont également porté sur la préparation d'instruments macro-prudentiels recommandés par le Comité de Bâle à l'effet de réguler certains risques potentiellement systémiques.

Dans le cadre de la protection de la clientèle des établissements de crédit, la Banque a entrepris, au cours de 2015, des actions de renforcement, à l'aune des réformes légales introduites dans ce domaine.

Cette année a également connu la conduite d'une mission d'évaluation du système financier, conjointement menée par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale et qui a porté, entre autres, sur la régulation et le contrôle du système bancaire, sa résilience et la gestion des crises bancaires.

## 1 - Activité de supervision micro-prudentielle

Dans le cadre de ses contrôles micro-prudentiels, Bank Al-Maghrib a assuré la supervision de 84 établissements de crédit et organismes assimilés, répartis entre 19 banques, 34 sociétés de financement, 6 banques off-shore, 13 associations de micro-crédit, 10 établissements de paiement (sociétés de transfert de fonds), la Caisse de Dépôts et de Gestion et la Caisse Centrale de Garantie.

A ce titre, elle est habilitée notamment à délivrer les agréments et les autorisations nécessaires à l'exercice de leurs activités, à approuver la nomination de leurs administrateurs et dirigeants et la désignation de leurs commissaires aux comptes, édicter les règles comptables et prudentielles qui leur sont applicables, contrôler les établissements assujettis, sanctionner les établissements contrevenants aux dispositions légales et réglementaires et traiter leurs difficultés.

### 1.1- Agréments et approbations

Bank Al-Maghrib a procédé, au cours de l'année 2015 et après avis du Comité des Etablissements de Crédit (CEC), à l'octroi de deux agréments à deux sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds suite à la restructuration de leur capital.

Elle a également autorisé, après avis de ce même comité :

- l'ouverture de trois bureaux de représentation au Maroc par des banques étrangères ;
- la création, par une société intermédiaire en matière de transfert de fonds, d'une filiale au Cameroun ;

- la création par une banque de trois filiales spécialisées en microfinance au Gabon, au Sénégal et en Guinée Conakry ;
- la prise de contrôle d'une banque au Niger par une banque marocaine ;
- l'acquisition par une banque marocaine d'une institution de microfinance au Rwanda.

La Banque a aussi émis son avis quant à la désignation des commissaires aux comptes par les établissements assujettis et a instruit, dans ce cadre, 34 dossiers pour le compte de 8 banques, 14 sociétés de financement, 4 sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds, 6 associations de micro-crédit et 2 banques offshore.

Elle a également approuvé la nomination de 21 administrateurs et dirigeants dans 10 établissements de crédit, une société intermédiaire en matière de transfert de fonds et une association de micro-crédit.

## 1.2- Activités de contrôle

Le contrôle de Bank Al-Maghrib repose sur une combinaison des contrôles sur pièces, effectués à distance, et des contrôles sur place, suivant une approche basée sur les risques et axée sur les zones de vulnérabilité.

Les contrôles sur pièces s'appuient sur l'analyse des remises réglementaires tant prudentielles que financières et comptables transmises périodiquement par les établissements de crédit et organismes assimilés à Bank Al-Maghrib, sur les résultats d'enquêtes sur place menées par la Banque et des rapports des commissaires aux comptes des établissements assujettis, ainsi que sur les informations recueillies lors des réunions de mise au point avec les dirigeants et responsables des établissements, en fonction des priorités.

Ces travaux permettent de porter une appréciation sur la situation financière et prudentielle des établissements assujettis, retracée au niveau de l'outil de notation interne «SANEC». Cet outil permet à son tour de calibrer l'intensité des contrôles, de les orienter vers les zones de risque et d'arrêter, le cas échéant, les actions préventives et/ou correctives nécessaires.

### Encadré n°8 : Revue du système d'aide à la notation des établissements de crédit

Le processus d'analyse du profil de risque des établissements de crédit s'appuie, depuis 2006, sur une méthodologie interne à Bank Al-Maghrib, appelée SANEC, qui permet d'évaluer les facteurs de risques auxquels les établissements sont exposés. Pour chacun d'entre eux, les analystes financiers en charge du contrôle permanent des établissements de crédit apprécient l'exposition à ces risques ainsi que la qualité des dispositifs de gestion des risques mis en place. La notation d'un établissement s'effectue, sur une échelle de notes allant de 1, la plus favorable, à 5, la plus défavorable.

En 2015, la révision du système de notation a été finalisée à l'effet de tenir compte de l'évolution de la réglementation et des risques bancaires.

L'évaluation couvre désormais dix-huit critères de risque, quantitatifs et qualitatifs, regroupés en six domaines :

- la qualité des actifs ;
- la solvabilité ;
- la liquidité et le risque de taux d'intérêt global ;
- la rentabilité ;
- la gouvernance et maîtrise des risques ;
- la sensibilité aux risques de marché.

Pour leur part, les contrôles sur place permettent de vérifier, au moyen d'enquêtes générales ou thématiques, la fiabilité et l'exhaustivité des informations transmises par les établissements assujettis, d'apprécier la qualité de leurs actifs, d'évaluer un dispositif de gestion des risques et de vérifier la mise en œuvre effective des précédentes recommandations de Bank Al-Maghrib.

Le programme du contrôle sur place, au titre de l'année 2015, a été arrêté en fonction du profil de risque des établissements assujettis et de leur importance systémique en privilégiant davantage des enquêtes thématiques portant sur les zones de risque identifiées, à travers les contrôles permanents. Dans ce cadre :

- cinq missions générales ont été menées auprès d'une banque et quatre sociétés de financement ;
- dix enquêtes thématiques ont été conduites ayant concerné 8 banques ;
- deux enquêtes ont été menées auprès de deux banques pour vérifier la mise en œuvre des recommandations de précédentes missions de contrôle.

Au cours de l'année 2015, la surveillance des risques de crédit, de concentration et transfrontaliers est demeurée au centre des activités de contrôle de Bank Al-Maghrib. Celle-ci a également mis l'accent sur l'évaluation des pratiques de gouvernance et le suivi de la mise en œuvre par les banques des normes de Bâle III, au titre des fonds propres et de la liquidité.

### 1.2.1 - Suivi de la mise en œuvre des normes rehaussées de gouvernance

Bank Al-Maghrib a poursuivi ses actions de contrôle portant sur les pratiques de gouvernance des banques et la mise en œuvre des plans d'actions engagées par celles-ci pour se conformer aux nouvelles exigences réglementaires en la matière. Ces contrôles ont porté notamment sur le fonctionnement des instances de gouvernance des banques, la présence d'administrateurs indépendants, les politiques de nomination, de rémunération et de gestion des conflits d'intérêt ainsi que l'articulation des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne dans le système de gouvernance des groupes bancaires.

### 1.2.2 - Suivi de la mise en œuvre des normes de Bâle III relatives aux fonds propres et à la liquidité

Bank Al-Maghrib a veillé à la mise en conformité des établissements assujettis aux normes de fonds propres de Bâle III suivant le calendrier progressif imparti.

Dans ce cadre, certaines banques ont procédé au renforcement de leurs fonds propres à travers des augmentations de capital ou via l'émission de dettes subordonnées.

S'agissant des normes de liquidité, la Banque s'est également attachée à suivre le respect par les banques du nouveau ratio minimum de liquidité entré en vigueur en juillet 2015.

### 1.2.3 - Contrôles portant sur les principaux risques encourus par les établissements de crédit

Bank Al-Maghrib a continué à assurer une surveillance étroite de la qualité du portefeuille de crédit des établissements de crédit et de sa couverture par des provisions appropriées.

En particulier, eu égard aux difficultés financières qu'ont connues certains groupes d'entreprises, Bank Al-Maghrib a suivi de près, à travers des actions sur place et à distance, le traitement réservé aux expositions des banques sur ces contreparties sur le plan du déclassement et du provisionnement et les processus engagés pour réduire ces expositions et favoriser leur restructuration.

Elle a parallèlement appelé les établissements de crédit à renforcer le rôle et les capacités de la fonction de gestion des risques en vue de mieux encadrer l'octroi de crédit aux grands groupes d'entreprises, dans le respect de limites acceptables d'endettement.

Elle a également incité les banques à privilégier la syndication des grands crédits à l'effet de favoriser une évaluation concertée du risque et un traitement coordonné de leurs difficultés.

Bank Al-Maghrib a, par ailleurs, réservé une attention particulière au suivi des expositions excédant 5% des fonds propres des établissements de crédit et à leur mesure exhaustive. Les montants des dépassements par rapport à la limite du coefficient maximum de division des risques ont été déduits des fonds propres des établissements de crédit.

Dans un contexte marqué par l'octroi de prêts à l'habitat à long terme à des taux d'intérêt en baisse, Bank Al-Maghrib a mené des contrôles sur place auprès de certaines banques à l'effet d'apprécier les dispositifs de gestion actif-passif, notamment les modèles développés pour la mesure de risque de taux d'intérêt et les stress tests conduits pour évaluer leur capacité à faire face à des scénarii de forte tension.

Par ailleurs, des vérifications ont été opérées auprès des institutions assujetties dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT). Après l'examen des réponses apportées par la banque au questionnaire annuel dédié à ce sujet, des mises au point ont été organisées avec celles devant mettre en œuvre les mesures correctrices nécessaires. Lors des missions de contrôle sur place, Bank Al-Maghrib a également contrôlé la mise en œuvre effective des obligations de vigilance.

### 1.2.4 - Suivi des risques transfrontaliers

Dans le cadre de son approche basée sur les risques, la Banque a utilisé une approche de scoring des 44 implantations des groupes bancaires en Afrique afin de rationaliser sa démarche de suivi de ces implantations et de programmation des contrôles sur place conjoints avec les régulateurs étrangers en charge de la supervision directe de ces implantations. Le scoring tient compte de la taille de la filiale par rapport à celle du groupe, la qualité de ses actifs, sa rentabilité, sa capitalisation, le niveau du risque pays et l'appréciation formulée par le régulateur du pays hôte.

Dans ce cadre, des mises au point régulières avec le management des trois groupes bancaires implantés en Afrique ont porté sur l'évolution de la situation financière et prudentielle de leurs filiales à l'étranger et l'état de déploiement de leurs projets d'harmonisation des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne des entités du groupe à l'étranger. Le suivi a aussi porté sur le dispositif mis en place par la maison mère pour la surveillance de ses implantations à l'étranger.

Parallèlement, la coopération avec les superviseurs étrangers s'est poursuivie et le partage d'informations a été renforcé. Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib a engagé une révision des conventions y afférentes pour y intégrer notamment des dispositions relatives à la coopération en matière de résolution de crises. Elle a également conclu, cette année, deux nouvelles conventions avec les régulateurs bancaires de Madagascar et Djibouti portant sur la coopération et l'échange d'informations en matière de contrôle bancaire.

Bank Al-Maghrib a assuré, au cours de 2015, l'animation de 3 collèges de superviseurs pour les groupes bancaires dont elle est le superviseur consolidant. Au cours de ces réunions, les échanges entre les régulateurs ont porté notamment sur la situation financière et prudentielle, ainsi que sur le profil de risque des groupes bancaires transfrontaliers. Les dirigeants des groupes concernés ont été invités à partager leur stratégie et à exposer leurs dispositifs de pilotage des risques.

Par ailleurs, deux missions de contrôle conjoint ont été diligentées avec les régulateurs de pays hôtes. Une a été conduite aux côtés de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) auprès d'une filiale d'un groupe bancaire au Bénin et a porté sur la qualité de ses actifs, du dispositif de sa gouvernance et du système de pilotage mis en place par la maison-mère. L'autre, de portée générale, a été effectuée avec la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) auprès de deux filiales d'un groupe bancaire marocain situées au Gabon et au Cameroun. Les sujets couverts et les termes de référence afférents à ces missions ont été préparés en collaboration avec l'autorité d'accueil.

Bank Al-Maghrib a, d'un autre côté, continué de participer aux collèges de superviseurs de deux groupes bancaires français implantés au Maroc.

### 1.2.5 - Sanctions

En 2015, des sanctions disciplinaires ont été prononcées à l'encontre de deux banques, d'une société de financement et d'une association de micro-crédit suite à des manquements à la réglementation.

Une sanction pécuniaire a été infligée à une banque pour le non-respect des délais de transmission de reporting réglementaires.

## 2 - Surveillance macro-prudentielle

Bank Al-Maghrib a continué, en 2015, à coordonner avec les autres autorités de régulation du système financier, les actions visant à consolider le cadre analytique d'évaluation des risques systémiques.

### 2.1 - Tenue des réunions du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques systémiques et du Comité de Stabilité Financière

Les autorités de régulation du système financier et la Direction du Trésor et des Finances Extérieures se sont réunies en juin et décembre sous l'égide du comité de coordination et de surveillance des risques systémiques (CCSRS) pour échanger sur l'évolution des risques, couvrant les secteurs bancaire, des assurances, de la prévoyance sociale ainsi que les marchés de capitaux. Ce comité a fait le point sur les indicateurs de solidité des institutions d'importance systémique et a validé le deuxième rapport sur la stabilité financière élaboré au titre de l'exercice 2014. Préalablement à ses rencontres, le Comité de Stabilité Financière (CSF) interne à Bank Al-Maghrib a fait le point sur l'évolution des indicateurs de risques systémiques, leurs scores de risque pour la stabilité financière et les résultats des stress tests menés pour évaluer la résilience des institutions bancaires.

## 2.2 - Cadre analytique

En 2015, la cartographie des risques développée pour la surveillance macro-prudentielle a été enrichie pour mieux capter certains risques. Le cadre analytique a été également complété pour couvrir les risques spécifiques aux régimes de retraite et renforcé par la réalisation d'analyses ayant trait d'une part aux risques de contagion entre les banques marocaines et leurs filiales à l'étranger, et d'autre part aux interconnexions entre les banques et les entreprises d'assurances.

Ce dispositif a été enrichi par la mise en place d'un cadre d'identification des institutions financières d'importance systémique, couvrant les banques et les compagnies d'assurances. La liste des institutions qualifiées en tant que telles a été arrêtée par le comité réunissant les régulateurs du système financier et un échange d'informations spécifiques à ces institutions a été instauré entre les régulateurs.

Le cadre analytique macro-prudentiel est appelé à être davantage renforcé, au cours de l'année à venir, avec la mise en place d'un modèle macro-prudentiel. Cet outil permettra d'étudier les risques associés aux évolutions du crédit et des prix des actifs, à travers une modélisation des liens entre les variables macroéconomiques, les bilans des banques et ceux des emprunteurs. A cet égard, une assistance technique du Fonds Monétaire International dans ce domaine a été mise à la disposition de la Banque.

## 2.3 - Instruments macro-prudentiels

En convergence avec les normes du Comité de Bâle, Bank Al-Maghrib a engagé des travaux pour introduire, dans son corpus réglementaire, une disposition lui donnant la latitude de requérir des banques de constituer, pour des considérations macro-prudentielles, un matelas de fonds propres dit contra-cyclique. Cet instrument a pour objet de renforcer la résilience des banques par la constitution de matelas additionnels de fonds propres, en période de croissance excessive de crédit, qui peuvent être relâchés en période de tension. Composé de fonds propres de base, le niveau de ce coussin se situe dans une fourchette de 0% à 2,5% des risques pondérés.

Par ailleurs, la Banque a engagé une réforme pour la mise en place d'un cadre pour le traitement des banques d'importance systémique. Celui-ci couvre les trois principales composantes suivantes:

- un cadre pour l'identification de ces banques ;
- des exigences prudentielles spécifiques incluant notamment une surcharge additionnelle en fonds propres visant le renforcement de la capacité d'absorption des pertes de ces banques ;
- la préparation d'un plan de redressement de crise interne.

## 3- Protection de la clientèle des établissements de crédit

Les travaux effectués par Bank Al-Maghrib à ce sujet ont porté sur le traitement des réclamations émanant de la clientèle des établissements de crédit, le suivi de l'activité du centre marocain de médiation bancaire et le renforcement du dispositif de la mobilité bancaire.

Bank Al-Maghrib a également accompagné le secteur bancaire pour se préparer au respect des dispositions de la loi n°31-08 relative à la protection du consommateur, dont les textes d'application portant sur son chapitre « Endettement » ont été publiés au cours de cette année et l'entrée en vigueur, fixée en avril 2016.

Au plan de son organisation interne, la Banque a renforcé son engagement à œuvrer à la protection des clients par la création au sein de la Direction de la Supervision Bancaire des fonctions « Protection de la clientèle » et « Contrôle des pratiques de marché ».

Pour assurer un suivi du respect des dispositions régissant la protection du consommateur, la préparation du programme de missions de contrôle sur place au sein des établissements de crédit, prévues au titre de l'exercice à venir, a pris en considération les risques et les constats identifiés à travers le traitement des réclamations.

### 3.1- Traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit

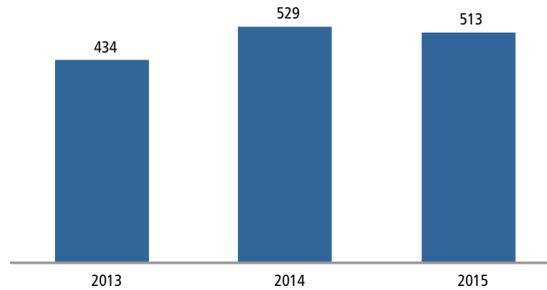
En 2015, la Direction de la Supervision Bancaire a procédé au traitement de :

- 513 réclamations émanant de la clientèle des établissements de crédit, contre 529 à fin 2014
- et 322 demandes de recherche de comptes émanant des héritiers des personnes décédées, contre 295.

Par ailleurs, elle a assuré le traitement de 212 demandes de communication des comptes émanant des autorités judiciaires, contre 203 en 2014.

Ainsi globalement, le nombre de demandes de tiers s'est établi à 1047 requêtes contre 1027 en 2014.

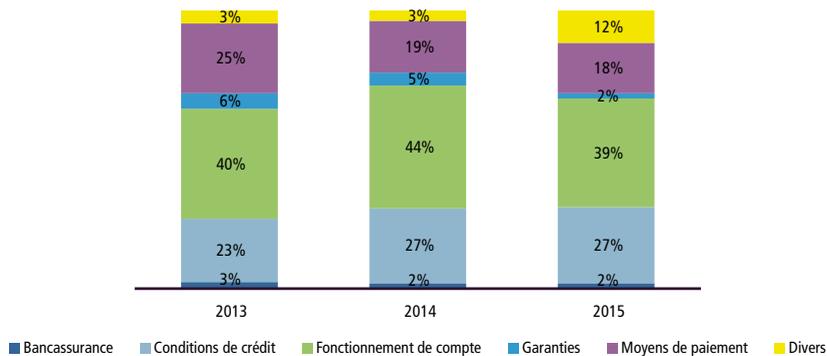
**Graphique n°85 : Evolution du nombre de réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposés auprès de Bank Al-Maghrif**



Près de 94% des réclamations sont parvenues de la clientèle des personnes physiques et 87% concernent des relations avec des banques.

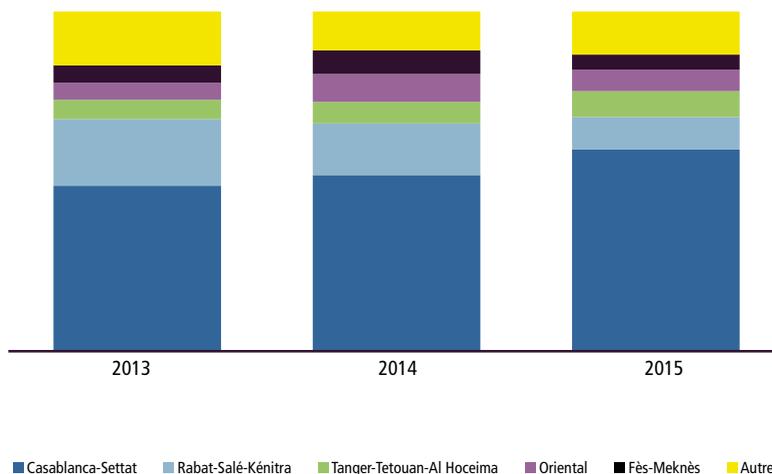
Près de 70% des dossiers de réclamations clôturés en 2015 ont été dénoués en faveur des plaignants.

**Graphique n°86 : Evolution du nombre de réclamations par catégorie**



Les réclamations portant sur le fonctionnement de comptes ont représenté près de 39% du total, dont près de la moitié concerne la clôture de comptes. Celles portant sur les conditions de crédit ont représenté 27% des réclamations reçues. Il s'agit essentiellement de demandes en relation avec les difficultés financières des requérants, les informations personnelles portées sur le fichier du crédit bureau, le changement des taux d'intérêt et l'obtention de mainlevées.

Les doléances relatives aux moyens de paiement représentent 18% des réclamations reçues, portant notamment sur l'utilisation des chèques.

**Graphique n°87 : Répartition régionale des réclamations**

A l'image des années précédentes, la répartition régionale des réclamations montre que la majorité des doléances provient de plaignants basés à Casablanca.

### 3.2- Activité de la médiation bancaire

Au cours de 2015, l'activité du centre marocain de médiation bancaire a progressivement augmenté aussi bien dans le cadre du 1<sup>er</sup> compartiment dit « institutionnel », dont le recours est volontaire et à titre gratuit pour les différends portant sur un montant égal ou inférieur à 1.000.000 dirhams, que du second compartiment dit « conventionnel », dont le recours est payant, pour les différends portant sur un montant supérieur à 1.000.000 dirhams.

Sur le 1<sup>er</sup> compartiment, ce centre a reçu 590 dossiers de demande de médiation pour des montants de litiges correspondant à près de 21 millions de dirhams et pour un montant total des accords transactionnels de plus de 6 millions de dirhams. Sur ce total, près de 216 dossiers ont été considérés par le médiateur, complets et recevables, dont 136 dossiers ont été résolus avec succès et 33 dossiers n'ont pas fait l'objet de conciliation.

Près de 77% des demandes ont concerné des banques et 23% des sociétés de financement. Le centre de médiation a été saisi à 90% par des clients personnes physiques.

La typologie des litiges reçus a porté sur les contestations des écritures comptables (29%), la clôture des comptes (29%), le recouvrement des créances relatives aux cas sociaux (9%) et la délivrance des documents (9%).

A l'instar des données reçues par Bank Al-Maghrib, la majorité des dossiers reçus sont concentrés au niveau de la région de Casablanca, avec 41% contre 58% en 2014.

Sur le 2<sup>ème</sup> compartiment, le centre de médiation a reçu 5 dossiers, dont 2 concernent principalement l'exécution des engagements bancaires et portent sur des montants totalisant 86 millions de dirhams.

Pour promouvoir son activité et son rôle dans la résolution à l'amiable des différends entre les établissements de crédit et leur clientèle, le centre marocain de médiation bancaire a continué ses actions de communication à travers des interventions aussi bien auprès de la presse écrite que des émissions radiophoniques. Il a tenu des réunions avec les établissements de crédit, à travers, notamment, leur association professionnelle à l'effet d'échanger sur les demandes de médiation et sur leur procédure de traitement. Il a aussi pris part à plusieurs évènements aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale sous forme de journée d'études, de rencontres ou d'ateliers.

### 3.3 - Elaboration d'un projet du code de la mobilité bancaire

En considération des dispositions légales et réglementaires en vigueur régissant l'activité des établissements de crédit, la liberté des prix, la concurrence et la protection des consommateurs, un projet de code de la mobilité bancaire a été préparé, sous l'initiative de Bank Al-Maghrib. Ce code définit les règles et principes directeurs que les banques s'engagent à observer à l'égard de la clientèle des particuliers titulaires de comptes, en vue de leur garantir le transfert aisé et fluide de ces comptes auprès des confrères.

#### Encadré n°9 : Principales dispositions du projet de code de la mobilité bancaire

**Engagements communs à la banque d'origine et à la banque d'accueil** : En vue d'assurer un traitement efficace et rapide des demandes de transfert de comptes, les banques s'engagent à mettre à la disposition de la clientèle un guide commun de mobilité bancaire et lui proposer le service d'aide à la mobilité. Elles s'engagent à mettre en place les systèmes, l'organisation, les ressources et les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de cette mobilité.

**Engagements de la banque d'accueil** : la banque d'accueil effectue, selon son choix et après accord écrit du client, les formalités à sa place pour que les prélèvements opérés sur ses comptes et virements régulièrement reçus soient transférés sur le nouveau compte. Dans ce cadre, elle procède, dans un délai de 30 jours ouvrables, à la communication des demandes de changement de domiciliation bancaire et à la mise en place des virements permanents que le client souhaiterait émettre.

Le client peut demander à sa nouvelle banque de contacter, en tant qu'«interlocuteur de référence», la banque d'origine pour obtenir la liste des opérations automatiques et récurrentes, voire pour annuler les éventuels ordres de virements permanents.

**Engagements de la Banque d'origine** : sur demande écrite du client, la banque d'origine procède gratuitement, dans le même délai, à la clôture de l'ancien compte. Elle émet gratuitement un récapitulatif des opérations automatiques et récurrentes ayant transité sur le compte, les 6 mois précédant la date du changement.

Le projet du code de la mobilité bancaire a été finalisé et sera soumis à la signature des membres du GPBM pour son déploiement.

### **3.4 - Accompagnement dans la mise en œuvre de la loi sur la protection des consommateurs**

Bank Al-Maghrib a suivi cette année les mesures prises par les établissements de crédit pour se mettre en conformité avec les dispositions de la loi n°31-08 édictant des mesures de protection du consommateur notamment celles déjà entrées en vigueur.

Elle a également contribué dans la mise en place des textes régissant certaines dispositions de cette loi couvrant le secteur bancaire, notamment celles portant sur la question de l'endettement. Ses travaux ont porté sur les dispositions visant à :

- assurer une information appropriée et claire du consommateur sur les produits financiers qu'il utilise ;
- garantir sa protection quant aux clauses contenues dans les contrats de consommation, notamment les clauses abusives et celles relatives aux services financiers, aux crédits à la consommation, aux ventes à distance et aux démarchages ;
- fixer les conditions et les procédures relatives à l'indemnisation ou à la réparation des dommages et préjudices touchant le consommateur ;
- assurer la représentation et la défense des intérêts du consommateur.

Bank Al-Maghrib a activement contribué à l'élaboration de six textes réglementaires relatifs:

- aux modèles-types des offres préalables de crédit et des bordereaux détachables de rétractation ;
- au taux maximum des intérêts de retard ;
- à la méthode de calcul de la valeur actualisée des loyers non encore échus ;
- au montant des frais d'étude du dossier ;
- au montant de l'indemnité exigée au titre des intérêts non échus en cas de remboursement par anticipation ;
- aux caractéristiques et mentions du bordereau-réponse relatifs aux modifications proposées par le prêteur lors de la reconduction du contrat de crédit.

La finalisation de ces textes a nécessité plusieurs réunions entre Bank Al-Maghrib, le secteur bancaire, le Ministère de l'industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique et le Ministère de l'Economie et des Finances ainsi qu'avec le Secrétariat Général du Gouvernement.

## 4 - Concertation avec les associations professionnelles

La Banque Centrale a tenu, au cours de l'année 2015, des réunions avec les associations professionnelles bancaires à l'effet d'échanger sur les réformes et questions intéressant directement ou indirectement le secteur bancaire.

Avec le GPBM, les sujets examinés ont porté sur le ralentissement du crédit bancaire et ses facteurs explicatifs, les réformes réglementaires, l'inclusion financière, le développement des moyens de paiement au Maroc et la montée de la cybercriminalité. Un point a été également fait sur le déroulement et les résultats de la mission d'évaluation du système financier « FSAP » conduite conjointement par la Banque Mondiale et le FMI. En marge de l'une des rencontres, un échange a été organisé avec le directeur général des impôts sur le traitement fiscal de certaines opérations bancaires.

Avec l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement, les échanges se sont axés sur l'application de la loi édictant les mesures de protection du consommateur, l'affichage du Taux Effectif Global et les mesures de lutte contre les fraudes.

Avec la Fédération Nationale des Associations de Micro-crédit, les sujets traités ont concerné le développement du secteur, la situation du réseau mutuel solidaire (RMS) fédérant 7 associations ainsi que la situation de certaines associations en difficulté.

## 5 - Coopération internationale

Dans le cadre de la coopération internationale, Bank Al-Maghrib a participé à plusieurs manifestations organisées par des banques et des organismes étrangers et a abrité, pour sa part, plusieurs événements régionaux. Les principaux domaines couverts ont concerné la supervision micro et macro-prudentielle, la finance participative et l'inclusion financière.

Bank Al-Maghrib a accueilli à Casablanca la 12<sup>ème</sup> réunion du Groupe des superviseurs francophones tenue le 5 Mars 2015, qui a permis le partage d'expérience sur les sujets des réformes réglementaires, de supervision des groupes transfrontaliers et de l'inclusion financière. En marge de cette réunion, un séminaire a été dispensé au profit des participants et a porté sur les récentes réformes du Comité de Bâle.

Elle a, par ailleurs, participé à la 13<sup>ème</sup> réunion du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones qui a eu lieu le 19 novembre 2015 à Abidjan qui a porté sur la coopération en matière de surveillance des groupes bancaires transfrontaliers dans la zone de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et l'évolution du cadre de supervision des pays africains.

Dans le cadre de la coopération avec les pays arabes, assurée sous l'égide du Fonds Monétaire Arabe (FMA), Bank Al-Maghrib a pris part aux travaux des groupes régionaux portant sur la supervision bancaire, la stabilité financière et l'inclusion financière.

En matière de supervision bancaire, les échanges ont porté notamment sur les récents développements, l'évolution des normes comptables et financières internationales « IFRS », la régulation des banques participatives, le contrôle des risques de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ainsi que le nouveau système global unifié pour l'identification légale des entités (LEI).

Dans le cadre du groupe de travail sur la stabilité financière, les travaux ont porté sur les préparatifs pour l'élaboration du premier rapport sur la stabilité financière de la région. Les membres ont également échangé sur la thématique du de-risking<sup>13</sup>, les interactions entre la politique macro-prudentielle et les autres politiques publiques ainsi que sur le cadre de gestion des crises.

Le groupe de travail sur l'inclusion financière s'est, quant à lui, penché sur les prérequis pour l'adoption d'une stratégie nationale d'inclusion financière dans les pays arabes, les relations entre la stabilité financière et l'inclusion financière et le rapport élaboré par la Banque Mondiale sur les indicateurs d'inclusion financière dans la région.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, Bank Al-Maghrib a présidé un groupe de travail, sous l'égide du groupe régional du GAFI pour la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN), sur la proportionnalité, pour ce qui est des règles d'identification de la clientèle dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et la banque digitale. Elle a pris également part à la 22<sup>ème</sup> réunion plénière de ce Groupe ainsi qu'aux travaux des différents groupes de travail qui en émanent, tenus à Manama en novembre 2015.

Dans le cadre de la convention signée entre Bank Al-Maghrib et la Commission Bancaire des pays de l'Afrique Centrale, une mission d'assistance technique s'étalant sur 4 semaines a été conduite par un chef de mission de la Banque au profit des contrôleurs sur place de cette autorité. De même, une mission d'assistance technique, dans le domaine du contrôle des systèmes d'information des banques, a été effectuée par un représentant de la Banque au profit des inspecteurs de cette Commission.

<sup>13</sup> De-risking correspond à une situation où les institutions financières rompent ou limitent leurs relations d'affaires avec certaines catégories de clients pour non-respect des règles de conformité.

Bank Al-Maghrib a également accueilli plusieurs délégations des autorités de supervision et des banques centrales dans le cadre de visites d'études notamment :

- Des responsables de la Banque Centrale du Burundi en vue de s'enquérir de l'expérience de notre institution dans le domaine de la stabilité financière. Les ateliers de travail se sont focalisés sur les dispositions légales, ainsi que sur le cadre analytique, conventionnel, stratégique et de gouvernance mis en place au Maroc.
- Une délégation de six cadres de la Banque Centrale de Jordanie, de deux représentants de la fédération de microfinance en Jordanie et d'un représentant de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), en mai 2015 en visite d'étude consacrée à la microfinance.
- Deux cadres de la Banque Centrale de Tanzanie en juin 2015 en visite d'étude pour prendre connaissance de notre expérience relative aux réglementations et méthodes de supervision afférentes à l'activité de leasing.
- Deux délégations de la Banque Centrale du Congo en visites de travail. La première avait pour objet de s'enquérir de l'expérience de Bank Al-Maghrib dans le domaine de la supervision basée sur les risques et la deuxième a porté sur le dispositif de protection des consommateurs des services financiers.
- Des représentants de la commission Bancaire de l'UMOA en visites d'étude. La première a porté sur le système d'information et la deuxième pour s'enquérir de son expérience en matière de supervision sur base consolidée.
- Une délégation de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, dans le cadre d'une visite d'étude portant sur les techniques de contrôle permanent des établissements de microfinance.

## 6 - Ressources humaines de la Direction de la Supervision Bancaire

A fin décembre 2015, la Direction de la Supervision Bancaire (DSB) a disposé d'un effectif de 91 agents. Près des deux tiers de cet effectif assurent le contrôle prudentiel à distance et sur place ainsi que les activités d'agrément et d'autorisation. Par ailleurs, 25% des effectifs sont affectés aux activités des études et d'élaboration de la réglementation. Enfin, 10% des agents relèvent des fonctions de support.

Près de 70% de l'effectif de la DSB sont d'un âge inférieur à 45 ans et près de 48% sont des femmes.

A l'instar des années précédentes, l'effectif des superviseurs bancaires a bénéficié d'un programme de formation qui tient compte des besoins et des priorités de la Banque. Ce programme a couvert la nouvelle réglementation de Bâle III, la finance participative, la surveillance macro-prudentielle et l'inclusion financière.

La Direction de la Supervision Bancaire a également contribué à la formation des étudiants, en accueillant 32 stagiaires en 2015, dont 13 au titre de stages de fin d'études.

## 7- Principales conclusions de la mission FSAP conduite par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale

Au cours de 2015, le secteur financier marocain a fait l'objet d'une évaluation, au titre du Financial Sector Assessment Program ou FSAP (programme d'évaluation du secteur financier), menée conjointement par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale.

Cette évaluation a pour but de fournir aux pays membres une analyse complète et approfondie de leur système financier et de son contrôle. Elle s'inscrit également dans le cadre de la surveillance bilatérale du FMI, sur l'évolution de la situation et des politiques macroéconomiques et financières des pays membres. Initié sur base volontaire, cet exercice est désormais obligatoire pour 25 pays considérés comme systémiques.

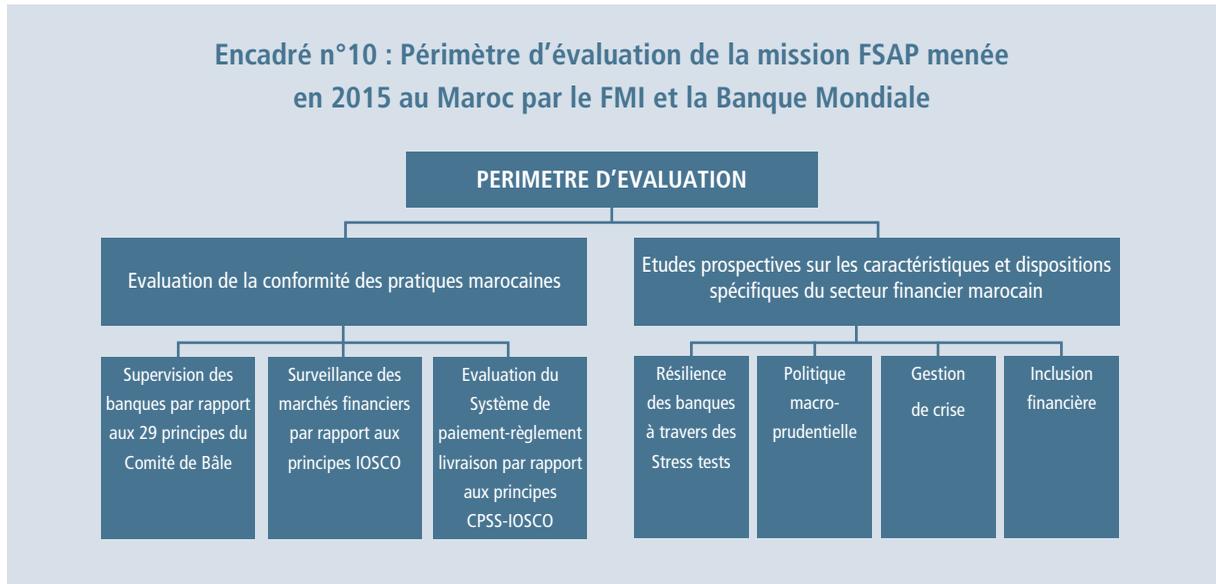
### 7.1 - Périmètre et déroulement de l'évaluation

Le déroulement de l'évaluation FSAP au Maroc s'est effectué en plusieurs phases. La 1<sup>ère</sup> a été consacrée à la préparation et a été menée à distance entre les équipes du FMI et de la Banque Mondiale et les autorités marocaines. Cette phase a porté sur la constitution de la documentation et des dossiers demandés par la mission, le renseignement d'un ensemble de questionnaires et la préparation d'une auto-évaluation par rapport aux 29 principes du Comité de Bâle en matière de contrôle bancaire efficace.

Dans une 2<sup>ème</sup> phase, la mission a séjourné au Maroc du 4 au 30 avril 2015 puis du 26 au 30 septembre 2015. Au cours de ces interventions, des entretiens ont été programmés avec les acteurs du système financier ainsi qu'avec les autorités marocaines notamment le Ministère de l'Economie et des Finances, Bank Al-Maghrib, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale.

Postérieurement à ces interventions, les autorités ont discuté avec les experts leurs conclusions et projets de rapports.

### Encadré n°10 : Périmètre d'évaluation de la mission FSAP menée en 2015 au Maroc par le FMI et la Banque Mondiale



## 7.2 - Principaux résultats de l'évaluation

La mission a noté favorablement la réalisation des réformes légales majeures depuis la précédente évaluation menée en 2007, avec notamment l'adoption de la loi bancaire et la nouvelle réglementation pour prévenir et gérer les risques bancaires et ceux liés à la stabilité financière. Elle a estimé que le Maroc se situe au niveau des meilleures pratiques internationales en matière de supervision bancaire.

Dans le domaine des stress tests, l'évaluation a mis en évidence la capacité de résistance des banques marocaines à divers scénarii de chocs. Elle s'est appuyée sur les résultats de différents exercices de stress tests réalisés par les banques (exercice dit « bottom-up ») et d'autre part, des modèles de stress développés par le FMI (exercice dit « top-down »). L'objectif a consisté à apprécier la résistance des banques à la survenance d'un certain nombre de chocs hypothétiques, d'ordre macroéconomique et financier.

### Encadré n°11 : Stress tests effectués dans le cadre de la mission FSAP

Sur le plan méthodologique, l'exercice des stress tests s'est appuyé sur deux scénarii macroéconomiques - un scénario central et un scénario « défavorable » - et sur une analyse en sensibilité de plusieurs autres facteurs. Il a porté sur la matérialisation de différents risques : crédit, concentration, liquidité, contagion et transfrontalier.

Sur la base des données de 8 banques représentant 90% de parts de marché, des scénarios de stress ont été testés afin de s'assurer de la résistance du système bancaire à des chocs défavorables.

**Stress tests de solvabilité** : les résultats de ces chocs ont globalement témoigné de la capacité des banques à résister à une détérioration significative de l'environnement économique, tout en étant capables de se conformer aux nouvelles exigences prudentielles

**Stress tests relatifs au risque de concentration** : Ces tests ont été bâtis sur l'hypothèse d'une défaillance de certains des plus grands débiteurs auprès des banques. Les résultats de cet exercice ont fait ressortir une forte exposition des banques à ce risque.

**Stress tests de liquidité** : Les résultats de ces tests ont montré que la vulnérabilité des banques aux risques de liquidité est maîtrisable, toutes les banques ayant dégagé des ratios de liquidité post chocs supérieurs au minimum réglementaire en vigueur en 2015.

**Stress test de contagion entre les banques et les compagnies d'assurances** : il a permis de conclure que les compagnies d'assurances seraient vulnérables à des défaillances bancaires. A l'inverse, ces compagnies présentent peu de risques pour les banques.

**Stress tests de contagion transfrontalière** : il a fait ressortir une exposition limitée des banques au risque de contagion transfrontière pouvant provenir des liens directs avec leurs filiales à l'étranger.

La mission a estimé que les banques sont bien capitalisées, rentables et disposent d'une base de dépôts stable, tout en soulignant le niveau modéré de leurs créances en souffrance au regard des niveaux des pays à revenu intermédiaire. La mission a souligné, toutefois, la progression de ces créances depuis 2012, en lien avec la faiblesse de l'activité économique et le ralentissement de la croissance du crédit. Elle a noté le risque d'accroissement des difficultés de trésorerie rencontrées par certaines entreprises opérant dans certains secteurs, dont notamment la construction et la promotion immobilière et a souligné que la concentration du crédit demeure l'un des principaux risques auquel est exposé le système bancaire.

Des recommandations ont été formulées pour atténuer ce risque et converger les règles de classification des créances en vigueur sur base individuelle avec celles applicables sur base consolidée (normes IFRS).

Sur le plan de la supervision macro-prudentielle, la mission a noté que la nouvelle loi bancaire, instituant un comité en charge de la politique macro-prudentielle, fournit un bon cadre pour l'exercice de cette mission. Elle a également souligné les progrès réalisés dans la préparation

d'instruments macro-prudentiels, qu'une cartographie des risques systémiques est en place et qu'un rapport sur la stabilité financière est publié. Des recommandations ont été formulées pour renforcer le dispositif institutionnel et élargir la gamme des instruments macro-prudentiels en cours d'étude.

Dans le domaine de l'inclusion financière, les initiatives entreprises ont été encouragées par la mission. Tout en soulignant les progrès réalisés, celle-ci a relevé que des défis persistent dans l'accès et l'utilisation des services financiers. Ces défis portent sur des questions couvrant les barrières qui limitent l'inclusion financière des populations à bas revenus, le développement des institutions financières non bancaires, y compris les institutions de micro-crédit et des mesures supplémentaires pour réduire le coût des services de paiement et de transfert d'argent et promouvoir les instruments de paiement électroniques.

Sur le plan de la résolution des crises bancaires, la mission a noté avec satisfaction les avancées réalisées au cours des dernières années notamment les mécanismes juridiques introduits dans la loi bancaire, la convention de gestion de crises inter-autorités ainsi que les efforts ayant conduit à l'élaboration d'un manuel interne à Bank Al-Maghrib retraçant sa vision en matière de gestion d'un processus de résolution, y compris les principes sous-jacents, les critères de déclenchement et le séquençage des mesures et options envisageables. Néanmoins, la mission a demandé de renforcer le cadre juridique afférent au régime de résolution par la désignation explicite de l'autorité en charge de cette fonction, l'introduction du «principe du moindre coût» et d'instruments alternatifs de financement de la résolution et le renforcement de la protection des créanciers dans le cadre spécifique d'une résolution d'une banque.

Des feuilles de route ont été établies par Bank Al-Maghrib, en coordination avec le Ministre de l'Economie et des Finances, l'Autorité Marocaine du Marché de Capitaux (AMMC) et l'Autorité de Contrôle des Assurance et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) pour étudier et prendre en charge les recommandations formulées par la mission.

بنك المغرب

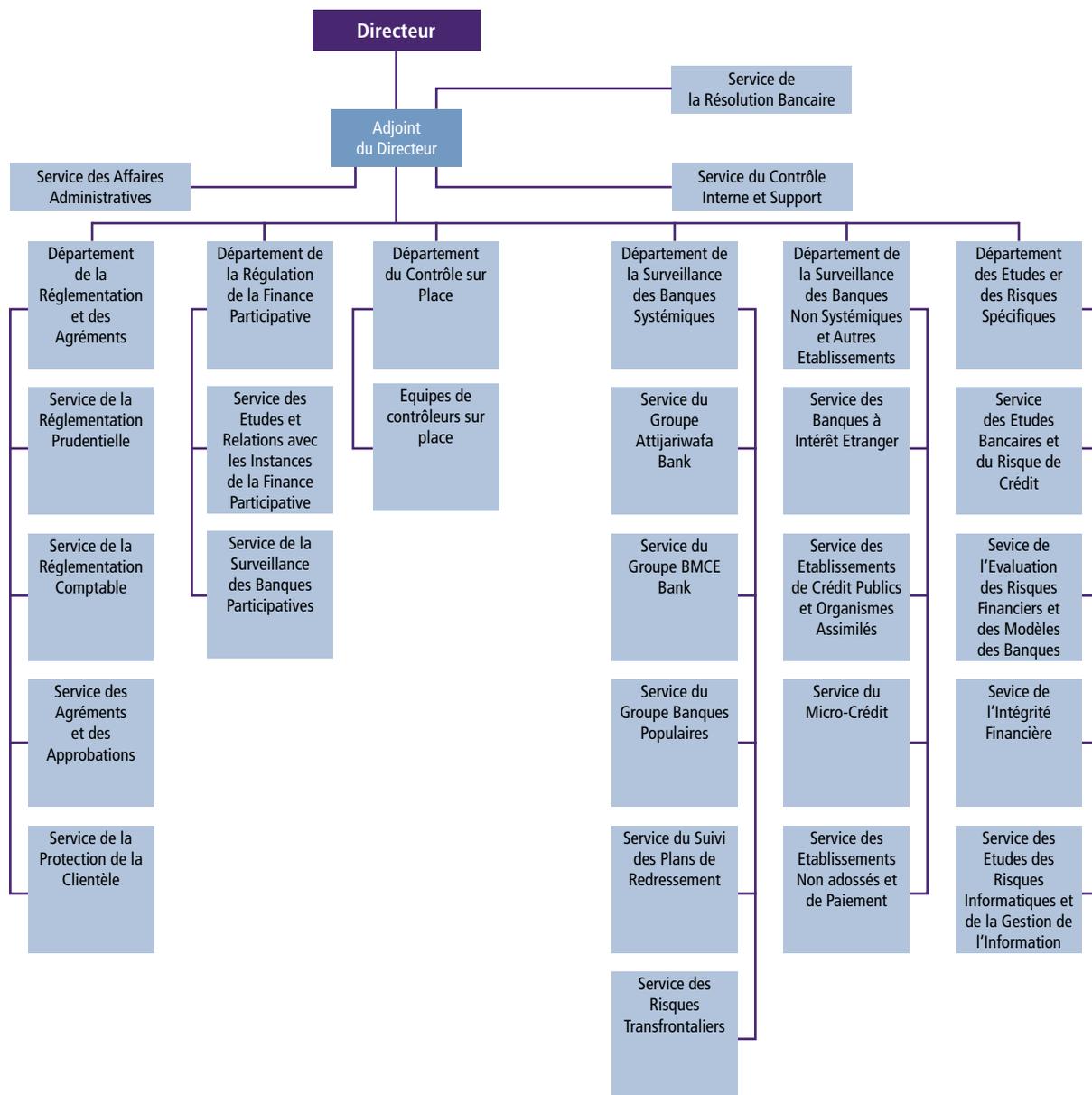
## ANNEXES

بنك المغرب  
بنك المغرب

بنك المغرب

Annexe 1

Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire (\*)



(\*) Nouvel organigramme adopté au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## Liste des établissements de crédit agréés - Décembre 2015

### Banques

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL BARID BANK	798, Angle Boulevard Ghandi et Boulevard Brahim Roudani - Casablanca
ARAB BANK PLC	174, Boulevard Mohamed V - Casablanca
ATTIJARIWAFI BANK	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
BANK AL-AMAL	288, Boulevard Mohamed Zerkouti - Casablanca
BANQUE CENTRALE POPULAIRE « B.C.P »	101, Boulevard Mohamed Zerkouti - Casablanca
BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR « BMCE BANK »	140, Avenue Hassan II - 20000 - Casablanca
BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « B.M.C.I »	26, Place des Nations Unies - Casablanca
BANQUE POPULAIRE DU CENTRE SUD	Avenue Hassan II - Agadir
BANQUE POPULAIRE D'EL JADIDA-SAFI	Boulevard Jamia Al Arabia - El Jadida
BANQUE POPULAIRE DE FES-TAZA	Angle Rue Allal Loudyi et Rue Abdelali Benchekekroun - Fès
BANQUE POPULAIRE DE LAAYOUNE	9, Boulevard Mohamed V - Laâyoune
BANQUE POPULAIRE DE MARRAKECH - BENI MELLAL	Avenue Abdelkrim Khattabi - Marrakech
BANQUE POPULAIRE DE MEKNES	4, Rue d'Alexandrie - Meknès
BANQUE POPULAIRE DE NADOR-AI HOCEIMA	113, Boulevard Al Massira - Nador
BANQUE POPULAIRE D'OUIJDA	Boulevard Derfoufi - Oujda
BANQUE POPULAIRE DE RABAT	3, Avenue de Tripoli - Rabat
BANQUE POPULAIRE DE TANGER-TETOUAN	76, Avenue Mohamed V - Tanger
CDG CAPITAL	Place Moulay El Hassan - Immeuble Mamounia. - Rabat
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	2, Avenue d'Alger - Rabat
CFG Bank	5-7, Rue Ibnou Toufail - Casablanca
CITIBANK MAGHREB	Lotissement Attaoufik- Imm. I - Ensemble immobilier Zenith Millénium -Sidi Maârouf - Casablanca
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER « C.I.H »	187, Avenue Hassan II - Casablanca
CREDIT DU MAROC	48-58, Boulevard Mohamed V - Casablanca
FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL « F.E.C »	Angle Avenue Ben Barka et Avenue Annakhil - Hay Ryad Rabat
MEDIAFINANCE	27, Boulevard Moulay Youssef, 20060
SOCIETE GENERALE	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
UNION MAROCAINE DE BANQUES « U.M.B »	36, Rue Tahar Sebti - Casablanca
BANCOSABADELL	Twin Center, Tour Ouest, 12 <sup>ème</sup> étage - Casablanca
CAJA DE AHORROS Y PENSIONES DE BARCELONA « LA CAIXA »	179, Boulevard d'Anfa - Casablanca

## Sociétés de crédit à la consommation

Dénomination sociale	Adresse du siège social
VIVALIS SALAF	3, Rue d'Avignon - Casablanca
DAR SALAF S.A	207, Boulevard Zerktouni -Casablanca
OMNIUM FINANCIER POUR L'ACHAT A CREDIT « FINACRED »	18, Rue de Rocroy, Belvédère- Casablanca
RCI FINANCE MAROC S.A	44, Bd Khaled Bnou Loualid - Ain Sebaa - Casablanca
SALAFIN	Zenith Millenium, Immeuble 8, Sidi Maarouf-Casablanca
SALAF AL MOUSTAKBAL S.A.	20, Boulevard de La Mecque - Laâyoune
SOCIETE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « TASLIF »	29, Boulevard Moulay youssef - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT D'ACHATS A CREDIT « SOFAC-CREDIT »	161, Avenue Hassan II - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT NOUVEAU A CREDIT « FNAC »	Sahat Rabia Al Adaouia, Résidence Kays Agdal - Rabat
EQDOM	127, Angle Bd Zerktouni et rue Ibnou Bouraïd - 20100 Casablanca
SOCIETE NORDAFRICAINNE DE CREDIT « SONAC »	29, Boulevard Mohamed V - Fès
AXA CREDIT	79, Avenue Moulay Hassan 1 <sup>er</sup> - Casablanca
SOCIETE REGIONALE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « SOREC-CREDIT »	256, Bd Zerktouni - Casablanca
ASSALAF AL AKHDAR	1, Place Bandoeng - Casablanca
SOGEFINANCEMENT	127, Boulevard Zerktouni - Casablanca
WAFASALAF	72, Angle rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

## Sociétés de crédit immobilier

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI IMMOBILIER	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFI IMMOBILIER	112, Angle boulevard Abdelmoumen et rue Rembrandt - Casablanca

## Sociétés d'affacturage

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI FACTORING	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
MAROC FACTORING	63, Boulevard Moulay Youssef - Résidence Adriana 1 <sup>er</sup> étage - CP. 20060 Casablanca

## Sociétés de crédit-bail

Dénomination sociale	Adresse du siège social
BMCI- LEASING	Angle Rue Normandie et Rue Ibnou Fariss - Casablanca
COMPAGNIE MAROCAINE DE LOCATION D'EQUIPEMENT « MAROC- LEASING »	57, Angle Rue Pinel et Boulevard Abdelmoumen Casablanca
CREDIT DU MAROC LEASING « CDML »	201, Bd Zerktouni - Casablanca
SOCIETE GENERALE DE LEASING DU MAROC « SOGELEASE MAROC »	55, Boulevard Abdelmoumen -Casablanca
SOCIETE MAGHREBINE DE CREDIT -BAIL (LEASING) « MAGHREBAIL »	45, Boulevard Moulay Youssef-Casablanca
WAFABAIL	39-41, Angle boulevard Moulay Youssef & rue Abdelkader El Mazini, 20100 Casablanca

## Sociétés de cautionnement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
FINEA	101, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
DAR AD-DAMANE	288, Boulevard Zerktouni - Casablanca

## Sociétés de gestion de moyens de paiement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Espace porte d'Anfa, 8, Angle Bd d'Anfa et Avenue Moulay Rachid -20050 Casablanca
M2M SPS	20, Rue Moussa Bnou Noussair - Casablanca
WAFACASH	15, Rue Driss Lahrizi - Casablanca

## Autres sociétés

Dénomination sociale	Adresse du siège social
SOCIETE DE FINANCEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE « S.F.D.A »	28, Rue Abou Faris Al Marini, BP 49 - Rabat
DAR ASSAFAA LITAMWIL	4, rue Sanaa, Casablanca
JAIDA	Place Moulay Hassan, Imm. Dalil-Rabat

## Annexe 3

**Liste des Banques offshore**

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK (ATTIJARI I.B.B.O.S)	58, Boulevard Pasteur, Tanger
BANQUE INTERNATIONALE DE TANGER - BANQUE OFFSHORE (B.I.T.B.O.S)	Angle Avenue Mohamed V et Rue Moussa Bnou Noussair, Tanger
BMCI - BANQUE OFFSHORE- GROUPE BNP (BMCI B.O.S)	Boulevard Youssef Ben Tachfine et Angle Boulevard Madrid, Tanger
SOCIETE GENERALE TANGER OFFSHORE (S.G.T.O.S)	58, Avenue Mohamed V, Tanger
SUCCURSALE OFFSHORE DE LA BMCE (SUCCURSALE O.S BMCE)	Zone Franche, Port de Tanger, BP 513, Tanger
CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE (CIB BANQUE OFFSHORE)	Rue Cellini, Sidi Boukhari - Tanger

## Liste des Associations de Micro-Crédit

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL AMANA MICROFINANCE	40,Rue Al Fadila, quartier industriel, Q.Y.M, RABAT 10 000
Association Al Karama pour le Micro-Crédit (AL KARAMA)	38 Br Abdelmounen Appt 23 4 <sup>ème</sup> étage Hassan RABAT
Association Ismailia pour le Micro-Crédit (AIMC)	115,Boulevard Lahboul-BP 2070 MEKNES
Association Marocaine de Solidarité Sans Frontière (AMSSF)	1,Rue Abi Dar El Ghoufari-Quartier Prince Héritier-1 <sup>er</sup> étage FES
Association Marocaine Oued Serou pour le Micro-Crédit (AMOS)	Rue oued Sbou, Hay Ettakadoum-El Kbab KHENIFRA
Association Tétouanaise des Initiatives Sociaux- Professionnelles (ATIL)	Avenue Hassan II N°70-Résidence Paloma Blanca-1 <sup>er</sup> Etage N°1 TETOUAN
ATTAWFIK MICRO FINANCE	3,Rue Docteur Veyre-Résidence Patio CASABLANCA
Fondation « ARDI »	Avenue hassan 2 , Hay Ibn sina, rue Iran-Témara Centre
Fondation Micro Crédits du Nord	N°6, Rue Rachid Réda, Résidence Hayat 2 entresol, appa. N°34 TANGER
Fondation pour le Développement Local et le Partenariat (FONDEP)	Im. Saraya angle Br Riad et Av. Alarz Hay Riad Rabat 10100
TAWADA	N°119, avenue de la Résistance, appartement 27 RABAT
BAB RIZK JAMEEL	Rue Moulay Smail n°196, Roches noires, Casablanca
Institution Marocaine d'Appui à la Micro-Entreprise (INMAA)	Angle Rue Maamora et Rue Reine Elizabeth II, Immeuble A 2 eme etage apprt 2 Kenitra

## Annexe 5

**Liste des Etablissements de paiement (sociétés de transfert de fonds)**

Dénomination sociale	Adresse
DAMANE CASH	212, Avenue Mohamed V - Résidence Elite. Bureau 211 - Guéliz - Marrakech
EUROSOL	Résidence Ahssan Dar, Appart 3 et 4 ; Av Hassan II Rabat
QUICK MONEY	16/18 Lot. Attaoufik Espace Jet Business Class - Sidi Maarouf - Casablanca
MEA Finance Service	Résidence Hadi n°27, Rue Salim Cherkaoui. 6ème étage - Casablanca
CASH PLUS	1, Rue des Pléiades - Quartier des Hopitaux- Casablanca
TRANSFERT EXPRESS	282, Boulevard de la Résistance et Angle Rue de Strasbourg - Casablanca
MONEYON MAROC	52, Boulevard Zerktouni Espace Erreada - Casablanca
Al Barid Cash	Bd Abdelmoumen, Immeuble Atrium, N°374 lotissement Manazyl Al Maymoune, Casablanca
UAE Exchange Morocco	3, Rue Bab Mansour, Espace porte d'Anfa - Casablanca
Maroc Traitement de Transactions "M2T"	Technopark, route de Nouaceur, BP 16430 - Casablanca

## Bilan cumulé des banques - Activité Maroc au 31 décembre 2015

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2014	31/12/2015
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>21 577 196</b>	<b>26 975 357</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>130 421 793</b>	<b>152 094 704</b>
. A vue	24 442 481	35 240 974
. A terme	105 979 312	116 853 730
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>675 163 692</b>	<b>692 108 931</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	227 834 716	223 399 068
. Crédits à l'équipement	165 055 929	165 089 537
. Crédits immobiliers	236 643 463	240 053 877
. Autres crédits	45 629 584	63 566 449
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>4 846 189</b>	<b>3 236 474</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>157 003 696</b>	<b>152 628 689</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	79 143 032	85 356 775
. Autres titres de créance	15 482 301	11 057 210
. Titres de propriété	62 378 363	56 214 704
<b>Autres actifs</b>	<b>15 270 873</b>	<b>19 120 554</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>41 310 480</b>	<b>36 291 718</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	37 682 692	33 195 000
. Autres titres de créance	3 627 788	3 096 718
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>32 255 277</b>	<b>34 812 043</b>
<b>Créances subordonnées</b>	<b>997 690</b>	<b>963 075</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>1 808 029</b>	<b>1 568 028</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 102 532</b>	<b>5 324 804</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>17 544 132</b>	<b>20 349 223</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>1 103 301 579</b>	<b>1 145 473 600</b>

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2014	31/12/2015
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>100</b>	<b>13</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>108 418 119</b>	<b>102 842 769</b>
. A vue	12 147 699	28 374 133
. A terme	96 270 420	74 468 636
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>769 769 841</b>	<b>819 212 088</b>
. Comptes à vue créditeurs	446 307 104	473 453 960
. Comptes d'épargne	129 844 476	137 761 651
. Dépôts à terme	170 765 624	182 880 003
. Autres comptes créditeurs	22 852 637	25 116 474
<b>Titres de créance émis</b>	<b>63 373 609</b>	<b>49 721 312</b>
. Titres de créance négociables	55 725 328	41 566 729
. Emprunts obligataires	5 996 085	6 125 877
. Autres titres de créance émis	1 652 196	2 028 706
<b>Autres passifs</b>	<b>20 101 000</b>	<b>19 922 486</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>8 827 717</b>	<b>9 882 740</b>
<b>Provisions réglementées</b>		
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>2 724 498</b>	<b>2 648 498</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>24 589 213</b>	<b>30 249 780</b>
<b>Ecart de réévaluation</b>	<b>409 849</b>	<b>420</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>65 451 543</b>	<b>70 045 939</b>
<b>Capital</b>	<b>24 617 088</b>	<b>25 739 312</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>-228 000</b>	<b>-48 000</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>4 810 079</b>	<b>5 850 967</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>425 489</b>	<b>42 996</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>10 011 434</b>	<b>9 362 280</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>1 103 301 579</b>	<b>1 145 473 600</b>

En milliers de dirhams

HORS BILAN	31/12/2014	31/12/2015
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>196 552 123</b>	<b>203 200 298</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	3 269 625	3 334 804
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	72 063 555	78 086 599
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	37 747 718	38 167 934
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	81 279 993	82 558 850
Titres achetés à réméré		78 357
Autres titres à livrer	2 191 232	973 754
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>66 245 948</b>	<b>64 823 498</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	3 041 922	2 085 342
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	53 262 635	53 064 233
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	7 265 591	8 269 387
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir	2 675 800	1 404 536

## Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques-activité Maroc du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015

En milliers de dirhams

	31/12/2014	31/12/2015
+ Intérêts et produits assimilés	47 681 455	46 655 565
- Intérêts et charges assimilées	18 236 746	16 256 956
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>29 444 709</b>	<b>30 398 609</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	314 760	480 215
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	225 973	469 209
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>88 787</b>	<b>11 006</b>
+ Commissions perçues	6 145 846	6 419 146
- Commissions servies	560 822	477 231
<b>Marge sur commissions</b>	<b>5 585 024</b>	<b>5 941 915</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction	6 444 106	2 728 137
± Résultat des opérations sur titres de placement	680 170	1 137 407
± Résultat des opérations de change	1 589 124	1 996 875
± Résultat des opérations sur produits dérivés	-622 724	403 168
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>8 090 676</b>	<b>6 265 587</b>
+ Divers autres produits bancaires	2 806 161	2 960 256
- Diverses autres charges bancaires	1 967 986	2 001 346
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>44 047 371</b>	<b>43 576 027</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	-307 797	665 956
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	600 423	994 563
- Autres charges d'exploitation non bancaire	282 410	152 838
- Charges générales d'exploitation	20 284 489	21 380 853
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>23 773 098</b>	<b>23 702 855</b>
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-7 158 383	-8 055 636
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-805 124	-354 369
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>15 809 591</b>	<b>15 292 850</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-478 710</b>	<b>-1 363 099</b>
- Impôts sur les résultats	5 319 447	4 567 474
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>10 011 434</b>	<b>9 362 277</b>

## Bilan cumulé des sociétés de financement au 31 décembre 2015

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2014	31/12/2015
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>165 226</b>	<b>171 614</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>4 518 390</b>	<b>5 664 083</b>
. A vue	821 368	1 797 756
. A terme	3 697 022	3 866 327
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>30 773 776</b>	<b>31 374 487</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	27 644 777	27 910 332
. Crédits à l'équipement	583 665	769 533
. Crédits immobiliers	1 281 299	1 623 129
. Autres crédits	1 264 035	1 071 493
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>5 849 012</b>	<b>5 611 858</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>605 555</b>	<b>854 652</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	358	207
. Autres titres de créance	374	211
. Titres de propriété	604 823	854 234
<b>Autres actifs</b>	<b>3 487 224</b>	<b>3 409 714</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>148 957</b>	<b>179 624</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	148 957	179 624
. Autres titres de créance		
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>107 745</b>	<b>132 688</b>
<b>Créances subordonnées</b>		
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>52 143 312</b>	<b>53 671 712</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>793 704</b>	<b>784 863</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>580 035</b>	<b>634 211</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>99 172 936</b>	<b>102 489 506</b>

	En milliers de dirhams	
PASSIF	31/12/2014	31/12/2015
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>695</b>	<b>0</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>57 222 097</b>	<b>58 553 930</b>
. A vue	8 382 271	8 841 448
. A terme	48 839 826	49 712 482
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>7 405 863</b>	<b>8 283 460</b>
. Comptes à vue créditeurs	743 933	1 282 559
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme	339 662	245 233
. Autres comptes créditeurs	6 322 268	6 755 668
<b>Titres de créance émis</b>	<b>15 159 029</b>	<b>16 196 250</b>
. Titres de créance négociables	13 260 577	14 499 859
. Emprunts obligataires	1 865 598	1 648 305
. Autres titres de créance émis	32 854	48 086
<b>Autres passifs</b>	<b>6 307 473</b>	<b>6 232 099</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>359 810</b>	<b>396 594</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>25 363</b>	<b>24 741</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>172 043</b>	<b>173 244</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>1 540 275</b>	<b>1 020 608</b>
<b>Ecarts de réévaluation</b>	<b>16 957</b>	<b>114 232</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>3 964 933</b>	<b>4 279 056</b>
<b>Capital</b>	<b>3 772 687</b>	<b>3 832 858</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>		<b>-1</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>1 722 038</b>	<b>1 884 498</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>		<b>738</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>1 503 673</b>	<b>1 497 199</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>99 172 936</b>	<b>102 489 506</b>

## Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de financement Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015

En milliers de dirhams

	31/12/2014	31/12/2015
+ Intérêts et produits assimilés	3 871 737	3 852 910
- Intérêts et charges assimilées	3 322 479	3 171 756
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>549 258</b>	<b>681 154</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	18 017 742	18 243 783
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	14 734 890	15 069 692
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>3 282 852</b>	<b>3 136 352</b>
+ Commissions perçues	1 838 894	1 996 575
- Commissions servies	572 563	612 486
<b>Marge sur commissions</b>	<b>1 266 331</b>	<b>1 384 089</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction	11 332	8 143
± Résultat des opérations sur titres de placement	35 353	19 123
± Résultat des opérations de change	28 464	-3 181
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>75 149</b>	<b>24 085</b>
+ Divers autres produits bancaires	112 557	123 753
- Diverses autres charges bancaires	10 882	11 010
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>5 275 265</b>	<b>5 338 423</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	8	5451
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	92 529	69 037
- Autres charges d'exploitation non bancaire	4 269	1 708
- Charges générales d'exploitation	2 048 665	2 144 648
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 314 869</b>	<b>3 266 555</b>
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1 147 850	-794 609
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	230 215	-72 791
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>2 397 234</b>	<b>2 394 633</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-43 993</b>	<b>9 136</b>
- Impôts sur les résultats	849 568	906 570
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 503 673</b>	<b>1 497 199</b>

## Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation Au 31 décembre 2015

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2014	31/12/2015
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>74 386</b>	<b>58 061</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>501 472</b>	<b>592 509</b>
. A vue	467 766	550 799
. A terme	33 706	41 710
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>28 703 382</b>	<b>28 832 305</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	27 403 063	27 612 585
. Crédits à l'équipement	246 681	344 838
. Crédits immobiliers	21 957	27 539
. Autres crédits	1 031 681	847 343
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>300 226</b>	<b>400 014</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>3 328</b>	<b>1 181</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	358	207
. Autres titres de créance		
. Titres de propriété	2 970	974
<b>Autres actifs</b>	<b>2 382 604</b>	<b>2 529 728</b>
<b>Titres d'investissement</b>		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>18 709</b>	<b>16 004</b>
<b>Créances subordonnées</b>		
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>10 255 163</b>	<b>10 830 379</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>378 722</b>	<b>353 556</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>400 355</b>	<b>392 931</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>43 018 347</b>	<b>44 006 668</b>

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2014	31/12/2015
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>695</b>	<b>0</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>19 646 180</b>	<b>18 243 929</b>
. A vue	1 005 755	1 102 882
. A terme	18 640 425	17 141 047
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>5 463 737</b>	<b>6 021 100</b>
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	5 463 737	6 021 100
<b>Titres de créance émis</b>	<b>7 864 966</b>	<b>9 479 423</b>
. Titres de créance négociables	7 864 966	9 479 423
. Emprunts obligataires		
. Autres titres de créance émis		
<b>Autres passifs</b>	<b>3 300 965</b>	<b>3 115 680</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>95 720</b>	<b>137 200</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>24 447</b>	<b>24 054</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>		
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>497 120</b>	<b>627 098</b>
<b>Ecarts de réévaluation</b>	<b>16 957</b>	<b>114 232</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>2 646 339</b>	<b>2 728 084</b>
<b>Capital</b>	<b>1 892 200</b>	<b>1 916 486</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>		
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>723 848</b>	<b>747 282</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>		<b>738</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>845 173</b>	<b>851 362</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>43 018 347</b>	<b>44 006 668</b>

## Etat des Soldes de Gestion des sociétés de crédit à la consommation

### Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015

En milliers de dirhams

	31/12/2014	31/12/2015
+ Intérêts et produits assimilés	3 281 658	3 206 843
- Intérêts et charges assimilées	1 349 489	1 239 113
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>1 932 169</b>	<b>1 967 730</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	3 557 031	3 796 068
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	3 174 938	3 388 350
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>382 093</b>	<b>407 718</b>
+ Commissions perçues	632 474	632 433
- Commissions servies	77 067	58 394
<b>Marge sur commissions</b>	<b>555 407</b>	<b>574 039</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction	1 458	684
± Résultat des opérations sur titres de placement	4 961	2 587
± Résultat des opérations de change	49	-35
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>6 468</b>	<b>3 236</b>
+ Divers autres produits bancaires	94 863	110 967
- Diverses autres charges bancaires	8 697	8 815
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>2 962 303</b>	<b>3 054 875</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	8	5451
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	29 289	18 524
- Autres charges d'exploitation non bancaire	428	27
- Charges générales d'exploitation	1 175 818	1 225 744
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 815 354</b>	<b>1 853 079</b>
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-551 806	-502 737
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	16 882	-42 934
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>1 280 430</b>	<b>1 307 408</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>7 633</b>	<b>34 723</b>
- Impôts sur les résultats	442 890	490 769
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>845 173</b>	<b>851 362</b>

## Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail au 31 décembre 2015

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2014	31/12/2015
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>120</b>	<b>124</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>1 839</b>	<b>1 529</b>
. A vue	1 839	1 529
. A terme		
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>78 027</b>	<b>87 227</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	20 900	17 247
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers	19 463	16 985
. Autres crédits	37 664	52 995
<b>Créances acquises par affacturage</b>		<b>37 771</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>374</b>	<b>211</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	374	211
. Titres de propriété		
<b>Autres actifs</b>	<b>855 831</b>	<b>632 139</b>
<b>Titres d'investissement</b>		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>23 723</b>	<b>18 223</b>
<b>Créances subordonnées</b>		
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>41 888 149</b>	<b>42 841 333</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>152 048</b>	<b>158 602</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>31 006</b>	<b>107 548</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>43 031 117</b>	<b>43 884 707</b>

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2014	31/12/2015
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>		
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>29 725 735</b>	<b>31 155 549</b>
. A vue	3 801 939	3 241 428
. A terme	25 923 796	27 914 121
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>596 470</b>	<b>513 837</b>
. Comptes à vue créditeurs	28 186	38 401
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme	339 662	245 233
. Autres comptes créditeurs	228 622	230 203
<b>Titres de créance émis</b>	<b>7 294 063</b>	<b>6 509 463</b>
. Titres de créance négociables	5 395 611	5 020 436
. Emprunts obligataires	1 865 598	1 440 941
. Autres titres de créance émis	32 854	48 086
<b>Autres passifs</b>	<b>2 186 682</b>	<b>2 175 390</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>148 913</b>	<b>142 739</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>916</b>	<b>687</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>		
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>66 371</b>	<b>68 571</b>
<b>Ecarts de réévaluation</b>		
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>1 150 507</b>	<b>1 379 481</b>
<b>Capital</b>	<b>874 209</b>	<b>910 095</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>		
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>692 994</b>	<b>775 562</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>		
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>294 257</b>	<b>253 333</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>43 031 117</b>	<b>43 884 707</b>

## Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015

En milliers de dirhams

	31/12/2014	31/12/2015
+ Intérêts et produits assimilés	6 284	7 353
- Intérêts et charges assimilées	1 712 945	1 648 765
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>-1 706 661</b>	<b>-1 641 412</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	14 459 846	14 408 946
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	11 559 952	11 681 342
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>2 899 894</b>	<b>2 727 604</b>
+ Commissions perçues	13 661	12 191
- Commissions servies	9 335	8 265
<b>Marge sur commissions</b>	<b>4 326</b>	<b>3 926</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction		
± Résultat des opérations sur titres de placement		
± Résultat des opérations de change	22	46
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>22</b>	<b>46</b>
+ Divers autres produits bancaires	1 327	4 100
- Diverses autres charges bancaires	263	268
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 198 645</b>	<b>1 093 996</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières		
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	6 961	5 678
- Autres charges d'exploitation non bancaire	3 841	1 333
- Charges générales d'exploitation	320 803	335 623
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>880 962</b>	<b>762 718</b>
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-567 888	-280 948
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	219 893	-21 029
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>532 967</b>	<b>460 741</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-58 598</b>	<b>-35 796</b>
- Impôts sur les résultats	180 112	171 612
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>294 257</b>	<b>253 333</b>

## Bilan consolidé des 9 groupes bancaires au 31 décembre 2015

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2014	31/12/2015
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	35 507 831	42 810 158
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	106 303 292	114 798 273
Instruments dérivés de couverture	0	7 207
Actifs financiers disponibles à la vente	95 044 625	92 819 173
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	62 484 483	78 783 669
Prêts et créances sur la clientèle	863 615 326	886 552 109
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements détenus jusqu'à leur échéance	56 439 415	58 157 252
Actifs d'impôt exigible	2 241 619	2 724 838
Actifs d'impôt différé	2 669 754	2 905 300
Comptes de régularisation et autres actifs	20 804 234	26 035 435
Actifs non courants destinés à être cédés	97 089	98 622
Participations dans des entreprises mises en équivalence	1 724 793	1 790 144
Immeubles de placement	4 499 971	8 147 605
Immobilisations corporelles	28 066 844	29 419 144
Immobilisations incorporelles	3 984 071	4 200 358
Ecarts d'acquisition	9 267 201	9 499 978
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 292 750 548</b>	<b>1 358 749 265</b>

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2014	31/12/2015
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	205 866	715 430
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 029 808	3 248 450
Instruments dérivés de couverture	2 018	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	132 757 972	135 256 780
Dettes envers la clientèle	871 308 947	933 478 144
Titres de créance émis	62 384 316	50 417 945
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt exigible	4 263 076	2 900 516
Passifs d'impôt différé	5 246 592	4 909 137
Comptes de régularisation et autres passifs	27 719 562	27 970 236
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance	22 338 247	24 720 782
Provisions	5 552 654	6 198 756
Subventions et fonds assimilés	2 882 326	2 843 947
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	25 268 461	31 014 838
Capitaux propres	127 790 703	135 074 302
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>109 922 875</b>	<b>116 306 063</b>
Capital et réserves liées	64 424 246	67 892 235
Réserves consolidées	31 969 928	34 581 352
Gains ou pertes latents ou différés	2 647 339	2 354 634
Résultat de l'exercice	10 881 362	11 477 842
Intérêts minoritaires	17 867 828	18 768 239
<b>Total du passif</b>	<b>1 292 750 548</b>	<b>1 358 749 265</b>

## Compte de résultat consolidé des 9 groupes bancaires au 31 décembre 2015

En milliers de dirhams

	31/12/2014	31/12/2015
+ Intérêts et produits assimilés	62 761 778	63 104 696
- Intérêts et charges assimilées	22 374 724	20 954 462
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>40 387 054</b>	<b>42 150 234</b>
+ Commissions (Produits)	11 251 949	11 661 262
- Commissions (Charges)	1 342 114	1 346 969
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>9 909 835</b>	<b>10 314 293</b>
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7 503 253	5 588 269
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	1 088 814	1 304 463
+ Produits des autres activités	8 629 408	9 593 188
- Charges des autres activités	7 095 252	7 856 079
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>60 423 112</b>	<b>61 094 369</b>
- Charges générales d'exploitation	26 152 419	27 822 639
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3 096 468	3 180 770
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>31 174 225</b>	<b>30 090 960</b>
- Coût du risque	11 402 911	10 369 357
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>19 771 314</b>	<b>19 721 603</b>
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	178 691	182 196
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	12 390	421 956
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition		
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>19 962 395</b>	<b>20 325 755</b>
- Impôts sur les résultats	6 450 737	6 808 225
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
<b>RESULTAT NET</b>	<b>13 511 658</b>	<b>13 517 530</b>
- Intérêts minoritaires	2 630 296	2 039 688
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>10 881 362</b>	<b>11 477 842</b>

## Indicateurs Fondamentaux de solidité financière-base sociale

	2013	2014	2015
<b>Adéquation des fonds propres</b>			
Ratio de solvabilité	13,3	13,8	13,7
Fonds propres de base/Total des risques pondérés	11,1	11,6	11,4
Créances en souffrance nettes de provisions (en part des fonds propres)	16,8	19,2	17,8
<b>Qualité des actifs</b>			
Taux des créances en souffrance (Créances en souffrance/ Total des crédits)	<b>5,9</b>	<b>6,9</b>	<b>7,4</b>
<b>Répartition sectorielle des crédits</b>			
Prêts au secteur primaire	6,2	5,7	6,1
Prêts au secteur du Bâtiment et des travaux publics	12,4	12,2	11,2
Prêts au secteur de l'industrie de transformation	16,5	17,6	16,8
Prêts au secteur de l'Administration publique et collectivités locales	5,0	4,7	4,5
Prêts au secteur du commerce	6,2	6,6	6,1
Prêts au secteur du tourisme	2,4	2,4	2,1
Ménages	29,7	31,4	32,3
Prêts aux autres secteurs	21,6	19,4	20,9
<b>Résultat et rentabilité</b>			
Rendement moyen des actifs (ROA)	0,9	0,9	0,8
Rendement moyen des fonds propres (ROE)	10,6	10,2	9,1
Marge d'intérêt/Produit net bancaire (PNB)	74,0	69,0	72,0
Charges générales d'exploitation/PNB	47,7	46,1	49,1
<b>Liquidité</b>			
Actifs liquides/total des actifs	<b>12,5</b>	<b>13,3</b>	<b>16,1</b>
<b>Positions ouvertes nettes en devises/fonds propres</b>			
	<b>11,3</b>	<b>9,0</b>	<b>7,4</b>

## TABLE DES MATIERES

بنك المغرب  
بنك المغرب

بنك المغرب

<b>MOT DU WALI</b>	<b>2</b>
<b>FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015</b>	<b>5</b>
<b>CHIFFRES-CLES DU SYSTEME BANCAIRE</b>	<b>8</b>
<b>CHAPITRE I : PAYSAGE BANCAIRE MAROCAIN</b>	<b>11</b>
1 - Structure du système bancaire et actionnariat	13
2 - Evolution des indicateurs d'inclusion financière	14
3 - Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés	16
4 - Evolution de la concentration bancaire	17
<b>CHAPITRE II : ACTIVITE ET RENTABILITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES</b>	<b>23</b>
1 - Activité et rentabilité des banques sur base sociale	25
2 - Activité et rentabilité des sociétés de financement	44
3 - Activité et rentabilité des banques offshore	52
4 - Activité et rentabilité des associations de micro-crédit	55
5 - Activité et rentabilité des groupes bancaires sur base consolidée	56
<b>CHAPITRE III : RISQUES BANCAIRES</b>	<b>63</b>
1 - Evolution de la solvabilité des banques	65
2 - Evolution de la liquidité des banques	67
3 - Evolution de l'endettement bancaire des ménages	70
4 - Evolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières	75
5- Evolution des grandes expositions de crédit des banques	77
6- Evolution des créances en souffrance	77
<b>CHAPITRE IV : NOUVELLES RÉFORMES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES</b>	<b>83</b>
1- Circulaire relative aux informations et documents minimums nécessaires pour l'instruction de demandes d'agrément	85
2- Finance participative	86
3 - Etablissements de paiement	90
4 - Gouvernance et risques	90
5 - Cadre prudentiel	92
6 - Protection de la clientèle des établissements de crédit	94
<b>CHAPITRE V : SUPERVISION BANCAIRE ET SURVEILLANCE MACRO-PRUDENTIELLE</b>	<b>97</b>
1 - Activité de supervision micro-prudentielle	99
2 - Surveillance macro-prudentielle	104

3- Protection de la clientèle des établissements de crédit	106
4 - Concertation avec les associations professionnelles	111
5 - Coopération internationale	111
6 - Ressources humaines de la Direction de la Supervision Bancaire	113
7 - Principales conclusions de la mission FSAP conduite par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale	114

## ANNEXES

Annexe 1 : Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire	121
Annexe 2 : Liste des établissements de crédit agréés - Décembre 2015	122
Annexe 3 : Liste des banques offshore	125
Annexe 4 : Liste des Associations de Micro-Crédit	126
Annexe 5 : Liste des Etablissements de paiement (sociétés de transfert de fonds)	127
Annexe 6 : Bilan cumulé des banques - Activité Maroc	128
Annexe 7 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques-activité Maroc	131
Annexe 8 : Bilan cumulé des sociétés de financement	132
Annexe 9 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de financement	134
Annexe 10 : Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation	135
Annexe 11 : Etat des Soldes de Gestion des sociétés de crédit à la consommation	137
Annexe 12 : Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail	138
Annexe 13 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail	140
Annexe 14 : Bilan consolidé des 9 groupes bancaires	141
Annexe 15 : Compte de résultat consolidé des 9 groupes bancaires	143
Annexe 16 : Indicateurs Fondamentaux de solidité financière-base sociale	144

## LISTE DES ENCADRES

Encadré n°1 : Principales actions prises en 2015 pour le développement de l'inclusion financière	16
Encadré n°2 : Principales évolutions des crédits à la promotion immobilière en 2015	30
Encadré n°3 : Fonds de soutien à la TPME	76
Encadré n°4 : Principaux apports de la nouvelle loi bancaire	85
Encadré n°5 : Travaux préalables pour le lancement des produits de financement participatifs	86
Encadré n°6 : Définition des produits de financement participatifs	88
Encadré n°7 : Définition des dépôts d'investissement	89
Encadré n°8 : Revue du système d'aide à la notation des établissements de crédit	101

Encadré n°9 : Principales dispositions du projet de code de la mobilité bancaire	109
Encadré n°10 : Périmètre d'évaluation de la mission FSAP menée en 2015 au Maroc par le FMI et la Banque Mondiale	115
Encadré n°11 : Stress tests effectués dans le cadre de la mission FSAP	116

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	13
Tableau n°2 : Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée en %	21
Tableau n°3 : Evolution des emplois des banques (activité Maroc)	26
Tableau n°4 : Evolution du portefeuille-titres des banques	31
Tableau n°5 : Evolution des ressources des banques (activité Maroc)	33
Tableau n°6 : Evolution des emplois des sociétés de financement	44
Tableau n°7 : Evolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation	45
Tableau n°8 : Evolution des emplois des sociétés de crédit-bail	46
Tableau n°9 : Evolution des ressources des sociétés de financement	48
Tableau n°10 : Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation	49
Tableau n°11 : Evolution des ressources des sociétés de crédit-bail	49
Tableau n°12 : Evolution des emplois des banques offshore	52
Tableau n°13 : Evolution des ressources des banques offshore	53
Tableau n°14 : Evolution des emplois des associations de micro-crédit	55
Tableau n°15 : Evolution des ressources des associations de micro-crédit	56
Tableau n°16 : Evolution des emplois des banques - sur base consolidée	57
Tableau n°17 : Evolution des ressources des banques - sur base consolidée	58

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Evolution du réseau bancaire	14
Graphique n°2 : Part de chaque région dans le total réseau, dépôts et crédits (en %)	14
Graphique n°3 : Evolution du taux de bancarisation (en %)	15
Graphique n°4 : Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation (en millions)	15
Graphique n°5 : Evolution de l'effectif des banques	16
Graphique n°6 : Evolution de l'effectif des sociétés de financement	17
Graphique n°7 : Concentration du total-actif (en %)	18
Graphique n°8 : Concentration des dépôts (en %)	18
Graphique n°9 : Concentration des crédits (en %)	18
Graphique n°10 : Concentration selon l'indice Herfindahl-Hirshman	19
Graphique n°11 : Concentration en fonction du statut de l'actionnariat-2014 (en %)	19

Graphique n°12 : Concentration en fonction du statut de l'actionnariat-2015 (en %)	19
Graphique n°13 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)	20
Graphique n°14 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)	20
Graphique n°15 : Structure de l'actif des banques (en %)	26
Graphique n°16 : Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés (en milliards de dirhams)	27
Graphique n°17 : Evolution du crédit octroyé par les banques (en %)	28
Graphique n°18 : Crédits des banques au secteur public et privé non financier	29
Graphique n°19 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)	29
Graphique n°20 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques en fonction de leur terme (en %)	31
Graphique n°21 : Ventilation du portefeuille de participation des banques par type de contrepartie (en %)	32
Graphique n°22 : Evolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature juridique (en milliards de dirhams)	33
Graphique n°23 : Structure du passif des banques (en %)	34
Graphique n°24 : Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en %)	34
Graphique n°25 : Evolution de la part des différentes catégories des dépôts auprès des banques (en %)	35
Graphique n°26 : Structure des dépôts par catégorie d'agents économiques (en %)	36
Graphique n°27 : Evolution des dettes obligataires émises par les banques (en milliards de dirhams)	37
Graphique n°28 : Encours des certificats de dépôt émis par les banques ventilé par catégorie de souscripteurs (en %)	37
Graphique n°29 : Evolution des fonds propres comptables des banques	38
Graphique n°30 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)	39
Graphique n°31 : Structure du produit net bancaire des banques (en %)	40
Graphique n°32 : Evolution du RBE et du coefficient moyen d'exploitation des banques	41
Graphique n°33 : Coût du risque des banques rapporté au RBE	42
Graphique n°34 : Evolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %	42
Graphique n°35 : Evolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %	42

Graphique n°36 : Evolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)	43
Graphique n°37 : Evolution de la marge des banques sur les opérations avec la clientèle (en %)	43
Graphique n°38 : Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût du risque (en %)	43
Graphique n°39 : Part des différentes catégories de sociétés de financement dans le total actif du secteur (en %)	45
Graphique n°40 : Evolution de l'encours des opérations de crédit-bail mobilier et immobilier (en millions de dirhams)	46
Graphique n°41 : Répartition de la production du crédit-bail immobilier par type d'immobilisation financée	47
Graphique n°42 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier par type d'équipement	47
Graphique n°43 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)	48
Graphique n°44 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement (en millions de dirhams)	50
Graphique n°45 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)	50
Graphique n°46 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail (en millions de dirhams)	51
Graphique n°47 : Structure des emplois des banques offshore (en %)	53
Graphique n°48 : Structure des ressources des banques offshore (en %)	54
Graphique n°49 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)	54
Graphique n°50 : Structure des emplois des banques - sur base consolidée (en %)	57
Graphique n°51 : Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)	57
Graphique n°52 : Contribution des différents métiers dans le total-actif des groupes bancaires (en %)	59
Graphique n°53 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 plus grands groupes bancaires (en %)	59
Graphique n°54 : Evolution des créances en souffrance et du taux de risque sur base consolidée	60
Graphique n°55 : Evolution des provisions et du taux de couverture sur base consolidée	60

Graphique n°56 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion sur base consolidée (en milliards de dirhams)	60
Graphique n°57 : Coefficient moyen d'exploitation (en %)	61
Graphique n°58 : Contribution des différents métiers dans le RNPG des groupes bancaires (en %)	62
Graphique n°59 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 plus grands groupes bancaires (en %)	62
Graphique n°60 : Evolution du total des risques nets pondérés des banques - sur base sociale (en milliards de dirhams)	65
Graphique n°61 : Evolution des expositions pondérées des banques au titre du risque de crédit-sur base sociale (en milliards de dirhams)	66
Graphique n°62 : Evolution des expositions pondérées des banques au titre des risques de marché-sur base sociale (en milliards de dirhams)	66
Graphique n°63 : Evolution des expositions pondérées des banques au titre du risque opérationnel-sur base sociale (en milliards de dirhams)	66
Graphique n°64 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base sociale	67
Graphique n°65 : Evolution des fonds propres et ratio de solvabilité des banques - sur base consolidée	67
Graphique n°66 : Evolution des dépôts, des crédits et du coefficient d'emploi des banques	68
Graphique n°67 : Encours des avances à 7 jours et des prêts garantis par des créances sur les TPME de Bank Al-Maghrib (en milliards de dirhams)	68
Graphique n°68 : Evolution des actifs liquides et réalisables détenus par les banques	69
Graphique n°69 : Evolution de la dette bancaire des ménages	70
Graphique n°70 : Evolution de la production du crédit à l'habitat et du nombre de bénéficiaires	71
Graphique n°71 : Ventilation de l'encours du crédit à l'habitat entre taux fixe et variable (en %)	71
Graphique n°72 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la fourchette de taux appliqués (en %)	72
Graphique n°73 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon l'âge (en %)	72
Graphique n°74 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon le revenu (en %)	73
Graphique n°75 : Evolution de l'encours brut du crédit à la consommation	74

Graphique n°76 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon l'âge (en %)	74
Graphique n°77 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le revenu (en %)	75
Graphique n°78 : Encours des crédits par décaissement accordés aux entreprises non financières (en milliards de dirhams)	76
Graphique n°79 : Evolution des grandes expositions de crédit portées par les banques	77
Graphique n°80 : Evolution des créances en souffrance des banques	78
Graphique n°81 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques	78
Graphique n°82 : Evolution du taux de créances en souffrance sur les ménages	79
Graphique n°83 : Evolution du taux des créances en souffrance enregistré sur les entreprises non financières (en %)	80
Graphique n°84 : Répartition sectorielle des créances en souffrance sur les entreprises non financières	81
Graphique n°85 : Evolution du nombre de réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposés auprès de Bank Al-Maghrib	107
Graphique n°86 : Evolution du nombre de réclamations par catégorie	107
Graphique n°87 : Répartition régionale des réclamations	108



**Dépôt légal : 2016 PE 0085**  
**ISSN : 2509-0615**

